

Table des matières

Remerciements.....	2
Remarques.....	3
Résumé.....	4
Mots-clés.....	5
Les abréviations.....	5
Table des matières.....	6
Introduction.....	10
1. Préparation à la recherche.....	11
1.1 Le choix de la thématique et les motivations personnelles.....	11
1.2 Les possibilités du placement familial en Suisse.....	11
1.3 La collaboration avec un partenaire terrain : Caritas Placement Familial.....	13
1.4 La pertinence du sujet avec le champ professionnel du travail social.....	13
1.5 Les objectifs de recherche.....	14
Partie I : Cadre théorique.....	15
2. Le placement des mineurs hors du foyer familial.....	16
2.1 Quelques notions autour du placement.....	16
2.1.1 Le placement familial (placement d'enfants).....	16
2.1.2 La famille d'accueil.....	16
2.1.3 Le placement en institution.....	17
2.2 L'histoire du placement d'enfants en Suisse.....	17
2.3 Placements familiaux ou placements institutionnels ?.....	18
2.4 Les bases légales du placement familial en Suisse.....	18
2.4.1 Les Conventions internationales.....	19
2.4.2 Le droit interne suisse.....	20
2.4.3 Les lois et règlements cantonaux.....	21
2.5 Le placement familial en milieu rural à l'étranger (France, Québec, Belgique).....	22
2.5.1 Le placement familial en France.....	22
2.5.2 Le placement familial au Québec.....	24
2.5.3 Le placement familial en France et au Québec : deux politiques, une même intention.....	24
2.5.4 Le placement familial en Belgique.....	26
2.5.5 Résultat des recherches sur les pays francophones.....	27
3. Les organisations de placement en famille paysanne en Suisse.....	27
3.1 Les organisations de placement familial en milieu rural de Suisse allemande.....	27
3.2 Labels de qualité destinés aux organisations de placement familial.....	28
3.2.1 Le label « Integras ».....	28
3.2.2 Le standard « Quality4Children ».....	28
3.3 Le programme Caritas Placement Familial en milieu rural.....	28
3.3.1 Les principes de base.....	29
3.3.2 Le contexte d'intervention et le choix du milieu rural.....	29
3.3.3 Les acteurs du placement.....	30
3.3.4 Les types de placements en famille d'accueil rurales.....	32

3.3.5 Caritas : Un tremplin vers la réinsertion sociale	32
3.4 La pénurie de famille d'accueil en Suisse romande	33
4. Le séjour de rupture comme concept éducatif.....	34
4.1 La notion de rupture.....	34
4.2 Les bénéficiaires de séjours ruraux	34
4.3 Les séjours de rupture	35
4.4 Le sens, la portée et les limites du séjour de rupture	35
5. Le séjour en milieu agricole : un lieu d'accueil pour les jeunes en difficulté.....	36
5.1 La nature au bénéfice de l'humain	36
5.2 Les vertus du travail à la ferme	37
5.3 La thérapie animalière	38
5.4 L'immersion dans le monde rural : est-ce pour tout le monde ?	39
6. L'agriculteur accueillant : une nouvelle fonction professionnelle.....	39
6.1 Le choix des agriculteurs comme accueillants sociaux	39
6.2 La décision de devenir agriculteur accueillant.....	40
7. L'actualité du placement familial rural dans la presse	41
Partie II : Méthodologie	44
8. Les axes de recherche.....	45
8.1 Les axes de recherche.....	45
8.2 Population choisie pour la recherche du terrain : Les instances mandantes	46
8.3 Outils de récolte de données	46
8.3.1 Le choix du questionnaire, un outil quantitatif	46
8.3.2 Résultats du questionnaire	47
8.3.3 Le choix de l'entretien, un outil de partage d'expériences.....	47
8.3.4 Résultat des entretiens	48
8.4 Le respect du cadre éthique	48
Partie III : Résultats et analyse des données	50
9. Résultats et analyse des données	51
9.1 Les données statistiques	51
9.1.1 Graphique n° 1 : Les raisons expliquant le choix de l'organisme de Caritas	51
9.1.2 Graphique n° 2 : Les avantages du placement familial en milieu rural vu par les services mandants	52
9.2 Axe 1 : Le choix de Caritas par les services placeurs	52
9.2.1 Le placement familial à CPF comme une alternative à l'institution	52
9.2.2 Le placement familial à CPF comme mesure individualisée	53
9.2.3 Le placement familial à CPF pour pallier un manque de places dans les structures	54
9.2.4 Discussion et analyse	54
9.3 Axe 2 : Le choix de Caritas comme organisme de placement.....	55
9.3.1 Le placement familial à CPF : une offre globale proposée	55
9.3.2 Le placement familial de CPF : un accompagnement de qualité	56

9.3.3 Le placement familial à CPF: Une réponse rapide et adaptée aux demandes de placements.....	57
9.3.4 Discussion et analyse.....	58
9.4 Axe 3 : Caritas Placement Familial comme offre de placement en milieu rural	59
9.4.1 L'éloignement géographique	59
9.4.2 Le séjour de rupture à travers une occupation quotidienne.....	60
9.4.3 Le rapport à la nature et aux animaux	61
9.4.4 Discussion et analyse.....	62
9.5 Axe 4 : Les défis futurs pour Caritas Placement Familial	63
9.5.1 L'augmentation de l'offre de familles d'accueil rurales	63
9.5.2 La diversification de l'offre de familles d'accueil.....	63
9.5.3 Autres défis possibles.....	64
9.5.4 Discussion et analyse.....	65
9.6 Constats supplémentaires	66
9.6.1 La spécificité de la famille paysanne.....	66
9.6.2 L'accueil d'adolescents et de jeunes en difficulté.....	67
9.6.3 Le jeune porteur du projet.....	67
9.6.4 L'adhésion de la famille biologique	68
9.6.5 L'enjeu de la loyauté familiale.....	69
9.6.6 Un accueil sur le long terme	70
9.6.7 Le retour du jeune en société	70
Partie IV : Conclusion	72
10. Résumé de la démarche	73
11. Limites du travail.....	74
11.1 Les références bibliographiques	74
11.2 Limites méthodologiques	74
11.2.1 Le choix du terrain de recherche	74
11.2.2 La difficulté de comparer les expériences.....	74
11.2.3 La confidentialité des organismes Suisse-allemands.....	75
11.2.4 La difficulté d'obtenir l'autorisation d'enquêter sur le territoire vaudois.....	75
11.2.5 Représentativité de l'échantillon.....	72
11.3 Perspectives et pistes d'actions professionnelles pour Caritas	77
11.3.1 Augmenter le quota de familles d'accueil en milieu rural.....	77
11.3.2 Conserver la spécificité du milieu rural dans les placements familiaux	78
11.4 Positionnement personnel face à la recherche	78
11.5 Réalisation des objectifs professionnels et personnels	78
12. Mots de la fin	79
Références bibliographiques.....	80
Annexes.....	86
Le questionnaire.....	87

Introduction

1. Préparation à la recherche

1.1 Le choix de la thématique et les motivations personnelles

Etant originaire de la Gruyère et ayant grandi dans une famille entourée de professions reliées à l'agriculture, le thème de mon Travail de Bachelor est directement lié à mes valeurs, à mes attaches et à mes plus grands centres d'intérêts. Ma famille fribourgeoise possède aujourd'hui près d'une dizaine de fermes et alpages répartis sur le canton de Fribourg et du Jura. Le temps passé à leur côté depuis mon plus jeune âge à observer la fabrication du fromage, la traite et les différents travaux de la ferme m'a permis de développer cet attrait pour le monde agricole. Les séjours passés, le travail et l'aide apportés m'ont appris à travailler dans un cadre parfois strict et difficile ainsi qu'à me rendre compte de la rigueur et de la contrainte qu'un tel métier engendre. Mais j'ai pu m'enrichir d'expériences qui font de moi aujourd'hui une personne autonome, qui voit le travail et qui partage les valeurs du monde paysan.

Ma passion pour la nature et les animaux provient certainement de mon milieu familial. Depuis ma plus tendre enfance, j'ai grandi dans la campagne entourée d'animaux tels que vaches, ânes, chevaux, moutons, chèvres, poules ou cochons. Certains d'entre-eux nous appartenaient et m'en occuper, passer du temps à leurs côtés m'apportait un certain apaisement et un bien-être qui m'était cher. J'ai aussi appris à grandir en partageant des moments simples mais forts en complicité avec ma famille. Souvent nous partions camper, partager un pique-nique autour d'un feu en pleine nature et mes souvenirs des jeux en forêts avec mon frère et ma sœur sont riches de ces émotions... Ce sont ces nombreuses expériences qui font qu'aujourd'hui la nature et les animaux sont de grandes ressources pour moi.

J'avais déjà entendu parler des fermes pédagogiques et des placements en famille d'accueil notamment par ma famille du Jura qui avait accueilli des personnes bénévoles via l'aide aux montagnards ou encore par le placement de jeunes en difficulté, mais je n'avais jamais vraiment pris le temps de me pencher sur cette question. Mon intérêt a grandi avec le temps et petit à petit, j'ai fait des recherches, des lectures pour nourrir ma soif de curiosité concernant ce sujet.

1.2 Les possibilités du placement familial en Suisse

D'un point de vue international, le placement d'enfants et adolescents en familles d'accueil est un concept qui s'est déjà développé dans plusieurs pays francophones, notamment au Québec, en France et en Suisse. Cette mesure d'aide à la jeunesse diffère selon les législations et les mandats mis en place dans chaque pays et des divergences assez marquantes sont observables entre ces pays.

Le placement familial en Suisse est régi par des lois et ordonnances particulières au système fédéraliste helvétique. En effet, si l'Ordonnance sur le placement est valable dans toute la Suisse, son application diffère selon ses vingt-six cantons (Admin, 2016). Selon l'art. 3 de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, les cantons peuvent, afin d'assurer la protection des mineurs vivant en dehors de leur foyer, édicter des dispositions allant au-delà de celles de l'ordonnance (Admin, 2016). Les dispositions spécifiques des cantons peuvent engendrer des difficultés supplémentaires dans l'organisation des placements de jeunes et compliquer la tâche des organisations de placement familial opérant dans le domaine.

Caritas Suisse est une organisation nationale d'entraide qui a mis sur pied depuis de nombreuses années, un service de placement familial spécifique et qui a la particularité d'être en Suisse romande la seule organisation de placement familial en milieu rural. Sous la dénomination de Caritas Placement Familial (CPF), cet organisme a mis en place un réseau de familles d'accueil et des accompagnements d'enfants, d'adolescent-e-s et de jeunes adultes en difficulté selon des mandats provenant de services cantonaux de protection de la jeunesse, de tribunaux des mineurs ou d'autorités de protection de l'adulte et de l'enfant. Ce service de placement existe aussi en Suisse alémanique mais contrairement à la Suisse romande il existe plusieurs autres organisations qui travaillent sur le même créneau.

En matière de placements familiaux, la spécificité développée par CPF est celle d'un accueil particulier en milieu rural. Ce type de placement a des spécificités et des objectifs bien précis, en lien notamment avec la nature et les animaux (Caritas, 2016).

Le placement en milieu rural est un concept de Caritas qui a évolué au fil du temps. Par exemple, il a débuté sa mission avec le placement en familles d'accueil uniquement en régions de montagne et il propose aujourd'hui des accueils dans tous lieux qui ont un lien avec le monde agricole. Pour cela, CPF a rédigé une série de concepts de prise en charge en lien avec la spécificité de ce type de placements (Caritas, 2016).

Ce type de placement en milieu rural est très spécifique et possède des atouts propres qu'il s'agit de mettre en évidence. Il a également des potentiels de développements possibles et offre des perspectives nouvelles pour ce type de placements.

Néanmoins, il reste tout de même confronté à de nombreux défis. L'un d'entre eux est lié au monde agricole qui est une population en fort déclin démographique. De plus, tous les agriculteurs n'ont pas vocation à accueillir des jeunes. Les problèmes des contraintes légales, d'infrastructure, les difficultés liées à l'accueil d'un certain type de population sont aussi des barrières qui empêchent un développement de ce type de structures. Par exemple, entre 2014 et 2015, l'évolution structurelle des exploitations agricoles a diminué de -1.5%, soit la disparition de 814 exploitations sur le territoire suisse (BFS Admin, 2015). Il s'agit donc pour des organisations telles que CPF, de trouver de nouvelles idées pour développer ces placements en milieu rural et convaincre de nouvelles familles rurales des objectifs visés par CPF (Caritas, 2016). Autant de défis et de perspectives qu'il s'agirait d'exposer et de débattre pour cette recherche.

A partir de ces constats, la question de recherche suivante se pose :

« Quels sont les spécificités et les défis du placement familial en milieu rural d'enfants et de jeunes en difficulté ? »

Les termes de cette question se définissent comme suit :

- **Le placement familial** : Beclin et al. (2009, pp.25-26) utilise la métaphore suivante pour définir le placement ; « Il est comparable à l'atelier d'un artisan qui propose un travail sur mesure en fonction de la demande et des besoins ». Selon lui, il ne se résume non seulement à accueillir une personne dans une famille mais comme un espace, un lieu et moment autre que celui d'un foyer. Cet auteur le définit comme la construction d'un pont solide pour l'enfant ou l'adolescent et dans le rôle de « passeur » entre l'ici et le maintenant ainsi qu'un ailleurs. Le placement ouvre un espace où toute une équipe pluridisciplinaire se verra sans cesse ajuster

ses actions aux besoins de celui pour laquelle le mandat existe et être confrontée aux doutes (Beclin et al., 2009, p. 26).

- **Enfants et jeunes en difficulté** : Les étapes que rencontrent l'enfant et l'adolescent lors de son développement sont des étapes déterminantes de son futur. En général, notre société leur permet de grandir dans un contexte favorable dans l'objectif qu'ils s'intègrent le mieux possible en trouvant les ressources nécessaires auprès de leur entourage (famille, amis, etc.). Seulement, certains contextes et situations font qu'une minorité d'entre eux souffre d'une détresse qui peut nuire à leur bon développement et à leur capacité de se faire une place au sein de la société (Santé et service sociaux, 2016). Certaines de ces difficultés peuvent prendre des formes préoccupantes, telles que des souffrances psychiques, consommation de substances, violences, etc.

1.3 La collaboration avec un partenaire terrain : Caritas Placement Familial

Lors de la réalisation d'un travail de Bachelor, la collaboration avec des partenaires de terrain est encouragée et même vivement souhaitée par les étudiants. Dans le cadre de cette recherche, l'organisme de Caritas Placement Familial s'est vu devenir un partenaire et mettre à disposition un de ses collaborateurs en tant que référent de qualité pour toute la démarche de recherche. La présence et le soutien offert par le responsable romand de Caritas Placement Familial, Jean-Yves Riand, fut une belle ressource. Sa disponibilité, sa qualité de réflexion, le partage de référence, les discussions sur les problématiques ainsi que son aide précieuse dans le traitement des informations n'ont fait qu'apporter à ce travail une grande richesse.

1.4 La pertinence du sujet avec le champ professionnel du travail social

L'accueil social en milieu rural pourrait rapprocher les citadins et le monde agricole : la ferme s'avère un moyen pour contrer l'éloignement physique et social entre les deux mondes. Le citadin souhaite visiblement se rapprocher de plus en plus de l'agriculture (Bernier, 2012), voire des animaux.

Nous l'entendons souvent, l'animal peut jouer le rôle d'éponge affective, ou encore permettre auprès de certaines personnes une responsabilisation et une valorisation des individus. Le fait que le contact avec l'animal et la nature procure un bien-être ajoute de l'intérêt et de l'efficacité à l'apprentissage. La ferme peut devenir donc une passerelle vers la réinsertion sociale et permettre au jeune de vivre une nouvelle expérience qu'il pourra valoriser pour la suite de sa vie en société.

Le placement en milieu rural offre de son côté une alternative de placements possibles pour les différents mandants existants. Les jeunes peuvent gagner en autonomie, en responsabilisation, grâce au rythme de vie et au travail à la ferme dans des familles accueillantes, alors que les institutions ne bénéficient pas nécessairement de cet outil. En plus de l'autonomie et la responsabilisation, le choix de la ferme comme lieu d'accueil permet aux usagers de faire des découvertes, de vivre un accueil de « rupture » avec le monde habituel, de développer de nouvelles compétences, connaissances autour du monde agricole, en les isolant et en les sortant de ce qu'ils connaissent. L'offre d'un cadre spatio-temporel structurant pourrait notamment être un grand atout à l'encadrement des usagers (Bernier, 2012).

En complément à ces hypothèses, cet accueil permettrait non seulement d'y voir un intérêt du côté des usagers mais aussi pour les agriculteurs. Elle pourrait être une

nouvelle composante de leur métier, une réponse partielle et un soutien actif à leurs difficultés financières par l'accomplissement d'autres responsabilités, par des tâches éducatives. Une véritable reconnaissance et valorisation de leur métier de paysan pourrait ainsi naître de ces nouvelles activités.

L'accueil familial en milieu rural organisé actuellement par CPF est une alternative et une complémentarité à l'offre stationnaire de placements, où les différents acteurs du placement n'entrent pas en concurrence, mais cherchent à monter de nouveaux projets et objectifs individualisés à la personne, afin de lui offrir le meilleur des cadres pour qu'il puisse viser une réinsertion sociale réussie.

1.5 Les objectifs de recherche

Le placement familial peut se faire dans tous types de contexte et ne sont pas nécessairement des placements ruraux. Mais c'est cette spécificité qui est sera abordée à l'exclusion de toutes les autres variantes de placement possible.

Les objectifs de recherche seraient donc les suivants :

- Décrire et présenter le placement familial en milieu rural dans le monde francophone (Québec, France, Belgique et Suisse)
- Mettre en évidence les points communs et les singularités du placement familial en milieu rural dans les pays francophones (Québec, France, Belgique et Suisse)
- Découvrir quel est le public cible de ces placements en Suisse (les jeunes en difficultés)
- Décrire et présenter le placement familial en milieu rural tel qu'imaginé et mis en place par Caritas Suisse et son département Caritas Placement Familial (CPF)
- Interroger différents acteurs demandeurs de ce type de placement en lien avec ce type de placements et repérer les atouts de cette mesure pour le jeune en difficulté selon leurs témoignages
- S'interroger sur les défis et les perspectives du placement familial en milieu rural

Partie I : Cadre théorique

2. Le placement des mineurs hors du foyer familial

Ce chapitre retrace dans un premier temps, l'histoire du placement familial dans notre pays. Dans un deuxième temps, le placement est étudié selon les différentes manières de fonctionner des pays francophones. Les différentes bases juridiques, les ordonnances ainsi que les règlements qui légifèrent aujourd'hui les placements permettent de comprendre les différences en termes de placement familial entre ces pays.

2.1 Quelques notions autour du placement

2.1.1 Le placement familial (placement d'enfants)

Le placement d'enfants est une notion souvent entendue dans le système suisse ainsi que dans le reste du monde. Il peut être considéré de plusieurs points de vue et sa définition est loin d'être sommaire. C'est un système plutôt complexe qui nécessite de considérer ce terme sous toutes ses formes, en prenant en compte les nombreux concepts qui gravitent autour de « placement d'enfants ». La seule définition suivante est suffisante à nous montrer la complexité de cette notion :

« Par « placement d'enfants », nous entendons l'ensemble des actrices et acteurs, des institutions et des organisations concernés par les enfants placés, de même que les processus qui conduisent un enfant à être placé et qui influencent sa vie et son développement, y compris les conditions cadre légales et sociales ainsi que les structures sociétales dans lesquelles surviennent de tels processus et qui affectent la vie et le développement de l'enfant placé » (Zatti, 2005, p. 8).

2.1.2 La famille d'accueil

Elle se définit comme une famille qui se porte volontaire pour accueillir un enfant ou un adolescent. L'accueil se déroule de différentes manières ; il peut être durant la journée, les week-ends, les semaines, les vacances, ou alors encore à temps plein. Les familles sont sélectionnées et évaluées au préalable par un service social. Elles disposent d'une formation, d'un suivi tout au long du placement et généralement d'un défraiement selon les qualifications de l'accueillant et le degré de la problématique de l'accueilli. La famille doit jouer le rôle de « pilier » pour le jeune et prôner différentes valeurs telles que le respect, l'honnêteté ou encore la confiance. Elle doit permettre au jeune de trouver une certaine stabilité et lui offrir un lieu où il peut se structurer, apprendre la « normalité » et développer son affectivité (Riat, 2005-2006, p. 24).

Parent d'accueil au Québec et éducateur de formation, Marc Papin voit le placement d'un jeune comme une métaphore ; celle « de creuser autour pour dégager les racines » :

« Et dans ce nouveau terreau, cet espace de vie étranger, on prendra soin de mettre un peu de la terre d'origine, pour que les racines se souviennent, pour qu'elles s'acclimatent progressivement, se sécurisent et se laissent grandir. En partant toujours de ce que sont déjà ces enfants (...) » (Paquin, 2003, p. 19).

2.1.3 Le placement en institution

Lorsque l'enfant nécessite d'être placé, le placement peut se faire non seulement dans des familles d'accueil, mais aussi dans des institutions éducatives. Pour cela, elles doivent être certifiées et autorisées à accueillir selon les exigences ainsi que les ordonnances cantonales et fédérales pour l'exemple de la Suisse. Il s'agit en général d'un Service de protection de la jeunesse qui effectue le placement sur mandat. Celui-ci peut être donné suite à un retrait de la garde aux parents, d'un placement pénal décidé par le Tribunal des mineurs ou encore d'une demande fondée et formulée des parents. Les objectifs institutionnels sont quelque peu semblables à ceux des placements familiaux ; contribuer à la protection du mineur et permettre une reprise de son développement sur les plans psychique, physique, scolaire, social, etc. (Canton de Vaud, 2016)

2.2 L'historique du placement d'enfants en Suisse

L'histoire du placement des enfants en Suisse remonte **au Moyen-âge** et a passé par de nombreuses formes de placement. A cette époque, les enfants abandonnés, orphelins ou négligés étaient prioritairement placés auprès de proches de la famille. S'ils ne possédaient pas de famille disposée à les accueillir, ils portaient l'image de « pauvres » et étaient désignés à intégrer des hospices qui étaient un mélange entre l'hôpital, l'asile et l'orphelinat. Les types de problématiques n'étaient pas séparés et les populations malades, vieillissantes, souffrant de folie se mélangeaient avec ces enfants. Ils y restaient jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de mendier (Enfances volées, 2009, p. 5).

Dès les temps modernes (17^{ème} et 18^{ème} siècle), la mendicité fut de plus en plus mal vue et des orphelinats bourgeois ainsi que des maisons de redressement furent construites pour diminuer le nombre de petits mendiants et donc les séparer des autres populations « souffrantes » (DHS, 2014). Ensuite furent préconisés les placements en milieu familial, ce qui diminuait fortement les coûts et donnaient de meilleurs résultats. Seulement faute d'institutions adéquates, les communes louaient souvent les enfants, qui étaient sous leur assistance, à des villageois qui étaient disposés à les accueillir, tout en acceptant de se contenter d'une faible rétribution pour les frais de pension. Un problème majeur marqua cette période ; les enfants étaient souvent exploités comme main d'œuvre à bon marché par ces accueillants. Petit à petit, la société changea sa perception des enfants et attribua une attention plus particulière à leur développement mental (Enfances volées, 2009, p.5).

Ce n'est qu'à **partir du 19^{ème} siècle** que d'autres formes de placement virent le jour en Suisse. Elles étaient principalement proposées par des organismes privés et permettaient à l'enfant de se retrouver dans une famille d'accueil certifiée, suivi par celle-ci et qui donc était « honnête » avec le jeune. (DHS, 2014)

Au 20^{ème} siècle, les croyances religieuses n'étaient plus suffisantes pour réglementer ces placements. La Confédération entra donc en ligne de compte en mettant en place plusieurs lois et ordonnances au cours de cette décennie. (Enfances volées, 2009, p. 5). Le placement de ces enfants était différent selon la législation de chaque canton voire n'était parfois même pas réglementé. Le code civil de 1907 comportait des articles concernant la protection de l'enfance en matière de droit de garde mais ne disait rien du placement. Petit à petit **au cours du 20^{ème} siècle**, l'enfant sera perçu non comme un petit adulte mais comme une personne à part entière, qui a des besoins particuliers et qui mérite une attention particulière. Les familles devaient bénéficier d'une autorisation pour accueillir des enfants. Le placement d'enfants entra dans le code civil lors de l'introduction du nouveau droit de l'enfant en 1976. De nombreux progrès se firent remarquer, mais le placement familial resta mal organisé jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle.

Ce ne fut qu'en **2010** qu'une révision totale de l'Ordonnance fédérale entra en vigueur dans le but de réglementer le placement des enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption. En plus de cela, selon une étude le nombre d'enfants placés en familles d'accueil diminua fortement dès 1970 grâce à la diversification proposée dans la prise en charge de ceux-ci (centres d'accueil de jour, garderies, crèches etc.) (DHS, 2014).

2.3 Placements familiaux ou placements institutionnels ?

Ce paragraphe se base sur le travail de David Berridge (Bolanz-Favre C. et al., 1994, pp. 58-65). Ancien travailleur social et préposé à la recherche socio-psychologique du Children's Bureau de Londres et professeur, il a mené une étude en Angleterre et en arrive à la conclusion que l'éducation en famille d'accueil ou en institution ne sont pas des formes d'alternatives, mais devraient être considérées comme des complémentarités.

Cette question est aujourd'hui au cœur des débats dans le milieu éducatif et politique, que cela soit chez les Britanniques ou chez nous. Cette interrogation relève de savoir quelle est la meilleure forme d'accueil pour les jeunes qui souffrent de difficultés en lien avec leur environnement familial, social ou personnel. Le point commun pour chacun d'entre eux et qu'ils ne peuvent pas rester dans leur famille d'origine. La mission est donc de percevoir quel type de placement est le plus approprié à son profil.

Les mérites et les insuffisances se font reconnaître pour chacune des deux solutions et l'influence de l'éducation institutionnelle et celle en famille d'accueil se fait ressentir sur le développement de l'enfant ou du jeune.

Les discussions concernant ces deux sortes d'éducation peuvent différer d'un pays européen à un autre. Ces différences, telles que la façon plus professionnelle de fournir une éducation en milieu familial dans certains pays, la reconnaissance et l'image donnée aux familles d'accueil, les formations offertes ou encore des différences économique et politique, évoluent d'un pays à un autre. Des similarités existent tout de même comme par exemple le fait que l'on souhaiterait de plus en plus la fin des grandes institutions avec un nombre d'enfants placés en institution en diminution.

Berridge fait ressortir un des points les plus importants selon lui ; considérer les services d'accueil en famille et en institution comme des entités complémentaires et non comme des alternatives. Certaines études disent que le jeune peut, à un moment donné de sa vie, mal supporter les turbulences et que l'environnement institutionnel ne serait pas une bonne solution à long terme pour lui. D'autres disent que l'éducation en milieu familial est de qualité supérieure. Mais beaucoup de jeunes éloignés de leur famille n'ont pas forcément besoin d'une famille de remplacement, mais plutôt d'une expérience complémentaire leur apportant des relations sociales et un soutien affectif. L'éducation en institution reste très utile pour certains groupes d'âges, notamment pour les adolescents, qui traversent des difficultés spécifiques.

Berridge soutient qu'au final, chacune de ces deux solutions peut, selon la particularité de l'enfant, le moment donné et la situation, convenir au jeune.

« Il faut parfois se séparer pour ne pas se perdre ». (David, 2003)

2.4 Les bases légales du placement familial en Suisse

Le placement familial en Suisse peut être présenté sous une forme d'organisation pyramidale, sous forme de hiérarchie contenant le droit international, fédéral et cantonal. Chaque échelon est en interaction l'un avec l'autre. Il existe des principes qu'on retrouve

dans le droit international qui orientent les activités étatiques, plus particulièrement son activité législative et réglementaire. Les lois régissant le placement d'enfants existantes en Suisse et dans les cantons se fondent sur une base légale internationale supérieure, telle que la Convention des Nations Unies ou la Convention de la Haye définies ci-dessous, qui cadrent les compétences de la Confédération.

2.4.1 Les Conventions internationales

- **La Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant** (Conclue à New York le 20 novembre 1989)

Elle fut ratifiée en 1997 en Suisse et fut le premier texte juridique protégeant les droits de l'enfant. Elle fait partie des ressources internationales de garantie et de protection du respect des Droits de l'Homme. La Convention a pour objectif de protéger les droits de tous les enfants dans le monde (Humanium, 2016). Différents articles définissent les droits des enfants à travers cette Convention :

Art. 3, al. 2 : « *Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées* » (Nations Unies des Droits de l'Homme, 1990).

Art. 3, al. 3 : « *Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié* » (Nations Unies des Droits de l'Homme, 1990).

Art. 20 : « *Protection de l'enfant en dehors du contexte familial : l'État est tenu d'assurer une protection particulière à l'enfant ne vivant pas dans son contexte familial, notamment au sein d'une famille d'accueil ou d'une institution adaptée qui respectent ses origines culturelles* » (Nations Unies des Droits de l'Homme, 1990).

En plus de la Convention des Nations Unies, la Convention de la Haye garantit des pratiques d'adoption respectueuses des droits de l'enfant et s'inscrit dans le contexte établi par la Convention relative aux droits de l'enfant.

- **Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale** (Entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} janvier 2003)

Les Etats garantissent, par la signature de cette Convention, la mise en place de mesures adaptées aux besoins de l'enfant, en lui permettant de grandir dans un milieu familial qui lui procure un état de bien-être. L'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que le respect de ses droits fondamentaux sont toujours privilégiés (Confédération Suisse, 2016).

Art. 1 : « *La présente Convention a pour objet :*

- a. de déterminer l'Etat dont les autorités ont compétence pour prendre des mesures tendant à la protection de la personne ou des biens de l'enfant ;*
- b. de déterminer la loi applicable par ces autorités dans l'exercice de leur compétence ;*

- c. de déterminer la loi applicable à la responsabilité parentale ;
- d. d'assurer la reconnaissance et l'exécution des mesures de protection dans tous les Etats contractants ;
- e. d'établir entre les autorités des Etats contractants la coopération nécessaire à la réalisation des objectifs de la Convention ».

Art. 3 : Les mesures prévues à l'art. 1 peuvent porter notamment sur :

- e. « Le placement de l'enfant dans une famille d'accueil ou dans un établissement, ou son recueil légal par kafala ou par une institution analogue ».

2.4.2 Le droit interne suisse

- **Constitution fédérale du 18 avril 1999** (Etat le 1^{er} janvier 2016)

Avec son rôle d'organisatrice du fonctionnement de l'Etat fédéral et ses rapports avec les cantons, la constitution définit dans ses articles 7 à 33 des droits fondamentaux applicables aux enfants, plus singulièrement dans l'article suivant :

Art. 11 : « Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement » (Intégras, 2012, p. 28).

Parmi le droit interne, on retrouve diverses règles de droit définies dans les textes législatifs et réglementaires fédéraux et cantonaux. Un certain nombre d'articles sont en vigueur pour le droit des enfants, c'est pourquoi je les cite dans les titres mais n'en développe que les plus importants.

- **Le Code Civil (CCS)** en ses articles 276 à 327 CCS (Admin ^a, 2016)

Art. 307 CC : Mesures de protection de l'enfance : Lorsque le développement de l'enfant est mis en péril et que son bien-être (corporel, moral et intellectuel) est menacé, l'autorité de protection de l'enfant (APEA) propre à chaque canton, décide et applique les mesures nécessaires. Il s'agira en premier lieu d'apporter conseil aux parents sur les bases essentielles du bien-être de l'enfant (soins, éducation, formation, etc.).

Art. 308 CC : La curatelle éducative : Dans certaines situations, un curateur est nommé par l'autorité de protection pour apporter conseil et appui aux parents de l'enfant. En collaboration avec eux, le curateur assume certaines tâches éducatives telles que la surveillance des relations personnelles de l'enfant (droit de visite).

Art. 310 CC : Le retrait de la garde parentale : Pour certaines situations, l'APEA peut retirer la garde aux parents et l'enfant est alors placé dans un foyer ou en famille d'accueil. Les parents perdent le droit de choisir le lieu de résidence de l'enfant mais gardent en général l'autorité parentale, le droit d'entretenir des relations personnelles ainsi que leurs obligations d'entretien.

Art. 311 et 312 CC : Le retrait de l'autorité parentale : Il s'agit de la mesure la plus restrictive et celle qui empiète le plus sur le droit des parents. Les faits qui conduisent l'APEA à prononcer le retrait sont des motifs mentionnés dans la loi tels qu'une maladie, une absence, une inexpérience, le fait de manquer gravement à leurs devoirs envers l'enfant ou encore lorsqu'ils ne se soucient pas de leur enfant. Les parents peuvent aussi demander eux-mêmes le retrait de l'autorité s'ils ne se sentent pas en mesure d'assumer leur tâche éducative.

Art. 316 CC : Surveillance des enfants placés chez des parents nourriciers : L'autorité de protection de l'enfant ou un autre office du domicile des parents nourriciers est l'organe qui autorise le placement et il se doit d'apporter une surveillance du placement.

Art. 317 CC : Protection de l'enfant – collaboration dans la protection de la jeunesse : Une collaboration efficiente doit être assurée entre les différents cantons et les autorités et services en charge des mesures pour la protection de l'enfance, du droit pénal des mineurs ou encore d'autres formes d'aides à la jeunesse.

- **Le code de procédure civile (CPC)**, notamment les articles 295 à 304 sur les procédures de droit matrimonial (Admin^b, 2016)

Art. 297 CPC : Audition des parents et médiation : Le tribunal se doit d'entendre chaque parent personnellement avant de décider du sort des enfant et peut proposer une médiation si nécessaire.

Art. 298 CPC : Audition de l'enfant : L'enfant a le droit d'être entendu personnellement et peut être représenté par un tiers nommé.

Art. 299 CPC : Représentation de l'enfant : L'enfant peut disposer d'un curateur si nécessaire afin d'être assisté et représenté de manière juridique.

- **Le droit pénal des mineurs (DPMIn)**

Tout mineur âgé de plus de 10 ans est soumis au droit pénal des mineurs, loi du 20 juin 2003. En cas d'infractions commises par des mineurs ou des jeunes adultes, une enquête est menée ; elle évalue l'environnement familial du jeune en question, le développement de sa personnalité ou encore ses conditions de vie. Le DPMIn décide des mesures à prendre, qui peuvent être éducatives, thérapeutiques ou sous formes de sanctions, tout en les différenciant de celles des adultes. Le jeune peut ainsi bénéficier d'une mesure de placement en famille d'accueil tout en accomplissant une prestation personnelle (Art. 23 CP Min., Guide social, 2013).

- **Le code de procédure pénale (CPP)** (Admin^c, 2016)

Le code de procédure pénale prévoit des mesures spéciales existantes pour les mineurs devant effectuer une confrontation ou être auditionné.

Art. 154 CPP : Mesures spéciales visant à protéger les enfants : Dans cet article, l'enfant est défini comme une victime nécessitant une audition ou une confrontation et qui est âgé de moins de 18 ans. Différentes règles définissent la manière dont elles doivent se dérouler comme le fait que l'enfant ne doit pas être auditionné plus de deux fois en principe sur l'ensemble d'une procédure pénale.

- **L'Ordonnance du Conseil fédéral sur le placement d'enfants (OPE)** – 19 octobre 1977 (Admin, 2016)⁴

L'ordonnance gérant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE) de 1977 se base entre autres sur l'art. 316 al. 2 du CCS. Elle régit la responsabilité parentale et les mesures de protection des enfants.

2.4.3 Les lois et règlements cantonaux

Finalement, le placement est géré différemment selon les cantons. Les différentes lois et règlements cantonaux basés sur l'OPE régissent le placement des enfants et permettent la protection du jeune en question (Hegerm, 2013, GRS, 2016). Par exemple :

- Dans le canton de Neuchâtel, il existe la **Loi sur l'accueil des enfants** (LAE) du 28 juin 2010 qui est partie d'une initiative populaire cantonale visant à garantir un nombre approprié de structures d'accueil de qualité. En plus de cette loi, le canton possède un **règlement général sur l'accueil des enfants** (REGAE) du 5 décembre 2011.
- Le canton de Vaud est régi par la **Loi sur la protection des mineurs** (LProMin) qui a été adoptée en mai 2004.
- La loi cantonale de Genève est la suivante ; la **Loi sur l'accueil et le placement d'enfants hors du foyer familial** (LAPEF). Elle est en vigueur le 1^{er} avril 1989.
- En matière de législation fribourgeoise, il existe la Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)
- Le canton du Jura dispose d'une **loi sur la politique de la jeunesse** du 22 novembre 2006 ainsi qu'une ordonnance concernant le placement d'enfants datée du 30 avril 2002.
- Du côté valaisan, une **loi en faveur de la jeunesse** existe, sur proposition du Conseil d'Etat, depuis le 11 mai 2000.

Sont cités ci-dessus les principaux documents régissant le placement d'enfants en Suisse romande. Selon les cantons, d'autres lois se rajoutent à celles-ci ; par exemple, des règlements d'application des lois, des lois sur l'accueil de jour ou encore des règlements fixant les frais de pension des mineurs placés hors du foyer familial (GRS, 2016).

2.5 Le placement familial en milieu rural à l'étranger (France, Québec, Belgique)

2.5.1 Le placement familial en France

a) Les bases légales

Depuis les lois de décentralisation du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983, le placement familial en France est confié aux départements et est géré par les différents services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ceux-ci constituent l'un des principaux employeurs des familles recevant des mineurs. Tout comme la situation de la Suisse, la France a ensuite une organisation interne différente selon chacun de ses 101 départements.

Deux articles du code de l'action sociale et des familles (CASF) régissent ensuite l'accueil familial :

- **Art. L. 421-2 (CASF) :** « *L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance. (...) L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.* » (Paul, 2013, p.11)
- **Art. L. 221-1 (CASF) :** « *Ce service est chargé de plusieurs missions, notamment : (4) Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal. (6) Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres*

personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur. » (Paul, 2013, p.12)

Les fonctions de l'aide sociale à l'enfance sont exercées dans un cadre judiciaire qui sont définies selon le Code Civil :

- **Art. 375 du Code Civil :** « *Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Catahala & Naves, 2000)*

Une loi a doté, depuis 2005, les assistants familiaux en France d'un véritable statut de travailleurs sociaux. Leur profession a donc vécu un grand essor aux cours des années. Cependant, les limites de leur profession ont créé de nombreux débats. (Piraud-Rouet, 05.09.2013, p. 1)

- **Loi n°2005-706 du 27 juin 2005 sur les assistants familiaux et maternels**

Les assistants familiaux sont en général employés par deux types de structures : les services de placement familial des Conseils généraux et les associations de placement familial. Pour accueillir un enfant, l'accueillant doit obtenir la fonction d'assistant maternel. Pour cela, un agrément est délivré par le président du Conseil général du département lorsqu'il s'agit d'enfants confiés par le juge des enfants ou par le service de l'A.S.E (Aide Sociale à l'Enfance).

b) Le placement familial français en milieu rural

Depuis le début du vingtième siècle, les services de placement familial en milieu rural ouvrent leurs portes et commencent à se faire connaître. Par exemple, en Haute-Savoie, un organisme Sanitaire et Social est né en 2002 : le CPIE. Sa mission principale est d'offrir à des enfants mineurs (confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance) des week-ends et des vacances dans des familles d'accueil en milieu rural. En plus de sa spécificité de permettre à l'enfant de découvrir le monde rural, cet organisme a des objectifs en lien avec le label CPIE comme par exemple de « *faire acquérir à l'enfant la notion de gestion collective, de citoyenneté, de lien social, de respect de lui, des autres et de l'environnement » (CPIE Bugey Genevois, 2016).*

D'autres associations privées proposent des accueils en lien avec le monde agricole qui sont reconnues au niveau national. Plusieurs réseaux ont mis en place des « accueils sociaux » à la ferme : « *Un accueil proposé à des personnes qui, pour des raisons diverses liées à leur situation économique, administrative ou familiale éprouvent la nécessité d'une rupture momentanée avec leur entourage habituel » (Accueil Paysan & CIVAM, 2013, p. 4).*

Ces réseaux ont un fonctionnement semblable aux placements familiaux en milieu rural effectués par Caritas en Suisse mais divergent au niveau du public accueilli et de la professionnalisation de l'accueil. Le public accueilli s'étend à tout âge (familles, couples, personnes âgées, enfants et adultes handicapés, etc.) et les fermes sont des organismes privés sans forcément dispensé d'un encadrement professionnel.

Jusqu'alors, il s'agit du pays francophone dans lequel j'ai trouvé le plus d'éléments mis en place en matière de placement familial en milieu rural.

2.5.2 Le placement familial au Québec

Du côté de la législation du Québec, le placement d'enfants est régi par les Centres Jeunesses en partenariat avec les organismes du réseau de la santé et des services sociaux. Depuis 1977, c'est la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), qui insiste sur l'importance de tenir compte de l'intérêt de l'enfant, de son âge et de ses besoins tout en se rapprochant le plus possible d'un milieu de vie familial « normal » et stable (Montminy, 2005).

Lorsque le milieu de vie de l'enfant ne lui offre pas un cadre sécurisant, des mesures de placements peuvent être entreprises. Le jeune est soit placé dans une famille reconnue pour accueillir des enfants ou encore il peut être placé dans d'autres milieux substituts comme dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficultés. En 2000, le Québec comptait plus de 5500 familles d'accueil à son actif. Ce chiffre montre combien les ressources sont importantes pour répondre aux besoins des jeunes en difficultés. D'autant plus que le coût annuel d'un placement est environ 7 fois plus élevé en centre de réadaptation qu'en famille d'accueil au Québec (Groupe de travail sur la politique de placement, 2000, p. 3).

« Dans notre système de protection du Québec, le placement familial est perçu comme l'alternative du moindre mal, une intervention psycho-sociale visant à mettre en place les conditions qui permettront de travailler la relation qui existe entre l'enfant et ses principes figures d'attachement afin de favoriser, dans les meilleurs délais, un réajustement de son fonctionnement physique, psychique et social ». (Montminy, 2005)

Les placements des enfants et jeunes en difficultés ne disposent pas, selon les documents trouvés dans mes recherches, de cette alternative (lorsqu'il s'agit des placements organisés par les Centres de jeunesse et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux). Cependant, le Québec compte un grand nombre de domaines agricoles qui ouvrent leurs portes à des personnes traversant un passage difficile (deuil, épuisement professionnel, réorientation de carrière, etc.) et qui ont besoin de prendre du recul sur leur vie. La différence des accueils proposés avec un organisme tel que Caritas est tout de même assez remarquable, mais certaines missions et objectifs peuvent se ressembler.

2.5.3 Le placement familial en France et au Québec : deux politiques, une même intention

Une étude a été réalisée sur deux approches territoriales (France et Québec) avec la question du maintien des liens des enfants placés en famille d'accueil comme même sujet de recherche. Bien que des similitudes existent entre les politiques de protection de l'enfance de ces deux pays francophones au niveau des liens conservés avec la famille d'origine et de l'intérêt de l'enfant, les mesures mises en place sur le terrain diffèrent (Revue intervention, 2012).

Tout d'abord, la notion de temps est abordée de manière différente entre les deux pays. Au Québec, le système de protection privilégie une stabilité auprès de l'enfant et utilise le terme de projet de vie. Il vise toujours à maintenir un maximum de liens avec la famille. Mais lorsque les intervenants décèlent un risque d'abandon pour l'enfant ou que les parents ne peuvent être amenés vers un réel changement, le placement se voit être de plus en plus précoce et tend vers une mesure permanente pouvant parfois aller jusqu'à l'adoption. Tandis qu'en France, ils viseront un placement plutôt temporaire pour viser un retour de l'enfant dans son milieu familial le plus rapidement possible.



« Répondre aux besoins de l'enfant, c'est lui permettre un développement physique, psychique, moteur et cognitif harmonieux » (Revue intervention, 2012).

La loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec définit la notion de famille d'accueil comme suit : « Une ou deux personnes qui accueillent chez elle au maximum neuf enfants en difficulté qui leur sont confiés par un établissement public afin de répondre à leurs besoins et de leur offrir des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial » (LégisQuébec, 2016).

Les deux pays s'accordent sur la fonction de la famille d'accueil. Elle a un rôle prépondérant dans le développement de l'enfant (psychique, physique et affectif) en lui offrant un accompagnement dans le but de viser une réintégration familiale et sociale. La famille d'accueil intervient de façon parentale tout en assurant un milieu de vie au jeune sûr et sain (éducation, soins, hébergement, prises de décision, etc.). Une mission primordiale est de collaborer non seulement avec l'institution ou l'organisme de placement mais aussi avec la famille naturelle de l'enfant, si elle a lieu (Revue intervention, 2012).

Du côté du Québec, l'enjeu majeur dans l'élaboration du projet de vie de l'enfant en plaçant son intérêt au centre, est d'intégrer au maximum les parents dans ce processus. Les professionnels craignaient que l'adoption devienne une option systématique pour assurer le bien-être de l'enfant. Seulement, depuis leur nouvelle loi sur la protection de la jeunesse, ils ont pu remarquer de nettes améliorations sur la stabilité et les conditions de vie des enfants ; le placement en famille d'accueil a diminué tandis que le recours aux ressources informelles telles qu'un placement chez un membre de la famille ou d'une personne significative a augmenté. Le retour de l'enfant dans son milieu familial constitue quant à lui aujourd'hui plus de 79% des enfants placés (Turcotte et al., 2010).

a) Le statut des familles d'accueil

Une recherche (Bagirishya et Gilbert, 2002) illustre que les familles québécoises vivent un paradoxe ; ont-elles le statut de travailleurs autonomes ou sont-elles des familles ? Plusieurs démarches ont été entreprises depuis 2012 pour obtenir un véritable statut afin que les familles soient reconnues comme « travailleurs » à part entière du réseau des services sociaux et de la santé en supprimant cette image de gardienne d'enfants qui leur étaient souvent attribuées. Le droit de se syndiquer et des contrats de travail entre le gouvernement et les familles d'accueil voient petit à petit le jour, tandis que certains syndicats démocratiques voient encore les familles d'accueil à la frontière entre l'économie sociale et le bénévolat (Revue intervention, 2012).

La France a aussi évoqué en d'autres termes la question de la professionnalisation des familles d'accueil. Ils utilisent plutôt le statut d'assistant familial agréé par les services sociaux. Celui-ci est reconnu depuis 1977 comme une profession où la formation est vue comme nécessaire. L'assistant familial est reconnu depuis 2005 comme un partenaire privilégié dans la prise en charge du jeune. L'enjeu majeur de son statut est le partenariat à créer entre les travailleurs sociaux et les assistants familiaux (Revue intervention, 2012).

Nous pouvons remarquer ici que le paradoxe de cette professionnalisation, est présent dans chacun de ces deux pays. Le paradoxe est davantage axé chez les Français sur le lien d'attachement à l'enfant et de sa position en tant que famille d'accueil « professionnelle », tandis qu'au Québec, il est sur la revendication demandée d'un statut équitable.

b) Les liens d'attachement

Une autre différence est perceptible entre les pratiques françaises et québécoises. En France, la démarche est unique pour l'ensemble des enfants, que cela soit un placement de courte durée (un an maximum) ou de longue durée (jusqu'à l'adolescence). Les conséquences de ces placements restent quant à eux complètement différents. Au Québec, ils tendent davantage à prendre en compte les liens d'attache créés entre la famille d'accueil et l'enfant afin qu'il puisse disposer d'une certaine stabilité affective (Revue intervention, 2012).

c) Une même intention...

Les deux pays s'accordent aujourd'hui sur l'importance de repérer rapidement les situations où les enfants sont en difficultés et de mettre en place des projets de vie leur offrant un milieu de vie stable. Tous deux ne voient pas l'adoption comme une option de premier recours mais privilégient au maximum le maintien du jeune dans son milieu naturel avec tout un travail d'accompagnement de la parentalité. Face à des parents exprimant de plus faibles capacités parentales, la filiation biologique sera privilégiée en tentant de construire des ponts entre les membres de la famille. Chacun des pays se voit favoriser la pluriparentalité au sein des familles d'accueil tout en considérant le passé du jeune et l'importance d'agir sur le présent afin qu'il puisse se construire un avenir plus serein (Revue intervention, 2012).

2.5.4 Le placement familial en Belgique

Deux textes définissent le cadre légal belge concernant le placement d'enfants : **La loi du 8 avril 1965** (protection de la jeunesse et prise en charge des mineurs) et **le décret de la Communauté française relatif à l'Aide à la jeunesse** (4 mars 1991).

Tout comme la Suisse, la législation belge s'aligne sur la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle soutient donc l'intérêt du milieu familial, son importance et le rôle des parents. Les placements « formels » sont pris en charge par l'Aide à la jeunesse (Swaluë, 2012, p. 20).

La Belgique possède deux types de placements familiaux : les placements encadrés par le SPF (services de placement familial) et le placement non-suivi. Dans cette dernière option, il s'agit des enfants pris en charge par un membre de sa famille ou par quelqu'un de son entourage, qui est alors considéré comme un placement opéré par des arrangements privés. Ils peuvent tout de même être formalisés lorsqu'ils sont autorisés ou ordonnés par une autorité publique (Swaluë, 2012, p. 12).

Les placements familiaux sont en général mandatés par le conseiller ou le directeur de l'Aide à la jeunesse ou encore par le Tribunal de la jeunesse. On distingue trois types d'accueil...

- **Le placement de long-terme** (services de placement familial (SPF)) : sa durée est précisée par le mandat et dure en moyenne 4 ans pour un placement encadré par un SPF et 2 ans pour un placement non-encadré.
- **Le placement d'urgence** (services de placement familial d'urgence) : il se déroule quant à lui sur une durée maximale de 15 jours et prolongeable d'un mois si nécessaire.
- **Le placement de court-terme** (services de placement familial de court-terme) : sa durée est de 3 mois maximum et est renouvelable jusqu'à 2 fois.

En ce qui concerne le débat entre le placement institutionnel ou le placement familial, le Comité des droits de l'enfant a recommandé en 2010 de privilégier l'accueil en milieu

familial par rapport à celui en établissement. Pour cela, le Comité a souhaité revoir leur dispositif juridique et fournir aux familles une aide économique et sociale afin d'assurer des fonctions parentales et d'obtenir une aide juridique en cas de besoin (Swaluë, 2012, p. 31).

Une longue liste de types de placements existe en Belgique pour les enfants et jeunes en difficultés ; des placements en institutions publiques, des services d'aide et d'accompagnements éducatif (SAAE), des centres d'accueil d'urgence (CAU), des centres d'accueil spécialisé (CAS), des centres d'observation et d'orientation (Swaluë, 2012, p. 39), etc. mais aucune forme de placement familial en milieu rural n'est percevable dans cette liste.

2.5.5 Résultat des recherches sur les pays francophones

A ce stade de la recherche, peu de données ont pu être récoltées sur le placement familial en milieu rural dans les pays francophones. Dès lors, mon travail s'axe sur ce qui se fait en Suisse en termes de placement en familles d'accueil paysannes.

3. Les organisations de placement en famille paysanne en Suisse

Une organisation de Placement Familial place, su mandat d'une entité publique ou d'une institution résidentielle, des enfants et des jeunes dans des familles d'accueil. En termes de placement familial en milieu rural, la Suisse allemande dispose d'un grand nombre d'organismes, tandis qu'en Suisse Romande, seulement Caritas Placement Familial offre cette spécificité.

3.1 Les organisations de placement familial en milieu rural de Suisse allemande

La Suisse allemande dispose d'un certain nombre d'organismes s'occupant du placement familial en milieu rural qui sont certifiées par Intégras Suisse, alors que le côté romand est représenté uniquement par Caritas Placement Familial. Sept principaux organismes certifiés sont présents en Suisse alémanique (Intégras, 2016) :

- « *Caritas Familienplatzierungen* » basé à Lucerne. Il est le pendant suisse alémanique de Caritas Placement Familial (Suisse romande).
- « *Projekt Perspektive* » à Zürich
- « *Sofa – Soziale Fachdienstleistungen* » à Baden
- « *Subito* » à Emmen
- « *Team-Werk* » à Alosen
- « *Tipiti* » à Wil
- « *Espoir* » à Zürich

Les sites de ces associations et organismes ne divulguent que peu de détails sur leur fonctionnement ; les données restent internes afin de conserver une certaine confidentialité. Ainsi la différence entre ces organismes suisses-allemand reste difficile à percevoir.

3.2 Labels de qualité destinés à l'organisation de placement familial

En Suisse, les organismes qui placent les enfants et jeunes dans des familles d'accueil sont appelés « Organisations de Placement Familial » (OPF). Ces placements se font sur mandat d'une institution résidentielle ou d'une instance publique, dans tous les cas confiés par une entité publique. Ainsi, ces labels s'engagent à ce que les OPF soient soumis à une haute surveillance, à un contrôle cantonal basé sur des critères professionnels et la mise en place de bases légales au niveau fédéral et cantonal. Par exemple, un label permet de certifier qu'une OPF garantit le suivi des placements ou assure l'évaluation et la formation des familles d'accueil (Integras, 2010, p. 3). Deux principaux labels reconnaissent les organisations de placement familial en Suisse :

3.2.1 Le label « Integras »

Integras est une association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée. De par le nombre important d'OPF présentes en Suisse et du fait que personne n'était en mesure d'évaluer concrètement si le travail effectué était conforme aux besoins de l'enfant, Integras a développé un label composé de directives en matière de qualité. Grâce à celui-ci, un bon standard peut être garanti dans le placement en famille d'accueil. Il demande une certaine transparence en termes de qualité dans le travail fait et à l'organisme d'être prêt à entamer un processus de développement. Obtenir ce label apporte une certaine crédibilité à l'organisme et lui permet de prouver avec quel soin il exécute ses missions (Integras, 2010, pp.3 - 4).

3.2.2 Le standard « Quality4Children »

Il existe aussi un standard européen de qualité pour le placement d'enfants et de jeunes adultes hors du foyer familial qui vise à promouvoir les meilleures pratiques professionnelles dans le domaine du placement d'enfants. Ses missions et objectifs ont pour but d'améliorer la situation vécue par l'enfant ainsi que son épanouissement lors d'un placement extrafamilial. Quality4Children (Q4C) comporte 18 standards qui sont basés sur la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1997. Par exemple, donner les moyens à l'enfant de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie ou encore que l'enfant reste en contact avec sa famille d'origine sont deux des 18 standards. Ceux-ci ont été élaborés à partir de témoignages recueillis dans plus de 30 pays auprès d'anciens professionnels, enfants et leurs familles reliés au placement (Quality4children, 2016).

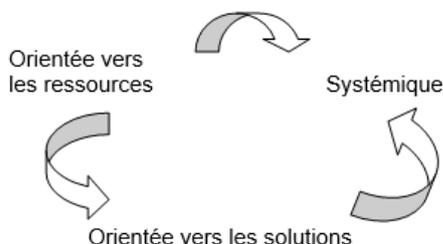
3.3 Le programme Caritas Placement Familial en milieu rural

Les différentes données de ce chapitre proviennent des documents rédigés par Caritas Suisse ainsi que des informations récoltées auprès de M. Riand, responsable de Caritas Placement Familial pour la Suisse Romande. Le siège de cet organisme se trouve à Lausanne.

Caritas Placement Familial (CPF) est une association à but non lucratif. Son but principal est de garantir le bien-être ainsi que de favoriser le développement personnel des enfants et adolescents. Cela fait plus de 20 ans que l'organisme place des enfants et jeunes en difficulté dans des familles rurales à travers la Suisse romande et la Suisse alémanique. Le Label FPO « Integras » de l'association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie lui a d'ailleurs été délivré en 2012 (Caritas, 2016).

3.3.1 Les principes de base

CFP s'engage à respecter la législation en vigueur concernant le placement familial ainsi que les règles professionnelles utilisées dans le domaine comme le Standard Quality4Children. En plus du standard Quality4Children, Caritas a obtenu **le label Integras Suisse** en 2012.



L'association possède sa propre approche méthodologique de l'action éducative. Premièrement, elle est traitée de manière **systemique**. Caritas considère que l'action humaine s'inscrit dans un système social où chaque individu interagit sur un autre, s'influence mutuellement et laisse donc imaginer qu'un travail éducatif opérant

sur tous les participants peut permettre de trouver une solution. Ensuite, elle est orientée sur **les ressources qu'a le jeune**. Il s'agit de déceler et faire ressortir les forces et moyens positifs afin de chercher ce qui pourrait causer un changement de motivation. En orientant **le travail vers des solutions**, le but est de ne pas se focaliser sur le problème lui-même et les effets qu'il engendre, mais de plutôt prendre en compte les souhaits, les ressources disponibles ou encore les objectifs à atteindre (Caritas, 2016, p. 4).

3.3.2 Le contexte d'intervention et le choix du milieu rural

Parmi ses missions, CPF propose un placement familial en milieu rural pour des enfants et jeunes qui vivent des périodes turbulentes. Le programme a été lancé il y a maintenant dix ans en Suisse romande. La durée des séjours peut être plus ou moins longue afin que les jeunes prennent de la distance avec leur propre situation. Caritas est convaincu de l'apport bénéfique de ces placements pour les jeunes : ils peuvent ainsi se retrouver dans un environnement familial stable, proche de la nature, de l'élevage d'animaux dans le but de réaliser différents objectifs professionnels et/ou personnels. Ces placements les amènent vers une prise d'autonomie et les liens tissés pendant ces séjours doivent permettre une réintégration plus tard dans la société ou dans leur famille d'origine (Caritas, 2016).

Selon Madame Pillet, chargée du projet à Caritas : « *Nous croyons au caractère thérapeutique du travail avec la terre et les animaux. Devoir soigner les bêtes chaque jour permet de retrouver un rythme de travail quotidien, de reprendre confiance en soi et de se responsabiliser.* » (Cité par Bürki C., 13. 04. 2016, p.3).

Le projet de Caritas est aujourd'hui bien connu par les instances officielles qui reconnaissent le bienfondé de ce type de placements. En Suisse romande, CPF collabore avec une vingtaine d'exploitants agricoles et, à titre d'exemple, 63 jeunes ont pu bénéficier de cette expérience durant l'année 2015. Les demandes sont en hausse constante et Caritas constate un déficit de familles d'accueil. Le recrutement de nouvelles familles d'accueil en milieu rural est donc un des principaux défis futurs de l'organisme romand.

Cependant, comme décrit dans la problématique à la page 11, le nombre d'exploitations agricoles diminue régulièrement en Suisse. L'Office fédéral des statistiques a fait ressortir des chiffres qui montre cette tendance qui se poursuit inexorablement. Elle concerne principalement les petites et moyennes exploitations, tandis que celles de plus de 30 hectares se développent. Et Caritas trouve en général plus facilement des familles d'accueil rurales s'occupant de petits domaines, souvent inférieurs à 20 hectares. Plus

concrètement, en termes de chiffres, il s'agit de plus de 16'000 fermes qui ont cessé leur activité depuis le début des années 2000 (VLP-ASPAN, 2016).

3.3.3 Les acteurs du placement

Le public-cible : La jeunesse

Les offres de placement de Caritas sont proposées à des adolescents âgés en moyenne de 13 et 18 ans. Il se peut que des jeunes adultes bénéficient des mesures de Caritas (jusqu'à 22 ans en général). Cependant, la majeure partie des placements concerne des adolescents (16-18 ans). Cette période est caractérisée par une certaine tension pour le jeune, une phase de transition où il n'est plus un enfant mais n'est pas non plus encore arrivé à l'âge adulte. Les frontières entre dépendance et indépendance, ainsi que l'espace de protection ou encore sa part d'autonomie ont souvent de la peine à se définir (Caritas^c, 2016, p. 3).

Quitter l'état d'enfant pour atteindre celui d'adulte génère chez l'adolescent une remise en question de son identité où il doit imaginer un réaménagement de soi, de sa conception de soi et de son environnement. Cette identité amène le jeune à faire un travail sur lui, au travers duquel il s'identifie à des personnes, s'approprie différents rôles, statuts ou fonctions (Solioz, 2013).

Cependant, quelques-uns d'entre eux n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face à cette phase délicate de leur vie. Ils risquent de perdre leurs repères, de suivre de mauvais modèles et donc d'exprimer des difficultés à trouver leur place au sein de la société. Pour répondre à celles-ci, les services d'aide à la jeunesse proposent différentes mesures allant du conseil et des thérapies ambulatoires, des mesures stationnaires de placement ou des placements en familles d'accueil afin d'aider le jeune à se frayer un chemin (Caritas^c, 2016, p. 3).

Lors de leur placement auprès de Caritas, ils possèdent différents droits : par exemple, ils sont impliqués, dans la mesure du possible, dans les préparatifs du placement. Pendant la durée du placement, ils sont considérés comme des êtres à part entière et sont respectés dans leur personnalité individuelle. Les jeunes ont droit à des indications de travail qui tiennent compte de leur âge et de leur capacité ainsi qu'à des temps de pause adaptés. En règle générale, les congés sont discutés entre les acteurs du placement et selon le type de placement. Il en est de même pour les contacts téléphoniques. En plus de ces droits, le placement familial auprès de Caritas leur permet plusieurs options (Caritas^c, 2016, p. 9) :

- Bénéficier d'un soutien pour l'orientation professionnelle
- Disposer d'un programme scolaire adapté selon un projet individualisé
- Suivre une thérapie externe selon les besoins du jeune placé
- Profiter d'activités de loisirs (musique, sport, etc.)

La famille d'accueil

Etre famille d'accueil auprès de Caritas signifie être une famille paysanne avec des compétences sociales, vivant dans des conditions stables et se disant être prête à accueillir un jeune en situation difficile. Elle doit se montrer motivée à intégrer le jeune dans leur vie de famille et dans le quotidien de leur travail. Différentes compétences et attitudes sont primordiales dans le profil de ces familles : des capacités relationnelles, d'empathie et réflexion, des attitudes de considération ainsi que des ressources riches.

La famille d'accueil ne remplace pas la famille d'origine mais joue le rôle de suppléant familiale et se soucie de maintenir les liens entre le jeune et ses parents (Caritas^a, 2016, pp. 6-7).

Le lieu de placement doit en général se trouver sur une exploitation agricole qui se trouve à la campagne ou dans les montagnes suisses. La famille doit pouvoir mettre à disposition une chambre individuelle pour le jeune avec le confort habituel d'une maison d'habitation, garantir l'accès par véhicule ainsi que l'accès par téléphone.

En résumé, la famille accueillant le jeune en difficulté assume trois fonctions (Caritas ^o, 2016, pp. 3 - 9) :

1. **La fonction de famille d'accueil** : Elle est responsable de la satisfaction des besoins du jeune (nourriture, hygiène, contacts sociaux, etc.)
2. **La fonction de communauté de travail** : Elle intègre le jeune dans le cadre de son quotidien à travers son activité agricole. Elle le guide dans les différentes tâches journalières et apportent les explications nécessaires. La famille doit veiller à adapter le temps de travail afin que le jeune puisse trouver un équilibre avec son temps de loisirs.
3. **La fonction d'accompagnement pendant la mesure éducative** : C'est elle qui tente de stimuler le développement du jeune placé sur les différents plans (affectifs, psychiques, physiques, intellectuels, etc.). Elle respecte et oriente ses actions en fonction des objectifs et buts du placement.

Les familles d'accueil sont préparées pour leur engagement par la participation à des formations complémentaires qui est exigée par l'organisme. Deux journées de formations sont organisées par année et des cours de perfectionnement sont proposés en supplément. La possibilité leur est aussi donnée d'assister à des séances de supervision et d'intervision.

Pour leur travail d'accompagnement et d'hébergement des jeunes, les familles reçoivent une indemnité et une rémunération mensuelle selon le nombre de jours passés par le jeune chez eux. La rémunération varie en fonction du type de placement et du degré de formation des familles d'accueil. Le statut des accueillants est régi par un contrat d'employé avec Caritas pendant la durée du mandat et la fiche salaire tient compte des prestations sociales telles que l'AVS, l'AI, l'APG. Un certificat annuel de salaire leur est aussi délivré. Pour se faire une idée concrète du défraiement, une famille d'accueil reçoit en moyenne entre CHF 84 et à 93.- brut par jour pour un jeune accueilli (Caritas ^o, 2016, p. 8).

L'instance mandante

Les placements organisés par Caritas Placement Familial proviennent à la base toujours d'une instance mandante. Celle-ci peut être un service social, un service de conseil, un office de tutelle, un établissement socio-éducatif ou une institution de services ambulatoires pour les jeunes, un juge des mineurs ou Tribunal de la jeunesse ou encore une autorité scolaire. Les parents n'ont pas la possibilité de placer directement auprès de cet organisme.

Les instances accomplissent plusieurs tâches pendant le placement et ont plusieurs responsabilités dans le placement de l'enfant telles que : fournir les garanties financières nécessaires, collaborer non seulement avec Caritas Placement Familial mais aussi avec les parents du jeune (ou le représentant légal) ou encore organiser la suite d'un placement (Caritas ^o, 2016, p. 5).

Caritas Placement Familial

L'organisme dispose d'un réseau de familles d'accueil et nomme un référent pour chaque situation de placement. Les tâches de Caritas consistent en l'organisation, la réalisation, la coordination et la conduite des différents placements de jeunes en difficulté. Son

équipe est composée de professionnels au bénéfice d'une formation socio-pédagogique, psychologique ou en travail social ainsi qu'une expérience dans le travail éducatif auprès des jeunes. Ses rôles sont dans un premier temps d'examiner la demande, de choisir la famille adéquate et de régler les modalités du placement. Par la suite, Caritas offre du soutien, des conseils en accompagnement la famille d'accueil pour la totalité du séjour du jeune. En plus de préparer préalablement la famille à l'accueil du jeune, elle organise régulièrement des points de situation et se montre disponible en cas de situation de crise. Finalement, l'organisme coordonne la transmission d'informations à l'instance mandante sur le déroulement du placement (Caritas °, 2016, p. 5).

3.3.4 Les types de placements en famille d'accueil rurales

Le placement à long terme : Caritas offre la possibilité aux enfants et adolescents de trouver un nouveau foyer au sein d'une famille d'accueil en milieu rural jusqu'à leur majorité. L'accueilli y trouve un cadre familial stable avec des personnes de référence pour permettre son développement dans les meilleures conditions possibles. Les services offerts ainsi que les tarifs sont similaires au placement à court terme. Le jeune participe ainsi activement à la vie communautaire de la ferme et peut poursuivre sa scolarité si elle est en cours (Caritas, 2016).

Les prestations personnelles : Les jeunes qui ont commis un délit ont la possibilité de remplacer la sanction pénale par un travail utile. Les jeunes fournissent alors un travail d'intérêt général auprès d'une famille d'accueil et le nombre de jours à effectuer est fixé d'avance selon l'ordonnance pénale : Les séjours durent en moyenne entre 5 jours et 3 mois au maximum en vertu du code pénal. Le principe de ces prestations est le travail plutôt que la peine. Elle est vue comme une chance de « réparer » ses erreurs (Caritas, 2016).

Le Time-out (court terme) : Il s'agit d'une mesure socio-pédagogique limitée dans le temps. Elle est décidée en raison d'une situation difficile dans le contexte d'origine du jeune, que cela soit dans sa famille, son foyer ou son école. Les Time-out peuvent être de courte ou longue durée selon les buts visés (min. 3 semaines). La moyenne d'âge des jeunes vivant ce type de placement oscille entre 10 et 22 ans. Les difficultés qu'ils rencontrent peuvent être d'origine personnelle, familiale, sociale, professionnelle ou scolaire. Un Time-out est conseillé par exemple en cas d'absence d'une structure quotidienne, d'une exclusion scolaire, de comportements inhabituels, etc. Cependant ce type d'accompagnement ne sera pas conseillé à tous types de difficultés : les addictions sévères ainsi que les troubles psychiques importants ne sont pas pris en charge. Ils nécessitent un accompagnement intensif ainsi que des soins médicaux spécifiques qui ne sont pas proposés dans ce programme (Caritas °, 2016, p. 5).

Nous pouvons constater que la grande différence entre ces trois types de placement se retrouve dans la durée. En général, un séjour de courte durée (Time-out) dure au minimum 3 semaines et au maximum 6 mois. Au-delà des 6 mois, on parle d'un placement à long terme. Les objectifs diffèrent aussi en fonction du type de placements. Par exemple un séjour de courte durée peut servir de sanction ou de phase de transition tandis qu'un séjour de longue durée sert à la réorientation, vise des perspectives de formation et favorise un travail de développement positif de la personnalité (Caritas °, 2016, p. 4).

3.3.5 Caritas : Un tremplin vers la réinsertion sociale

Une partie des jeunes ne possède pas ou sont insuffisamment dotés de ressources nécessaires pour traverser la période de l'adolescence et assumer les tâches qui en

découlent (se détacher petit à petit des parents, construire des relations saines avec les pairs, trouver une place d'apprentissage, etc.). Parfois des troubles du comportement et des difficultés à s'intégrer dans la société peuvent naître. Face à cela, les services d'aide à la jeunesse proposent diverses mesures dont celles de Caritas et plus spécifiquement la mesure Time-out. Le séjour limité dans le temps permet la prise en charge du jeune en situation de crise en l'intégrant dans le quotidien de travail d'une famille possédant une exploitation agricole. Le but principal, en plus de celui de permettre une sanction ou une phase de transition pour le jeune, est de donner l'opportunité au jeune de viser une meilleure réintégration sociale pour son retour en société. En vivant un Time-out de longue durée, le jeune placé aura l'occasion de viser des perspectives de formation, de favoriser un travail de développement positif de la personnalité ainsi que d'élaborer un changement de vie et réaliser une réintégration dans un environnement social et professionnel (Caritas ^c, 2016, pp. 4-5).

3.4 La pénurie de famille d'accueil en Suisse romande

Ce paragraphe se base sur un article de La Radio Télévision Suisse, rédigé par Monsieur Krause, journaliste (Krause, 2016, pp. 1-2). La Radio s'intéresse de plus près aux placements familiaux en Suisse romande. Selon une étude, une importante pénurie de places se ferait ressentir dans cette région. Elle estime qu'elle manque aujourd'hui de plus de 130 places. Le besoin varie selon les cantons et ses difficultés.

Les demandes de placement concernées par cette pénurie proviennent en général des enfants orphelins ou de familles souffrant de difficultés et ne pouvant plus garantir le bien-être de leur enfant. Confier la garde de leur enfant devient alors une évidence.

Selon Christian Fellrath, chef de la protection de l'adulte et de la jeunesse du canton de Neuchâtel, la difficulté de trouver des places en famille d'accueil proviendrait de plusieurs facteurs ; d'une part par l'individualisation de la société, par des situations familiales précaires ou encore tout simplement par des problèmes d'espace dans les logements (un placement nécessite d'une chambre par enfant). Ensuite, la nouvelle définition que nous donnons à la famille aujourd'hui, la réalité quotidienne des familles monoparentales qui vivent déjà suffisamment de difficultés, amènent à être réticent face à l'accueil d'un enfant supplémentaire dans leur situation.

Souvent, les services placeurs sont encore vus comme des organismes enlevant les enfants aux familles. Alors qu'au contraire, leur rôle est d'intervenir pour garantir le bien-être de l'enfant en tenant compte au maximum de la famille et des liens à conserver. Toujours selon Monsieur Fellrath, tout un travail est nécessaire pour faire valoir leur action : « *A nous de faire valoir notre crédibilité en termes de soutien des familles et non pas d'Etat placeur* ».

Des pistes d'action sont en train d'être réfléchies afin de trouver des solutions à cette pénurie. Par exemple, le travail de recherche auprès de la famille élargie de l'enfant, du jeune en question, est davantage investi. Certains cantons tentent de faire appel aux institutions. Cependant, une autre problématique se cache derrière celle-ci ; la sur fréquentation des institutions.

Du côté de la Suisse alémanique, l'état de crise est le même. Les autorités sont aujourd'hui préoccupées par certaines situations et voudraient poser des chiffres autour de ces placements. Seulement, il est difficile de les récolter et cela principalement parce que la majeure partie des placements se font par des organismes privés. Une enquête a été entreprise par l'Office fédéral de la justice afin de connaître le nombre d'enfants placés et les lieux où ils se trouvent. Les premiers résultats pourront être connus à partir de 2020.

4. Le séjour de rupture comme concept éducatif

Des organismes tels que Caritas Placement Familial proposent un séjour en milieu agricole comme principe de rupture avec le quotidien du jeune. Diverses associations et institutions de Suisse romande intègrent aujourd'hui ce concept à leur fonctionnement. Ce principe comporte des intérêts bien particuliers et a des résultats plutôt étonnants sur l'évolution du jeune.

4.1 La notion de rupture

La notion de « rupture » représente la possibilité donnée à l'individu de prendre du recul par rapport à son mode de vie. L'idée est de réfléchir à soi et à sa réalité, afin que la personne puisse, au retour, faire face à sa vie d'une nouvelle manière (Rosenczveig, 2003, p. 3).

Le but est d'utiliser le séjour comme outil de déconstruction de ses propres schémas, de sa conception de la réalité et de soi ainsi que de sa place dans la société. Bien que le placement permette une sorte de rupture par le fait de sortir le jeune de son environnement, le séjour de rupture fait vivre à la personne une aventure d'autant plus forte et extraordinaire par l'expérience qu'il va vivre. La personne se retrouve dans un nouveau décor et est amenée à vivre une aventure où ses limites devront être dépassées, le courage expérimenté et l'endurance développée. Que cela soit en forêt, en mer, dans le désert ou en montagne, la diversité du cadre est riche et cette rupture peut viser une reconstruction identitaire (Favre-Bulle, 2007, p. 8).

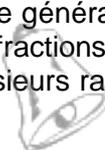
La notion de rupture peut parfois être vécue comme une période difficile, traumatisante par les jeunes de par la perte de tout repère, de leur environnement qui se voit brutalement changé et donc devient génératrice d'angoisse. Tandis que selon d'autres points de vue, la rupture est considérée, au contraire, comme une notion de dégagement, qui renvoie à un évènement, un support éducatif, une stratégie qui a pour but de déstabiliser le jeune (Darnaud, 2005, p. 56).

« La notion de rupture peut alors apparaître contradictoire avec une démarche éducative où les notions de lien et de continuité sont importantes ; la rupture avec la famille, les amis, le lieu de vie, le mode de vie peut devenir génératrice d'angoisse. La rupture est plus un lieu, une étape de transition où la seule rupture souhaitée est celle du mode de fonctionnement délinquant des jeunes. Il faut penser la notion de rupture comme une prise de distance et une séparation » (Darnaud, 2005, p. 50).

4.2 Les bénéficiaires de séjours ruraux

La possibilité de vivre un séjour de rupture en milieu rural peut être utilisé auprès de plusieurs publics différents, avec comme point commun un certain besoin de sortir de son contexte, de quitter son « quotidien » afin de prendre du recul et révéler de nouvelles perspectives. Il peut s'agir autant de jeunes en déroute que de professionnels en quête de changement, traversant une période difficile (La Fontanelle, 2016). Mais ce concept est principalement utilisé par son efficacité auprès des mineurs délinquants.

La population étant majoritairement masculine, les séjours de rupture comptent tout de même une participation des jeunes de genre féminine. De manière générale, ce sont des jeunes en rupture scolaire, des adolescents ayant commis des infractions ou encore des mineurs qui ne peuvent être maintenus dans leur famille pour plusieurs raisons et qui ont



donc parfois déjà connus des placements dans des familles d'accueil, des établissements ou encore des foyers. Parfois ces alternatives ne sont plus suffisantes et le séjour de rupture est alors vu comme l'ultime « joker » éducatif. Cette alternative peut aussi être décidée par le Tribunal lors d'un jugement prévoyant une peine. Le jeune peut ainsi faire valoir sa peine par des prestations personnelles, des travaux d'intérêts généraux à travers un séjour de rupture (Berriat & al., 2004, p. 11).

Un sentiment de « facilité » offert par ces séjours à la place de la prison peut être ressenti par plus d'une personne. Seulement, un message important est soutenu par de nombreux éducateurs, juges et autres professionnels entourant le jeune : la réponse à la délinquance ou à un mal-être ne peut être qu'éducative. Cette alternative est de leur point de vue bien plus efficace que tout forme d'enfermement, moins coûteuse et surtout avec des effets durables (Seuil, 2016).

4.3 Les séjours de rupture

Bien que la prise en charge des jeunes en difficulté est de nos jours très bien gérée et adaptée par les établissements spécialisés, la question du choix du séjour de rupture peut se poser pour ceux qui ne trouvent parfois pas de réponses fonctionnelles face à la situation du jeune en question (Darnaud, 2005, p.59). Quand les exclusions se répètent, que les passages à l'acte, les violences, agressions se perpétuent ou encore que le parcours des jeunes ne soit fait que d'échecs, le recours à un séjour de rupture est considéré parfois comme le dernier maillon du filet pour ces adolescents et jeunes adultes.

Le concept de Caritas Placement Familial offre ce type de séjour de par son milieu d'accueil qui est lié au monde agricole et du fait que le jeune vit un éloignement ; le lieu d'accueil se situe souvent en dehors du canton dans lequel il vit, dans un lieu parfois reculé, loin de tout, de ses habitudes, de son quotidien. L'éloignement géographique est donc non seulement un point essentiel dans ce type de projet mais permet d'être éloigné de ses repères, de changer de rythme de vie, d'accepter et de s'approprier un nouveau cadre structurant.

En dehors de cet organisme, différentes associations et institutions fonctionnent avec des séjours de rupture comme solution face aux difficultés du jeune en question. Au niveau de la Suisse romande, il existe par exemple des séjours de rupture de 6 jours dans un chalet d'alpage ou sous forme de séjour itinérant organisés par la Fondation de Fribourg pour la jeunesse (JJF, 2016), ou encore la Fontanelle en Valais qui, en plus de ses deux foyers, organisent des séjours de rupture à l'étranger jusqu'à deux mois maximum (Fontanelle, 2016).

4.4 Le sens, la portée et les limites du séjour de rupture

Le séjour de rupture a déjà fait ses preuves depuis maintenant quelques décennies. Un projet qui a grandi, élargi sa palette d'offres de séjours avec le temps et les différentes associations, institutions, organismes qui le proposent. Son sens a été et a clairement prouvé en tant qu'alternative à l'incarcération, à une médicalisation parfois devenue excessive pour des comportements graves ou encore une alternative aux diverses mesures éducatives et de protection déjà tentées mais inopérantes (Darnaud, 2005, p. 60).

Malgré cette belle opportunité qu'est ce concept pour le jeune, il comporte quelques limites. Une première difficulté est celle de réussir à mener une activité groupale structurante, avec des actions sur mesure, adaptées aux besoins de chaque jeune et plus

précisément en cas de crises et d'incidents. Ensuite, un manque de collaboration se fait parfois ressentir entre les différents acteurs autour du jeune notamment avec les services de soin en matière de santé mentale. Une difficulté au niveau du retour du jeune en question, du passage de relais à la fin du séjour ainsi que sa réinsertion dans la société (Darnaud, 2005, p. 60). Que fait-il de tout cela ? Quel suivi est concrètement mis en place ?

5. Le séjour en milieu agricole : un lieu d'accueil pour les jeunes en difficulté

Le choix d'une exploitation agricole comme lieu de placement est un concept de « rupture » qu'offre Caritas Placement Familial. D'autres types d'accueils sociaux se font en dehors de la Suisse comme nous avons pu le voir dans le chapitre des placements familiaux dans les pays francophones. Malgré le peu d'informations trouvées sur ce qui existe vraiment à l'étranger, tous ces organismes partagent une même philosophie : le rôle des animaux et de la nature et son impact sur l'être humain.

Le but de ce chapitre est donc de comprendre l'intérêt du choix de la ferme comme terrain d'accueil et l'influence que peut avoir un animal sur le bien-être d'une personne. Le dernier paragraphe traitera la question de savoir si ce milieu, ce lieu d'accueil correspond à tous les profils de jeunes et s'il est possible de repartir avec du positif malgré un éventuel désintérêt pour le milieu agricole.

5.1 La nature au bénéfice de l'humain

La nature est définie comme le dehors, l'extérieur, un espace vert. Ce sous-chapitre est tiré du livre de François Cardinal (2010, pp. 20-50), « Perdus sans la nature ». Dans celui-ci, il relate le recul que le jeune vit aujourd'hui face à la nature. Les rares temps libres des enfants sont passés entre quatre murs, souvent devant un écran. Si bien que le son des enfants qui s'amuse se fait de moins en moins entendre.

Il se demande alors si, à notre insu, nous n'aurions pas soustrait nos enfants à leur habitat naturel ? Cela proviendrait de plusieurs changements dont l'urbanisation : « *Les citadins, les banlieusards, les autoroutes et les immenses centres commerciaux sont autant de rats qui grugent les champs. [...] Ce faisant, on accroît la pression sur les terres agricoles... et sur les terrains de jeux officiels des enfants* » (Cardinal, 2010, p. 35).

« *Dans les villes à travers le monde, écrivent les chercheurs américains, la plupart des résidents se concentrent dans des quartiers ayant une biodiversité grandement appauvrie. La conséquence est tragique et sous-estimée : des milliards de personnes n'auront jamais l'occasion de développer un intérêt pour la nature* » (Cardinal, 2010, p. 21).

L'enfant qui jette aujourd'hui un regard par la fenêtre aura de fortes chances à ne voir comme animaux que des pigeons, chiens, chats ou éventuels écureuils.

L'intérêt des jeunes pour la nature décroît aussi par l'influence des nouvelles technologies (TV, smartphone, etc.) sur les jeunes. Les Nintendo, devenus Xbox, devenus Wii, sont chers aux jeunes générations aujourd'hui. Le résultat de cette urbanisation et de cette technologie amène les enfants à s'enfermer de plus en plus pour profiter des avantages de la maison et à les isoler de la nature.

N'avons-nous pas l'impression que les jeunes d'aujourd'hui ont pris un certain recul face à la nature ? Est-ce aussi ce changement, cette évolution vers une société

« technologique » qui peut être la cause de certaines difficultés vécues par les jeunes aujourd'hui (manque d'estime de soi, délinquance, troubles de l'attention, etc.) ?

Et pourtant, selon de nombreuses études scientifiques, se retrouver régulièrement en nature a de grandes vertus pour la santé mentale et physique de l'être humain. Deux questions courtes et simples mais plutôt parlantes peuvent prouver l'intérêt que l'être humain apporte à la nature : pourquoi la majeure partie des voyageurs préfèrent les sièges donnant sur le hublot plutôt que ceux du centre ? Et pourquoi les fleurs sont-elles vues comme un cadeau de circonstance lors d'une visite à l'hôpital ? Comment se fait-il que les zoos aient autant la côte de nos jours ?

Nous aurions donc tous, quelque part, une certaine affinité avec la nature qui au fond de nous nous procure un bien-être.

Une multitude d'études nous prouvent combien les bénéfices de cette nature sont grands. Un patient en convalescence avec une vue sur l'extérieur aura plus de chance de guérir vite, un enfant vivant dans un environnement composé de verdure aura plus de capacités de concentration et d'attention. « *Lorsqu'un enfant fait ses devoirs, plus il voit de « nature » (arbres, plantes et plans d'eau) par la fenêtre, plus il a de facilité à se concentrer* » (Cardinal, 2010, p. 24). Un autre exemple est celui des enfants ayant été diagnostiqués comme souffrant de troubles de l'attention ou d'hyperactivité et qui ont pu mettre en place un programme avec une marche de 20 minutes par jour dans un espace vert. Ils ont pu retrouver une concentration quasi comparable à celle d'un enfant sans trouble.

Toutes ces études prouvent le pouvoir infini que cette dame nature a sur l'humain. Elle pourrait parfois aller jusqu'à remplacer la dose d'un médicament « *Nous avons évalué l'effet d'une marche dans un parc et l'avons comparé à celui de la médication. Nous avons été surpris de constater que l'effet d'une dose de « nature » était aussi prononcé, non plus qu'une dose de médicaments* » (Cardinal, 2010, p. 26).

Ainsi, le séjour de rupture proposé par Caritas Placement Familial met à profit les bienfaits de la nature pour les jeunes en difficulté. Se retrouver dans une famille paysanne vivant dans un milieu rural permet au jeune de se rapprocher de la nature afin qu'il saisisse toutes les belles choses qu'elle a à lui donner.

5.2 Les vertus du travail à la ferme

Selon des témoignages recueillis par des accueillants français, des personnes accueillies ou encore des travailleurs sociaux, le choix de l'exploitation agricole se fait pour le travail éducatif qu'elle impose (Accueil paysan et CIVAM, 2013, pp. 4-5) :

- **Le respect du rythme du travail** : L'activité dicte les règles de base et non l'éducateur. « *Pour faire du fromage, il faut traire. Et pour traire, il faut se lever* ». (Accueil paysan et CIVAM, 2013, p. 4)
- **L'apprentissage de la patience et de la projection de soi dans l'avenir** : La saisonnalité ouvre des perspectives et oblige à se projeter dans l'avenir par, par exemple, sa planification annuelle des semences pour qu'elle pousse durant la bonne saison. On ne peut pas vivre avec le « je le veux, je l'obtiens » mais apprendre à patienter et à préserver.
- **Reprendre un rythme de vie régulier** : Moments des repas à partager ensemble, dormir à des heures « normales ».
- **Le recul à la campagne** : les personnes accueillies y trouveraient parfois un air de vacances et pourraient ainsi prendre un « bol d'air ».
- **Diversité des activités** : Le milieu rural offre une grande palette de choses à faire (soins aux animaux, des plantes, conduite, réparation, cuisine, transformation

- de produits, contact avec le client en cas de vente directe, etc.) et au final, chaque personne pourrait y trouver quelque chose qui correspond à ses aspirations.
- **L'activité comme prétexte à la discussion** : L'accompagnement du paysan dans les tâches agricoles serait un moyen propice aux confidences où ils ne sont pas obligés de se retrouver face à face.
 - **Le soin des animaux** : La valorisation de soi serait développée à travers le soin des animaux.

5.3 La thérapie animalière

Selon certaines études, les bienfaits apportés par les animaux sont incontestés. Un exemple simple et parlant certainement pour la plupart d'entre nous : caresser un chat qui ronronne diminuerait le stress et l'anxiété (Donzé, 11.03.2011, p. 8).

Les animaux communiquent entre eux, un langage non verbal peut être observé et nombreuses sont les thérapies qui se font aujourd'hui avec les animaux grâce à ce qu'ils apportent à l'humain. La notion de travail thérapeutique ou pédagogique animalière demande à être gérée par des personnes formées dans le domaine et qui ont de bonnes connaissances des animaux. Les thérapies se font auprès d'un large public et tout type d'individus pourrait être réceptif au bien-être procuré par un animal. Elles peuvent donc se faire auprès d'un large public : par exemple avec des adultes en dépression, en situation de deuil, avec des enfants, des jeunes en difficulté, des personnes en situation de handicap (autisme, etc.) ou encore des personnes en fin de vie.

« C'est incroyable ce qu'on peut faire par exemple avec deux tourterelles. Je vais dans les homes. Deux personnes tendent une corde (exercice de motricité) pour que les oiseaux s'y perchent. On peut les caresser (maîtrise du mouvement). Par ce contact, je connais une patiente qui se met à jodler (chanter) joyeusement, confie Danièle Lachat » (Donzé, 11.03.2011, p. 8).

Chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, la thérapie par les animaux peut leur permettre de retrouver des sensations parfois perdues et leur permettre de se remémorer des souvenirs du passé. Plus étonnant encore, elles permettent parfois à certaines personnes en situation de handicap de retrouver une certaine mobilité (Donzé, 11.03.2011, p. 8).

Quant au choix de l'animal, il n'y a pas de restrictions. Tant que l'animal est dressé et que la personne ne se met pas en danger, la thérapie animalière reste une alternative à tester. Cela peut aller de l'âne, du cheval, de l'oie, du chat, du hamster jusqu'à la tortue.

Lors du premier pas avec l'animal, l'enfant ou le jeune effectue un premier pas qui constitue, à ce moment déjà, une façon de sortir de soi-même pour s'ouvrir à l'inconnu. Pour s'occuper d'animaux, il est nécessaire d'être à l'aise avec eux et donc de passer par une période d'apprivoisement. Pour cela, le jeune doit faire preuve de différentes qualités telles que la patience, la curiosité, la douceur et la persévérance. Tout le travail et le temps que demande un animal permet de structurer le quotidien du jeune placé. Des heures doivent être respectées, des manières de procéder selon les types d'animaux et la personne trouve alors de nouvelles raisons et motivations de se lever chaque matin car l'animal dépend à ce moment de lui. Ainsi est confié une sorte de responsabilité à l'enfant et tout un travail éducatif intéressant peut se faire là-autour (Père Gilbert, 2016, p. 4).

Une association nommée « Guy Gilbert » en France accueille des jeunes en difficulté pour effectuer un travail éducatif à l'aide d'animaux. Elle définit l'animal comme étant leur

principal outil pédagogique et met en évidence trois rôles (valeurs) de la relation entre le jeune et l'animal (Père Gilbert, 2016, p. 5) :

- **Le rôle de substitut** : L'animal apporte de l'importance au jeune, lui donne le sentiment de se sentir utile et d'être aimé en retour de ce qu'il donne.
- **Le rôle d'intermédiaire** : Cette relation laisse naître une nouvelle ambiance « communautaire » où chacun apporte son aide autour de lui et où des relations, échanges et liens se créent.
- **Le rôle de structurant** : L'environnement de la ferme permet aux jeunes en difficulté de gagner en maturité psychique, psychomotrice ou encore affective. Par le fait de « canaliser » en quelque sorte leur agressivité, d'être en contact avec la nature et les animaux ou de devoir se responsabiliser et organiser son temps en construisant une journée efficacement.

Le placement en milieu rural offre la possibilité de se retrouver en présence d'animaux dans la plupart des exploitations agricoles. Le jeune accueilli n'aura peut-être jamais eu l'occasion de rencontrer les animaux de la ferme tels que les chèvres, poules, cochons et vaches. Il n'est pas impossible qu'il puisse éprouver une certaine réticence à vouloir s'en occuper et à les approcher dans un premier temps. Quelques-uns d'entre-eux peuvent ressentir du désintérêt, de la peur ou simplement un manque de connaissance sur ces bêtes. Le séjour à la ferme ainsi que l'accompagnement proposé par les agriculteurs leur permettent de développer de nouveaux attraits à leur égard, de la curiosité et de la bienveillance. Rien ne peut être garanti mais l'animal reste un outil thérapeutique à succès ! Pourquoi ne pas essayer...

5.4 L'immersion dans le monde rural : est-ce pour tout le monde ?

Le choix du travail à la ferme pour le jeune peut permettre le dénouement de certaines problématiques de leur quotidien. Seulement, nous pouvons nous demander si ce concept est adapté à tous les profils de personnes. Sylvain Pauli (2016), dans son Travail de Bachelor qui parle d'une transition réussie grâce au programme qu'offre Caritas Placement Familial, se pose la même question : ce type d'accueil est-il adapté à tous les jeunes ? N'est-il pas impossible à imaginer pour certains d'entre-eux ?

L'accueil à la ferme demande au jeune de sortir de son environnement, de vivre un break avec son quotidien et de mettre la main à la pâte dans un métier lié au domaine de l'agriculture. Qui dit agriculture dit animaux, odeurs, travail à l'extérieur, exercice physique, etc. Plusieurs facettes de ce métier qui peuvent laisser apparaître différentes émotions, telles que la peur, le dégoût. D'autres jeunes n'ont simplement pas d'intérêt dans ce domaine ou simplement ne connaissent pas ce milieu.

Notre société actuelle n'apporte que peu d'intérêt face à la paysannerie. Les agriculteurs souffrent d'un important manque de reconnaissance sociale. Souvent des idées fausses sont créées sur leur profession et des préjugés sont véhiculés. « Ils sentent la vache », « qu'ils retournent dans leur écurie arriérée », peuvent faire partie des expressions que nous entendons à leur sujet. Des mots, des phrases qui touchent et marquent profondément quand on sait combien leur investissement est grand et tout ce qu'ils donnent, consacrent, pour vivre leur passion : l'agriculture.

6. L'agriculteur accueillant : une nouvelle fonction professionnelle

6.1 Le choix des agriculteurs comme accueillants sociaux

Selon différentes associations françaises, plusieurs raisons prouvent que faire appel aux agriculteurs pour accueillir des personnes sur leur domaine a de réels bénéfices pour l'être humain, tant par leur métier que par leur lieu de travail (Accueil paysan et CIVAM, 2013).

Le métier d'agriculteur offre la possibilité, pour la plupart du temps, de travailler et vivre dans le même lieu. Il donne donc une certaine souplesse au quotidien et un avantage de proximité des lieux qui réduisent ainsi certains trajets. Les occasions de rencontre sont grandes par le réseau de travail de l'agriculteur. Il partage la valeur de l'entraide avec les membres de sa famille, ses voisins ou encore des associés. Le paysan peut permettre au jeune, par la figure d'accompagnant et de « coach », de vivre une sorte de pédagogie active. Non seulement transmettre l'apprentissage de la vie à la ferme, mais l'accompagner et jouer le rôle de guide dans la pratique du travail sur l'exploitation agricole ainsi que dans le quotidien qui l'entoure. La rigueur du métier apporte aussi une nouvelle vision de cette profession, peut changer les valeurs de la personne et apporter une ouverture d'esprit ainsi que de nouvelles ressources lors du retour au quotidien de la personne (Accueil paysan et CIVAM, 2013).

« Tu me parles, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. »
Benjamin Franklin (APPAC, 2012)

En plus de l'intérêt de l'accueil auprès d'un paysan, le milieu rural dans lequel l'agriculteur vit peut apporter de nombreux bénéfices au jeune en difficulté. Le rythme de vie de la campagne reste différent de celui de la ville et permet parfois à l'individu de réveiller des sensations ou souvenirs, par les odeurs, la proximité des champs et des bois, la grandeur des espaces et la liberté que l'endroit offre. Le milieu rural peut aussi offrir dans certains cas une amélioration de son hygiène de vie par la consommation d'aliments locaux, de repas sains fait maison, une profession qui oblige à se mouvoir et à adopter de bonnes conditions physiques ou encore l'air frais de la campagne ou de la montagne (Accueil paysan et CIVAM, 2013).

6.2 La décision de devenir agriculteur accueillant

Toujours selon leurs témoignages, les intérêts repérés chez ces agriculteurs pratiquant l'accueil à la ferme sont semblables aux aspirations des professionnels du travail social. Ils témoignent vouloir tenter de recréer du lien, de prendre part à l'évolution des personnes ou certains ressentent même la sensation de vivre un voyage (Accueil paysan et CIVAM, 2013). C'est un projet de vie que l'accueillant construit avec sa famille, son entourage. Il mérite d'être mûrement réfléchi car il nécessite de nombreux engagements et consécutions (Accueil paysan et CIVAM, 2013).

« L'accompagnement, c'est comme une marche à deux. Je ne vais pas faire deux pas si tu n'en fais qu'un. Quand l'un est fatigué, l'autre attend qu'il se relève. Ce n'est pas une course de vitesse, c'est une course de fond... » (Accueil paysan et CIVAM, 2016, p. 3).

Les familles d'agriculteurs peuvent ainsi concilier leurs valeurs sociales aux valeurs de la terre. Accueillir des jeunes en difficulté en collaborant avec un organisme permet d'ouvrir leur porte, de se faire connaître, reconnaître dans leur travail. Ils peuvent ainsi valoriser leur métier auprès du monde extérieur, en amenant des remises en question et des réflexions sur les modes de vie de la paysannerie, sur la production, la consommation et enfin la place de chacun. Parfois, il s'agit d'un des membres de la famille, telle que la femme, qui souhaite orienter son métier vers un autre axe. Non sans en abandonner le métier d'agriculteur mais en y rajoutant un mandat : celui d'ouvrir sa maison à un jeune

traversant une période plus sombre de son existence. Quelle belle manière pour y consacrer son temps en se sentant utile et valorisé.

7. L'actualité du placement familial rural dans la presse

« Une parenthèse fermière pour (re)prendre la maîtrise de sa vie » (Guignard, 2016, p.1)

Guignard B. (2016, p.1) explique, à travers un article du journal Terre & Nature, le parcours de Benoît (*nom connu de la rédaction*) qui a été placé pour une durée provisoire dans une famille paysanne de Fribourg au début de l'année 2016. Demandé par les instances sociales, le placement a été organisé par Caritas afin que Benoît puisse bénéficier d'un environnement stable tout en prenant du recul sur sa vie.

La majorité des placements concernant des garçons sont décidés conjointement entre les services sociaux, la famille, l'adolescent et Caritas. Les éducateurs de cette association jouent le rôle d'intermédiaires non seulement entre le jeune et la famille mais aussi avec l'autorité. La clé de la réussite pour les accueillants est non seulement la formation apportée mais aussi l'expérience avec les années de pratique. Les principales difficultés ressenties par les familles sont le maintien du dialogue et d'entretenir la fibre sociale avec le jeune. Du côté des jeunes, ils trouvent que les difficultés se retrouvent surtout dans le fait de supporter les odeurs des animaux ou encore d'accepter l'accès limité au téléphone, point décidé selon les familles lors de la rédaction du contrat au début du placement. Philippe et Erika, tous deux accueillants, n'ont en général jamais de nouvelles des jeunes lorsqu'ils s'en vont. Beaucoup retombent dans les mêmes difficultés mais ils restent certains que cette expérience leur servira un jour ou l'autre, d'une manière ou d'une autre.

« Un séjour à la ferme pour aider les ados » (Bürki, 13. 04. 2016, p.3)

Daniel Bessire et son épouse Anne-Marie sont un couple du Jura bernois, fraîchement retraités et propriétaires d'une petite exploitation équestre. Anne-Marie a toujours eu un intérêt particulier pour l'aide aux personnes en difficulté et ils ont décidé tous deux de porter une attention particulière au travail de l'association Caritas. Ils ont débuté en 2015 avec, pour premier accueil, un jeune homme de 17 ans domicilié dans un foyer de la région genevoise. Il souffrait de difficultés relationnelles, avec une situation familiale difficile et de mauvaises fréquentations qui l'ont amené à adopter de mauvais comportements en société. Cette première expérience a été vécue comme intéressante mais compliquée pour le couple. Le jeune ne portait que peu d'intérêts aux travaux de la ferme et à la vie familiale. Ils se disent avoir l'impression de ne pas avoir eu une grande influence sur le jeune mais cela leur a permis d'avoir une première approche de ce que le placement familial est. Leur deuxième accueil, une jeune fille de 17 ans venant d'un foyer de Bienne, a été une belle réussite avec une rapide évolution. Elle fréquentait la ferme durant les week-ends et les vacances et a rapidement été émerveillée par les animaux qui ont eu, selon Anne-Marie, un véritable effet thérapeutique sur la jeune fille. Ils lui ont permis de regagner confiance en elle, de se socialiser davantage et de se sentir écoutée différemment.

« Des voyous à l'alpage », un programme de thérapie au grand air qui porte ses fruits (Gerber C. & Rebetez P., 2015)

Que faire quand la prison ne sert plus à rien, que le juge ne sait plus quoi proposer, quand on a tout essayé pour ces jeunes en rupture totale ? Un homme, un portait ; Jean-

Marie Grillon, remarquable et généreux, ancien pianiste de bar, restaurateur et berger de montagne leur offre un dernier filet de secours, une thérapie de la dernière chance.

Agés de 16 à 23 ans et venant des rues ou de centres de détention entre Genève, Bulle ou encore Monthey, ces jeunes « cabossés » de la vie, souvent pas gâtés par leur enfance et leur destin, se retrouvent à 2000m d'altitude, dans la Buvette des Petits-Lacs, au pied du Pic Chaussy dans le canton de Vaud. Leur accueil se déroule durant environ 4 mois de la saison d'été dans cette petite bâtisse où ils vivent sans eau courante, ni électricité et à plus de 45 minutes de marche de la première route atteignable en voiture.

Souvent habitués à tout régler par la violence et les rapports de force, ces jeunes apprennent grâce à cette thérapie de « grand air » instaurée par M. Grillon, à se défouler autrement, comme par exemple sur des coupes de bois ou par le débroussaillage, à s'occuper des animaux ou encore apprennent tout simplement à se lever le matin, à se prendre en charge et à se débrouiller seuls.

Leurs journées consistent à des travaux à l'alpage, d'occupations, comme l'entretien des clôtures, la traite des chèvres, la coupe de bois. L'endroit reçoit, nourrit et loge des marcheurs et les bénéfices sont versés pour des projets humanitaires en Asie et en Afrique. Le service, la vaisselle et la cuisine font aussi partie intégrante des tâches de la journée. Tout le monde fait partie de la barque, tout le monde doit mettre la main à la pâte. Le but est de leur apprendre à maintenir un travail, qui demande une implication, un engagement afin qu'ils soient valorisés à travers ce qu'ils font, qu'ils voient qu'ils sont capables de faire quelque chose.

Jean-Marie Grillon est vu comme un éducateur différent par ces jeunes. Il n'a pas fait d'études, mais son parcours, ce par quoi il est passé, fait de lui un homme d'expériences qui a de la facilité à comprendre les jeunes en difficulté. Jean-Marie Grillon est certain que le cadre est un support éducatif parfait : « *Je fais de la pédagogie sauvage et intuitive. Ils ont un cadre magnifique pour ça, ils sont dans la nature, s'ils veulent crier, ils crient, s'ils veulent lancer une hache dans un tronc, ils peuvent* » (Gerber C. & Rebetz P., 2015). Cet homme a une philosophie propre à lui-même avec une manière de vivre plaçant l'humain au centre. Il se dit vivre et s'en sortir avec CHF 1500.- de revenu versé par l'association. Jean-Marie Grillon vit pour les jeunes, partage tout avec eux, se dit être « une famille, une mafia du cœur ».

Jean-Marie Grillon insiste sur une seule règle : pas de joints en journée, tout le reste est discutable. Le soir, tout le monde partage autour de la table le déroulement de la journée, ce qui les énerve comme le fait de devoir se lever tôt ou s'occuper des chèvres. Certains soulignent les bénéfices que cela leur apporte pour la suite, pour trouver une place d'apprentissage, pour retrouver une bonne « dynamique » dans leur vie. Un jeune se confie : « *Avant j'étais très violent, je dérape encore un peu, me bats encore mais le fait d'être venu ici m'a fait comprendre que c'était pas la bonne manière et je peux faire un travail sur moi-même. J'apprends à gérer mes émotions, surpasser ces limites. Tu redeviens toi-même, tout ce qui te perturbe en ville ne peut pas le faire ici.* »

Certains restent tout au long du séjour, d'autres tentent des cavales. La plupart reviennent, voient l'importance de profiter de ce lieu plutôt que de retourner en centre de détention, en foyer enfin, dans leur quotidien. Les liens entre l'accueillant et les jeunes sont très forts et plusieurs le voient comme un père.

Finalement, le retour en société à la fin de l'été se déroulera différemment selon les jeunes mais vivre cette expérience apportera toujours un brin de positif dans la vie de l'adolescent, du jeune adulte. Il ne souhaite que l'ouverture de davantage d'alpages comme le sien.

Pour Jean-Marie, la fin de l'été rime avec le départ vers l'Asie et plus spécifiquement l'Inde, comme chaque saison d'hiver. Il prépare son trajet avec un moyen de locomotion plutôt particulier pour une telle distance... la voiture. « *Il ne souhaite pas survoler le cœur des hommes en avion, mais traverser le cœur de ces gens en voiture* » (Gerber C. & Rebetez P., 2015).

L'association « Ali baba and you » (Buvette d'alpage des Petits-Lacs, Chez Grillon, 2015)

Ce concept de séjours de rupture à l'alpage plus précisément nommé « pied à l'étrier » est chapoté par l'association « Ali baba and you ». Des projets sociaux (construction de cuisines dans des écoles, distribution de couvertures, etc.) sont aussi mis sur pied en hiver en Asie et offrent ainsi aux jeunes, selon leur parcours et l'évaluation faite lors de leur séjour à l'alpage, la possibilité de l'accompagner en Inde afin de s'impliquer auprès d'un des projets et d'en développer de nouveaux.

Le but est de poursuivre le travail débuté durant la saison d'été afin de permettre au jeune le meilleur retour en société possible au niveau de son insertion sociale et professionnelle.

Partie II : Méthodologie

Après une première partie de cadre théorique, la partie méthodologique permet de décrire comment la recherche sur le terrain va être effectuée dans le but de répondre au mieux à la question de départ ainsi qu'aux axes de recherche imaginés au préalable.

8. Les axes de recherche

Pour rappel, la question de recherche est la suivante :

« Quels sont les spécificités et les défis du placement familial en milieu rural d'enfants et de jeunes en difficulté ? »

Cette recherche vise à découvrir le fonctionnement des différents organismes de placement familial, plus précisément ceux qui existent en Suisse. Le milieu rural est la spécificité sur laquelle s'axe ce travail. Caritas Placement Familial est l'organisme de référence pour la partie romande de la Suisse en ce qui concerne le placement de jeunes en difficulté. Il fait ses preuves au sein de la société et nous le prouve par le nombre de demandes de placement et l'intérêt général que la population porte à cette offre plutôt originale. Ainsi, tout organisme grandissant et réussissant se voit avoir de nouveaux défis.

8.1 Les axes de recherche

Les hypothèses ont été imaginées sous forme d'axes de recherche dans ce mémoire. Ils ont été définis au début de la recherche et ont été orientés selon quatre domaines. Ces axes définissent la raison des services placeurs à opter pour l'organisme de Caritas, pourquoi les instances mandantes choisissent la mesure de placement en milieu rural et qu'est-ce que l'environnement agricole offre au jeune. En plus de cela, un axe aborde les défis futurs que l'organisation est amenée à rencontrer.

Axe 1 : Les services placeurs choisissent Caritas Placement Familial :

- Car il est vu comme une alternative à l'institution
- Car le placement est une mesure individualisée
- Car les structures stationnaires sont débordées

Suite aux récoltes d'informations obtenues par la recherche théorique et principalement grâce aux articles de journaux concernant le placement familial, ce premier axe définit les raisons pour lesquelles les services placeurs choisissent Caritas Placement Familial.

Axe 2 : CPF est choisi comme organisme de placement :

- Car il propose une offre globale
- Car il propose un accompagnement de qualité
- Car sa réponse aux demandes de placements est rapide est adaptée

Le deuxième axe de recherche a été défini suite à l'analyse des documents internes concernant l'organisme de Caritas Placement Familial ainsi qu'aux discussions entreprises avec le responsable de Caritas Suisse romande.

Axe 3 : L'offre de placement Caritas Placement Familial en milieu rural :

- Permet aux jeunes de vivre un éloignement géographique
- Permet un séjour de rupture à travers une occupation quotidienne
- Permet un rapport à la nature et aux animaux

En lien avec la notion de rupture, d'éloignement géographique et celle du rapport à la nature et aux animaux ressortis dans le cadre théorique, le troisième axe traite l'apport de ces notions dans un placement familial en milieu rural.

Axe 4 : L'organisation de Caritas Placement Familial est confrontée à des défis futurs :

- L'offre des familles d'accueil rurales doit être augmentée
- L'offre de familles d'accueil doit être diversifiée

Suite aux partages effectués avec l'organisme ainsi qu'aux éléments retrouvés dans les articles de journaux, le quatrième axe permet de traiter les éventuels futurs défis auxquels est exposé Caritas Placement Familial aujourd'hui.

8.2 Population choisie pour la recherche du terrain : les instances mandantes

Pour constituer l'échantillon, la population la plus à même de répondre à la question de départ était les mandants qui gravitent autour de l'organisme de Placement Familial. Caritas a accepté de fournir l'échantillon de recherche de ce travail. Il a partagé une liste comprenant les coordonnées de l'ensemble des personnes qui se sont adressées à lui au cours des trois dernières années. Ces professionnels se réunissaient sous trois échantillons : des travailleurs sociaux (SPJ, AS, IPE...), des juges des mineurs et des institutions (directeurs et éducateurs) de toute la Romandie. Cette liste fut ensuite complétée avec d'autres personnes qui semblaient pouvoir être des potentiels collaborateurs de CPF. Au total, une centaine de personnes ont été contactées.

8.3 Outils de récolte des données

A travers cette recherche, deux outils ont été élaborés pour récolter les informations nécessaires afin de pouvoir vérifier les quatre axes de départ.

8.3.1 Le choix du questionnaire, un outil quantitatif

Le questionnaire (annexe n°1) fut choisi comme premier outil d'enquête de terrain. Ce moyen facilite le recueil de témoignage. Il permet non seulement de recueillir des informations précises mais encore de toucher un nombre important de participants. Le questionnaire est rapide à diffuser et le participant peut y répondre à son rythme. Le choix de cet outil avait aussi comme but de sélectionner les profils participant au questionnaire afin que, par la suite des entretiens avec quelques-uns d'entre-eux puissent être planifiés.

Le questionnaire fut créé sous forme de document PDF. Une lettre d'introduction accompagnait celui-ci afin de détailler la demande de participation à la recherche. Celle-ci proposait deux types de manières pour retourner le formulaire : soit en l'envoyant par mail

soit par courrier. L'outil du questionnaire comprenait 16 questions ouvertes, semi-ouvertes et à choix multiples, divisées en quatre catégories, en fonction des axes de recherche.

8.3.2 Résultats de l'enquête par le questionnaire

Le questionnaire a pu être diffusé par mail à un large spectre en Suisse romande. Il fut envoyé auprès de plus de 100 professionnels, tous susceptibles d'effectuer un jour ou d'avoir déjà fait une demande de placement auprès de Caritas Placement Familial.

Un temps supplémentaire de deux semaines a été octroyé à l'échantillon de recherche afin de garantir un nombre de questionnaires en retour plus élevé. Le taux de participation s'est élevé à une moyenne d'environ 10%. Le questionnaire a permis d'obtenir le retour de 17 personnes au total. Le taux de participation entre les trois échantillons a varié du simple au triple : Parmi les 17 retours, 2 réponses provenaient de juges, 7 de travailleurs sociaux et 8 des institutions.

Pour garantir le maintien de l'anonymat de l'échantillon et pour faciliter la rédaction, les personnes ayant rempli et retourné le questionnaire ont été nommées de la manière suivante :

<u>Numéros attitrés</u>	<u>Personnes ayant participé au questionnaire</u>
Q1	Juge du Tribunal de Mineurs
Q2	Juge du Tribunal des Mineurs
Q2	AS du SPJ
Q4	AS du SPJ
Q5	AS du Tribunal des Mineurs
Q6	IPE, Service autorisation et surveillance placement
Q7	IPE, Service Protection des Mineurs
Q8	IPE, Service Protection des Mineurs
Q9	IPE, Service Protection des Mineurs
Q10	Directeur, Foyer pour jeunes
Q11	Educateur, Foyer pour jeunes
Q12	Educateur, Foyer pour jeunes
Q13	Directeur, Foyer pour jeunes
Q14	ES, Unité Assistance Personnelle
Q15	ES, Unité Assistance Personnelle
Q16	ES, Unité Assistance Personnelle
Q17	ES, Centre d'accueil pour jeunes

8.3.3 Le choix de l'entretien, un outil de partage d'expériences

Ayant imaginé au départ poursuivre et approfondir la recherche de terrain avec des entretiens complémentaires, l'idée de concevoir une grille d'entretien a été ajoutée à la démarche de recherche.

La grille d'entretien fut construite en fonction de ce qui est ressorti dans le questionnaire. Quatre axes se sont principalement distingués dans les réponses de l'échantillon de recherche.

La grille s'est divisée en quatre parties distinctes :

1. Le choix de Caritas Placement Familial par les instances mandantes

2. La spécificité de la mesure de placement en milieu rural qu'offre Caritas
3. L'intérêt d'un accueil dans une famille paysanne pour les jeunes
4. Les défis futurs imaginés auxquels Caritas pourrait être confronté

La méthode d'entretien permettait un temps supplémentaire pour les remarques complémentaires. Elle fut adaptée à chaque entretien en fonction du type de collaboration et de mesure que la personne interviewée avait eu avec Caritas.

La méthode utilisée était celle des entretiens semi-directifs. Le questionnaire proposait aux professionnels de se montrer disposé à une éventuelle rencontre. Ainsi le choix des personnes à interviewer s'est fait en fonction des disponibilités des professionnels et de leur fonction au sein de l'institution afin de diversifier les horizons de mandats. Toutes les personnes interrogées avaient déjà effectué, directement ou indirectement, un placement familial auprès de Caritas.

Les entretiens se sont échelonnés dans une intervalle d'un mois, ont été enregistrés avec l'accord des mandants afin de faciliter l'analyse, tout en prévoyant de les supprimer à la fin du travail de mémoire. La durée moyenne des entretiens fut de 45 minutes.

Pour le maintien de l'anonymat et pour faciliter la rédaction, un nom a été attribué à chaque personne interviewée. Les différents acteurs ainsi que les numéros sont présentés dans la grille qui suit.

<u>Numéros attitrés (Entretien 1,2,etc.)</u>	<u>Personnes interrogées lors des entretiens</u>
E1	Juge du Tribunal de Mineurs
E2	Juge du Tribunal des Mineurs
E3	3 ES du Tribunal des Mineurs (prestations personnelles)
E4	AS du SPJ
E5	Educateur, Foyer pour jeunes
E6	Directeur, Foyer pour jeunes

8.3.4 Résultat de l'enquête par des entretiens

La qualité des échanges lors des entretiens fut très riche. Le public interrogé était porteur d'un grand intérêt face à la recherche et donc ouvert à la discussion et au partage de leurs expériences. Tous les acteurs ont ouvert chaleureusement leurs portes et les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère légère, agréable où les paroles ont été entendues et acceptées sans jugement. Les divers horizons des professionnels ont permis d'aborder tous les types de placements proposés dans la mesure de placement familial en milieu rural de Caritas (Time-out (séjours de courte durée), séjours de longue durée et prestations personnelles). De nombreuses informations complémentaires ont été amenées lors de ces entretiens et ont ainsi pu enrichir ce travail.

8.4 Le respect du cadre éthique (HETS GE, 2012)

Dès le départ de mon travail, je me suis imposée à respecter le cadre éthique tout au long de ma recherche. Pour cela, j'ai respecté un certain code composé de quelques principaux essentiels. Je me suis engagée à respecter le code éthique de la FPSE de l'Université de Genève rédigé par le groupe romand de coordination des Travaux de Bachelor en 2008.

Respect des droits fondamentaux : J'entends par ici que ma recherche respecte les droits universels de l'homme (liberté d'expression, équité, non-discrimination...) en ce qui

concerne les acteurs présents autour de mon travail (enseignants, étudiants, professionnels du terrain, etc.).

Appréciation et limitation des risques : Je veille au travers de mon travail à ne nuire à aucune personne, institutions ou services sociaux. Lorsque des limites, imprévus apparaissent dans ma recherche et que le moindre inconfort se fait ressentir au niveau physique, psychique ou émotionnel, je tente de mesurer l'importance de celui en me référant à mes responsables de TB. Nous prenons ensuite les précautions nécessaires et agissons ensemble dans la meilleure des solutions possibles.

Consentement libre et éclairé des sujets de la recherche : Lors de mes questionnaires et de mes entretiens, le consentement des personnes était nécessaire. Ils ont été informés du but de ceux-ci, de mes méthodes utilisées et des précautions que j'utilise pour respecter le caractère confidentiel des données partagées (non-divulgation des noms, libertés de répondre ou non, etc.). Ainsi l'anonymat de mon échantillon de personnes est garanti.

Respect de la sphère privée : J'ai pris connaissance des différentes législations (internationales, fédérales et communales) qui existe en termes de protection de la vie privée des acteurs participants à mon travail ainsi qu'à l'utilisation des données récoltées qui ont un caractère personnel.

Utilisation des informations : Les données récoltées dans le cadre de mon Travail de Bachelor sont prévues à des fins scientifiques. Celles-ci doivent être protégées et nécessitent des accords, des modalités si elles doivent être utilisées à d'autres fins.

Restitution des résultats de la recherche : Je m'engage à tenir au courant ma Directrice de TB et Monsieur Riand de l'avancement de mon travail et des résultats de mes recherches. Je suis consciente des limites et incertitudes possibles dans un tel travail et suis prête à me remettre en question, à modifier et ajuster mes propos dans celui-ci.

Responsabilité personnelle et solidarité collective : Suite aux différents points cités ci-dessus, je me sens concernée par le code éthique de l'HES de par mes recherches menées et suis consciente de son importance.

Partie III : Résultats et analyse des données

Grâce aux recherches théoriques, à l'enquête de terrain ainsi qu'aux réflexions personnelles apportées, le traitement des données sera abordé dans un premier temps pour ensuite passer à l'interprétation de celles-ci. Il s'agit de replacer les observations dans le contexte des axes de recherche imaginés au départ. Des explications seront données dans le but de comprendre les dynamiques qui interviennent autour du placement familial proposé par Caritas Placement Familial.

9. Résultats et analyse des données

L'analyse des données est séparée en quatre chapitres, en lien avec chacune de mes hypothèses de départ. Un cinquième permettra d'énoncer des constats supplémentaires. Pour chaque chapitre, j'intégrerai dans les résultats et l'analyse, à la fois les données des questionnaires et des entretiens. Je commencerai par un rappel sous forme de graphiques ou de commentaires des données en chiffres absolus obtenus par les questionnaires. Et dans un deuxième temps, je passerai à l'analyse qualitative des entretiens.

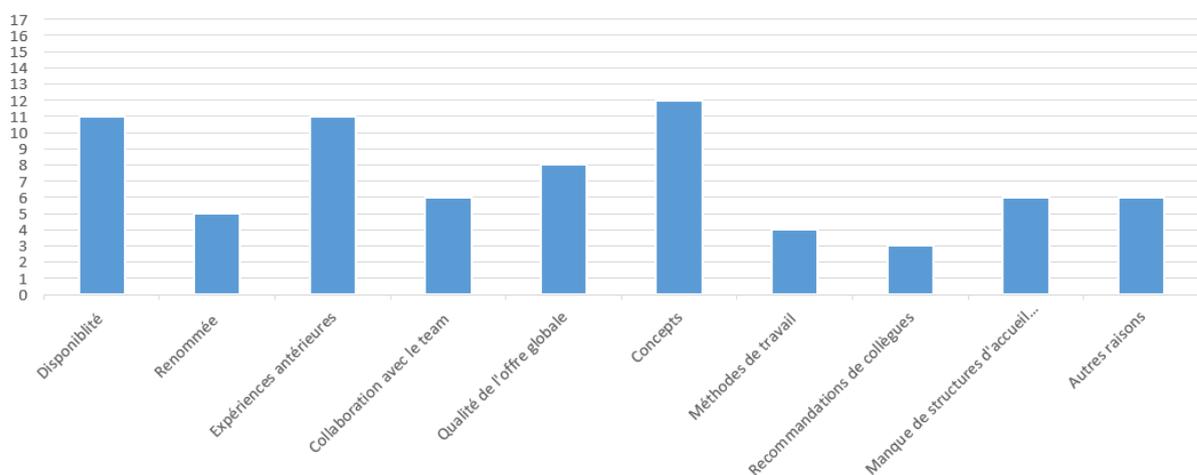
9.1 Les données statistiques

Deux tableaux ont été construits lors de la récolte des 17 réponses au questionnaire eues en retour. Les données de ces deux tableaux permettent de visualiser les chiffres détaillés dans les prochains chapitres.

9.1.1 Graphique n° 1 : Les raisons expliquant le choix de l'organisme de Caritas

Le questionnaire proposait aux professionnels des services mandants de cocher les différentes raisons qui les amenaient à opter pour le placement auprès de Caritas Placement Familial. En plus du choix proposé, une case supplémentaire permettait d'ajouter d'autres raisons, qui sont ainsi inscrites au fond du tableau.

Les raisons pour lesquelles les services placeurs font appel à Caritas Placement Familial

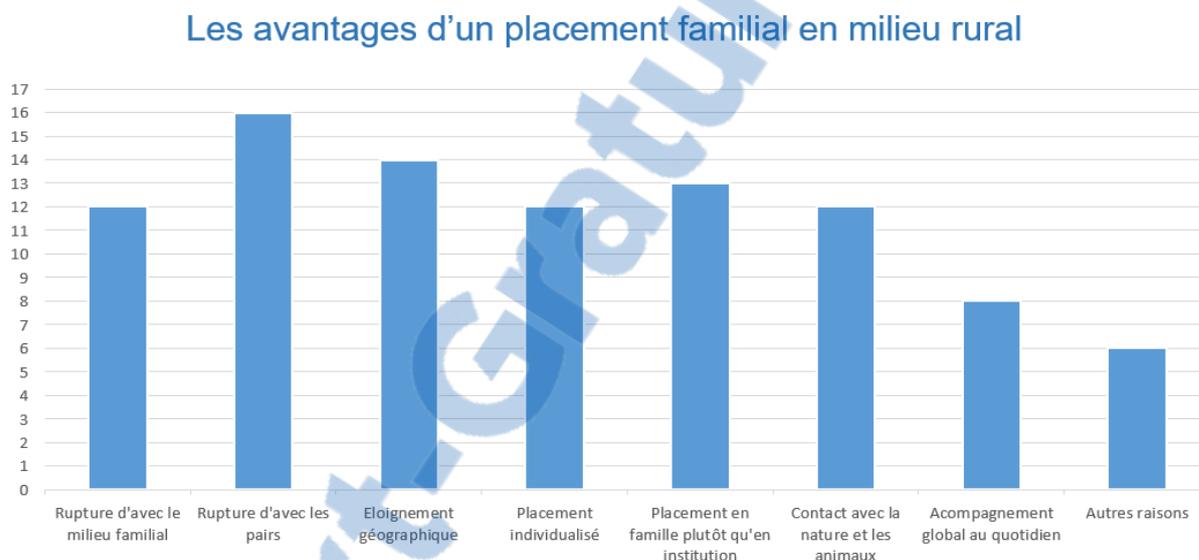


Autres raisons : Offre de prestations personnelles et séjours de rupture / mandats du Tribunal des mineurs / Possibilité de vivre une expérience différente des placements «classiques» / familles de CPF formées / Permet un éloignement de l'environnement habituel du jeune

Source : Chiffres élaborés dans le cadre du questionnaire de recherche, Delphine Charrière, 2017

9.1.2 Graphique n° 2 : Les avantages du placement familial en milieu rural vu par les services mandants

Les 17 professionnels des services mandants ayant participé au questionnaire de recherche avaient le choix de cocher un ou plusieurs avantages imaginés dans ce que le placement familial en milieu rural peut apporter au jeune en difficulté. Une option supplémentaire leur permettait d'ajouter des raisons annexes et qui sont ainsi inscrites au fond du tableau.



Autres raisons : importance de l'aspect communautaire et non de collectivité (comme en foyer) / Travailler avec la terre, reprendre les bases et les valeurs de la vie / Sas de réflexion pour un mineur avec ouverture sur d'autre possible, bol d'air avec changement de certain rituels non adaptés / Découvrir le monde agricole avec ses exigences et ses contraintes

Source : Chiffres élaborés dans le cadre du questionnaire de recherche, Delphine Charrière, 2017

9.2 Axe 1 : Le choix de Caritas par les services placeurs

Lorsque les services placeurs sont énoncés dans ce travail, il s'agit ici des instances mandantes qui placent ou ont placé à CPF : les services de protection des mineurs ou encore les Tribunaux lors de l'exécution de prestations personnelles.

Les différentes raisons pour lesquelles ces instances font appel à Caritas sont développées ci-dessous.

9.2.1 Le placement familial à CPF comme une alternative à l'institution

Sur les 17 questionnaires, 12 professionnels voient le placement auprès de CPF comme une alternative à l'institution. Le même nombre apparaît pour le choix d'un placement en famille d'accueil plutôt qu'en institution. De manière générale, les résultats du questionnaire montrent que ce choix est préféré en raison des prestations qu'offre la mesure proposée par CPF. Pour la plupart des avis partagés par les professionnels, la

mesure serait, selon la situation du jeune et ses besoins spécifiques, plus adaptée qu'une mesure de placement en institution.

Du côté des entretiens, un éducateur valaisan donne son avis suite à une unique expérience avec CPF. Le placement avait été décidé pour un adolescent de leur foyer dans le but de lui faire vivre un changement, une nouvelle expérience. Le fait de le sortir du cadre institutionnel pour aller vers quelque chose qui le questionne moins, où il est moins dans la réflexion et plus dans l'action était la principale motivation du foyer à opter pour ce type de placement. En plus de cela, l'offre permettait au jeune de vivre quelque chose de plus « chaleureux », avec un quotidien moins « professionnel ».

Un juge valaisan confirme cette « alternative » parfois choisie aussi en Valais. Certains jeunes ont bénéficié de bon nombre de mesures de placement et aucune n'a porté ses fruits. C'est pourquoi les mandants tentent parfois une mesure différente qu'en institution, qui sort de l'ordinaire et, pour donner une nouvelle chance au jeune.

Du côté genevois, un juge trouve « génial » que Caritas propose quelque chose sur du court terme, qui n'existe que très peu dans les offres institutionnelles de placement.

Une collaboratrice du SPJ tient à relever l'intérêt qu'elle porte pour cet organisme, par l'accueil familial qu'il propose pour des adolescents. A sa connaissance, il n'existe que deux familles, en dehors de CPF, reconnues et certifiées sur le canton de Vaud qui acceptent d'accueillir des adolescents.

L'offre de Caritas propose un cadre différent pour l'exécution des prestations personnelles. Un juge du canton de Genève dit privilégier ce type de placement plutôt que recourir à des jours de peine. *« Prenons l'exemple d'un jeune qui reçoit 30 jours de peine alors qu'il est encore à l'école ou en apprentissage. Il devra s'y rendre sur le temps extra-scolaire, comme durant les week-ends, les vacances et l'exécution de la mesure devient vite compliquée par son exécution sur une longue durée. Opter pour une mesure de prestations personnelles auprès de Caritas permet au jeune d'effectuer la peine en « bloc », durant deux séjours de 15 jours ou un mois pendant ses vacances scolaires »* (Entretien 1, Juge du Tribunal des Mineurs, 2016).

Les éducateurs en charge de l'exécution des prestations personnelles du canton de Vaud, valident le choix de CPF en citant l'intérêt de l'astreinte à résidence que l'offre propose (hébergement du jeune en dehors de sa famille biologique durant toute l'exécution de la peine). Caritas est le seul organisme qui peut de nos jours répondre à cette demande parfois nécessaire à la peine reçue.

9.2.2 Le placement familial à CPF comme mesure individualisée

12 personnes ayant participé au questionnaire ont ressorti l'offre d'une mesure individualisée comme un avantage proposé par l'organisme. Quelques remarques supplémentaires ont été ajoutées, plus particulièrement autour de l'encadrement personnalisé du jeune : les mandants perçoivent un côté enrichissant dans le fait de sortir le jeune de son contexte et de l'insérer dans un nouvel environnement tout en lui offrant un encadrement personnalisé dans une famille où il se retrouve comme l'unique accueilli.

Parmi les entretiens, un juge est d'avis que donner la possibilité à l'adolescent de se retrouver seul et non mêlé au sein d'autres jeunes traversant des difficultés, dans une nouvelle famille et dans un milieu rural, est vu comme un réel atout. Une AS partage le même avis et ajoute : *« La dimension communautaire du milieu rural permet la mise en place d'un projet plus individualisé pour le jeune en comparaison avec la dimension collective d'un placement en foyer, où le nombre de jeunes accueillis est bien plus élevé »* (Entretien 4, AS, 2016).

9.2.3 Le placement familial à CPF pour pallier un manque de places dans les structures

Le 50% des réponses du questionnaire montre que les personnes interrogées optent ou opteraient pour le placement familial Caritas par manque de places dans d'autres structures existantes en Suisse romande.

Parmi les personnes interrogées, un des juges valide ce constat en le qualifiant actuellement de principal défi futur pour le placement d'enfants et de jeunes en difficulté. D'ailleurs, il utilise cette prestation pour cette principale raison et/ou lors de prestations personnelles ou encore éventuellement lors de périodes de transition entre deux mesures et si la durée où le jeune se retrouve sans rien est au minimum d'un mois.

Un directeur de foyer relate aussi la problématique du manque de places dans son canton en termes de disponibilités de placements pour des jeunes.

Tous deux ajoutent que, si choisir CPF pour cette raison est une manière de répondre à la problématique du manque de places, il serait grand temps que les autorités cherchent d'autres solutions en développant par exemple leur propre réseau de familles d'accueil.

Un autre juge explique : « *De manière générale en Valais, les services placeurs ont tendance à privilégier un placement en foyer. Le canton dispose de suffisamment d'institutions avec une large palette de prestations adaptées aux besoins des jeunes. Cependant, j'apprécie avoir l'opportunité de faire recours aux prestations de CPF pour pallier le manque de places en foyer et/ou pour placer un jeune lors de périodes de transition entre deux projets* » (Entretien 2, Juge du Tribunal des Mineurs, 2016).

Un éducateur valaisan met aussi l'accent sur le manque de places pour jeunes en foyer mais il n'a cependant jamais entendu parler que les expériences valaisannes auprès de Caritas avaient été décidées parce que les foyers locaux étaient pleins.

Du côté de la justice de genevoise, des AS et éducateurs vaudois disent choisir quant à eux CPF comme organisme d'accueil non par manque de places ailleurs, mais pour l'offre globale de CPF et le succès que cette offre a acquis avec le temps.

9.2.4 Discussion et analyse

Le jeune au centre du projet : Les données récoltées montrent que le choix entre une institution ou un placement Caritas se fait en fonction de la situation du jeune. Dans les recherches théoriques, les auteurs soulignent cette ambivalence dans le fait de définir le placement familial soit comme une alternative aux institutions, soit comme une offre complémentaire à celle-ci. Cependant, il ressort de cette recherche que l'offre de Caritas est vue sur le terrain comme une complémentarité aux autres prestations possibles. Aucun esprit de compétition n'a été perçu entre les différents types de placement proposés. De manière générale, les instances mandantes veillent à choisir le type de placement le plus approprié au jeune et à sa situation. Elles se questionnent sur ce dont le jeune a besoin et sur ce qui lui apportera le plus en termes d'expériences et d'évolution. Le plus important est que le jeune doit rester au centre du projet. Comme vu dans les recherches théoriques, un placement « individualisé » du type Caritas peut contenir autant d'atouts qu'un placement plus « collectif » comme nous pourrions le retrouver en foyer. Certains jeunes auront plutôt besoin d'une institution qui permet un cadre plus strict et plus professionnel. D'autres, d'un placement en milieu familial, pas forcément pour trouver une famille de remplacement mais pour vivre une expérience supplémentaire avec des relations sociales, un soutien affectif dans un cadre hors du commun comme le propose CPF.

Le placement CPF comme mesure individualisée : La mesure individualisée est une particularité de l'offre qui a été relevée dans l'enquête de terrain par plusieurs services

placeurs. Plusieurs entretiens ont montré que pour certains jeunes, se retrouver dans une famille où tout l'intérêt et l'énergie lui sont donnés, lui procure une meilleure chance de rebondir. Il a ainsi ce sentiment d'être un être à part entière au sein d'une famille saine et soudée, qui ne souhaite que sa réussite, tel un membre de la famille. A la différence des foyers, le jeune en difficulté a l'impression qu'on lui donne une nouvelle chance, en dehors d'une plus institution « fermée », où il se retrouve dans une famille ouverte et qui « fonctionne ».

Cependant, plusieurs des personnes interrogées ne pensent pas que le fait de placer le jeune individuellement et non collectivement dans un foyer est l'ultime clé de réussite. On peut ainsi voir que la mesure individualisée n'est pas une raison unanime qui pousse les services placeurs à opter pour Caritas. Et même, sortir le jeune de son contexte et le placer dans une mesure individuelle a été mentionné lors d'un entretien, comme trop « déséquilibrant » pour certains profils de jeune.

Le manque de places dans les structures d'accueil : L'enquête de terrain a souligné un important manque de places d'accueil en foyer pour les jeunes en difficulté. Bon nombre de services placeurs ont, ou connaissent actuellement, des difficultés pour trouver une place dans une structure d'accueil adaptée au jeune. Ce constat concerne pratiquement tous les cantons de Suisse romande. Les services mandants demandent et attendent des solutions pour pallier ce manque.

Il apparaît dans la théorie que, selon les résultats d'une enquête présentée par la Radio Télévision Suisse sur la pénurie de places d'accueil en Suisse romande, le manque était quantifié à environ 130 places. Ce constat peut ainsi être validé suite à l'enquête de terrain où chaque acteur a relaté abondamment cette problématique actuelle.

Il est ressorti dans les entretiens que les services choisissent CPF par manque de structures d'accueil disponibles. Effectuer ce choix « par défaut » est une mauvaise manière d'aborder le problème. La spécificité de Caritas doit être réservée aux jeunes en rupture qui ont besoin d'un éloignement géographique tout en étant occupé par un travail régulier. Le placement doit être décidé en fonction de la situation du jeune et si cette spécificité se montre intéressante pour son parcours.

9.3 Axe 2 : Le choix de Caritas comme organisme de placement

CPF est un organisme qui fonctionne apparemment bien et est très apprécié par sa mesure unique proposée en Suisse romande. Depuis sa création, il ne cesse de recevoir des demandes qui augmentent sans cesse, en partie grâce à son offre originale proposée aux services placeurs, son accompagnement de qualité ainsi que la rapidité et la réponse adaptée à chacune des demandes reçues. Des échos positifs se répandent à travers toute la Romandie et font aujourd'hui de CPF un organisme qui recueille une large audience.

9.3.1 Le placement familial à CPF : une offre globale proposée

La qualité de l'offre globale que propose CPF a été validée dans les questions à choix multiples par plus du 50% des personnes interrogées. Les remarques supplémentaires ajoutées amplifient ce point de vue : l'offre de séjour de rupture en milieu rural, est d'une part, unique en Suisse romande et permet d'autre part aux tribunaux d'appliquer les prestations personnelles ordonnées pour des adolescents en vertu du droit pénal des mineurs et lorsqu'ils sont en conflit avec la loi.

Les mandants vaudois se disent pour la plupart surpris de ne plus pouvoir proposer des séjours à l'étranger. La tendance actuelle des autorités de placement ne leur donne plus ces autorisations et ils se disent ainsi soulagés de pouvoir compter sur des organismes

tels que celui de Caritas. Du coup, CPF devient une des offres la plus réputée proposant non seulement des séjours de rupture mais encore des séjours en milieu rural. La prestation de Caritas devient dès lors une mesure très intéressante qui amène les adolescents à côtoyer des expériences uniques pour se reconstruire.

Du côté valaisan, un juge confirme avoir, quant à lui, la chance de pouvoir encore proposer aux jeunes des séjours de rupture à l'étranger. Un éducateur valaisan évoque sa gratitude de connaître cette spécificité de placement qu'offre Caritas. « *Ce type d'offre est rare de nos jours mais pourtant ô combien nécessaire* ». Il explique avoir effectué des placements similaires dans des lieux tels que l'hospice du Grand Saint-Bernard. Le jeune s'occupait du bâtiment, de l'accueil des touristes et pouvait ainsi vivre une sorte de « retraite spirituelle » mêlée au labeur. Il ne garantit plus que cette prestation existe toujours aujourd'hui mais il souligne l'intérêt de ce type de mesures de placement « originales », qui permettent une diversification de l'offre et qui sont parfois le déclencheur de réels changements chez le jeune en difficulté. Il ajoute qu'actuellement en Valais, une offre très satisfaisante existe auprès du foyer de la Fontanelle à Mex et Vérossaz. Elle permet de vivre des séjours de rupture sous forme de séjour aventuriers aussi à l'étranger et selon lui, cette institution jouit d'une grande renommée à travers toute la Suisse romande.

9.3.2 Le placement familial de CPF : un accompagnement de qualité

Le résultat des questionnaires montre que la collaboration interdisciplinaire dans le placement familial est l'une des principales qualités de CPF. La raison du choix de CPF par les mandants est motivée, pour environ 40% d'entre eux, par la qualité l'accompagnement que l'organisme met en place lors des placements.

Les données issues des questionnaires ont été fortement confirmées lors des entretiens. L'unanimité des personnes soulignent dans leurs expériences faites, une excellente collaboration ainsi qu'une grande satisfaction. Toutes disent que les échanges avec le service sont professionnels et agréables. Les collaborateurs de CPF se montrent disponibles et sont appréciés par leur côté humain et chaleureux. Il en est de même pour la prise en charge qu'ils proposent et cela du début jusqu'à la fin du placement (conduire le jeune sur le lieu, suivi, compte-rendu final, etc.). Ils connaissent parfaitement les familles d'accueil et en fonction du profil du jeune et de son âge, ils trouvent une famille d'accueil qui convienne, au premier essai ou en fonction de changements à effectuer, dans tous les cas.

Qui dit accompagnement de qualité dit aussi collaboration et implication dans le projet. De manière générale, les mandants interrogés sont satisfaits le degré d'implication et de prise en charge par les professionnels de Caritas. Ils apprécient dans l'ensemble les responsabilités et les initiatives que prennent ces collaborateurs dans la prise en charge des jeunes confiés. Parfois, certaines expériences peuvent tourner au vinaigre, il peut y avoir des litiges et éducateurs concernés apprécient alors la neutralité extérieure de la prise en charge par Caritas.

Toutes les personnes interrogées se disent très confiantes dans le fait de pouvoir amplement « déléguer » la situation du jeune confié durant tout le temps du placement. De manière générale, sauf particularité, ils ne gardent que peu de contacts avec le jeune durant le placement. Une fois le projet organisé, CPF assure globalement la prise en charge, le suivi et la transmission des informations. Chacun des rôles des différentes services est spécifié et respecté. La collaboration est donc harmonieuse et le plaisir de travailler conjointement relevé.

Pour les prestations personnelles, le fonctionnement de la collaboration reste le même. Les deux juges interrogés se disent impliqués dans le choix et la décision du projet. Mais ils n'ont ensuite pas d'échanges à proprement parler avec la famille d'accueil. Le juge valaisan avoue qu'il serait peut-être intéressant de pouvoir être inclus, en tant que juge, dans la démarche de certaines situations de placement : *« Je n'ai jamais eu l'occasion d'échanger directement avec la famille d'accueil. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir en rencontrer lors d'une prochaine situation de placement. »* Un simple constat émis, sans que cela ne lui ait posé de problèmes jusqu'à aujourd'hui. Un éducateur aurait, quant à lui, apprécié avoir un retour plus régulier sur l'évolution du jeune placé. Mais cela n'a pas été non plus un réel problème pour lui dans cette collaboration. Côté vaudois, certains AS gardent par contre, selon la situation, des échanges avec le jeune placé.

9.3.3 Le placement familial à CPF: Une réponse rapide et adaptée aux demandes de placements

La disponibilité et l'adaptation de l'organisme a été validée dans le questionnaire par près de 70% des services mandants questionnés. Comme cité au chapitre 0 ci-dessus, la collaboration avec le team a été reconnue comme étant très appréciée : la rapidité de la réponse offerte ainsi que son adaptation rentrent dans cette appréciation. Mais des précisions ont davantage été abordées durant les entretiens.

En termes de rapidité d'intervention, les services mandants disent recevoir en moyenne une réponse à leur demande de placement entre deux jours à une semaine.

Un éducateur valaisan explique avoir choisi Caritas pour une question de timing : *« Le jeune en question se mettait en danger, faisait des fugues inquiétantes, dormait dans la rue, avait de mauvaises fréquentations... et le foyer avait besoin d'une réponse immédiate. CPF a su nous la donner dans les trois à quatre jours. Leur réactivité a été vue comme un point positif et mémorable pour notre institution ».*

Le personnel responsable de l'organisation des prestations personnelles dans le canton de Vaud partage cette surprise qu'il a eue lorsque l'organisme lui a proposé une famille d'accueil la semaine suivant la demande : *« Habituellement, on s'organise de manière à ne pas être dans l'urgence et s'attendait à avoir une réponse dans les six mois ! »*

En ce qui concerne l'adaptation de la mesure, environ la moitié des instances interrogées n'ont pas eu besoin d'adapter la mesure lorsque des jeunes ont dû changer de famille d'accueil. Une collaboratrice du SPJ explique : *« Parfois, des changements sont nécessaires car il s'agit juste d'une façon de fonctionner différente entre une famille d'accueil et un jeune, d'une dynamique intrafamiliale inadaptée à celui-ci, de personnes accueillantes parfois trop autoritaires ou au contraire trop laxistes, qui font que le jeune ne se sent pas à sa place ».* Elle ajoute qu'il ne faut pas voir ces changements comme un échec car, selon ses expériences, il suffit simplement d'essayer parfois de changer de familles pour offrir au jeune une nouvelle chance d'aller jusqu'au bout de son projet.

Une assistante sociale raconte être impressionnée par l'aisance du service dans le choix des familles d'accueil : *« CPF connaît parfaitement chacune des familles d'accueil. L'organisme a donc une palette de propositions à faire, aussi en cas de réajustements. C'est cela qui fait que nous l'apprécions tant. »*

Un éducateur du domaine des prestations personnelles raconte un souvenir issu de l'une de ses expériences : *« Un jeune avait interrompu la mesure car il n'était pas en accord avec la culture de la famille. Le fonctionnement de la famille paysanne qui l'accueillait lui était insupportable, notamment par le fait que c'était la femme qui décidait et gérait tout ce qui se passait à l'intérieur de la maison. Ce jeune recevait donc des ordres d'une femme et cela l'a fortement déstabilisé en fonction de ses valeurs. Caritas et l'éducateur référent ont pu intervenir pour adapter cette situation de manière à satisfaire au mieux chaque partie. »*

9.3.4 Discussion et analyse

Suite à ce qui a été développé dans la partie théorique, l'enquête de terrain confirme que la prestation en milieu rural proposée par Caritas en Suisse est unique sur le terrain francophone. Les services mandants interrogés choisissent en priorité cet organisme lors de séjours de rupture ou de prestations personnelles.

La déception de certains IPE vaudois qui ne peuvent plus placer de jeunes à l'étranger est frappante. Certains d'entre eux s'étaient beaucoup investis dans des projets au Canada ou en Afrique. Il semblerait que des raisons liées à l'éloignement et au contrôle nécessaire de ces mesures font que ces propositions ne sont plus tolérées actuellement. L'originalité d'une offre telle que celle de Caritas semble avoir sa place dans l'avenir. Les séjours de rupture ont fait aujourd'hui leurs preuves et l'attrait de la nature, des animaux, de l'éloignement sont quelques-uns des aspects qui font de l'offre de Caritas une richesse.

La qualité d'accompagnement est une priorité que l'organisme de Caritas se veut donner. A en croire le terrain, les prestations qu'il offre en termes d'accompagnement sont plus qu'appréciées auprès des professionnels du terrain.

Qui dit accompagnement de qualité dit aussi collaboration interdisciplinaire et implication des différents acteurs dans un placement. Selon le retour des services mandants, de manière générale, une fois la demande de placement effectuée, CPF prend en charge un jeune à 100%. La collaboration au niveau des informations sur l'évolution de la situation restent bien-sûr de mise, mais les mandants n'ont plus cette responsabilité sur leurs épaules et peuvent se reposer sur celles de CPF. Les IPE vaudois expriment d'ailleurs un grand soulagement à cet égard. L'accompagnement soutenu proposé par CPF leur permet de garder une certaine distance face au placement proposé et parfois une meilleure relation avec le jeune.

Les services placeurs apprécient la professionnalité de CPF et leur disponibilité à travers leur accompagnement. CPF leur offre une écoute, des remises en question et la collaboration reste constamment discutable et modelable. Ainsi une communication saine peut se mettre en place avec succès.

En général, l'accompagnement du jeune proposé par CPF suffit sur le terrain et ne demande pas aux services mandants de devoir agir en plus. Cependant, certains professionnels tiennent à conserver un lien dans le suivi du jeune placé. Selon la volonté d'un mandant et celle du jeune, des liens et des contacts peuvent rester de mise durant tout le placement. C'est peut-être l'assurance d'une bonne continuité du suivi.

Cet accompagnement rassure d'une autre part le terrain par sa professionnalité et sa fonctionnalité. Plusieurs personnes ont rappelé l'importance pour eux de savoir que CPF était aussi labélisé par Integras, soit un gage d'assurance.

Un article de la Radio Télévision Suisse relatant la problématique du manque de places d'accueil en Suisse romande a été présenté dans la partie théorique. Dans celui-ci, il était expliqué la difficulté des services placeurs à obtenir une place dans un délai convenable. Parfois une réponse à la demande est donnée dans la semaine qui suit. Cependant, souvent le temps d'attente peut aller jusqu'à trois mois. Suite à cette enquête de terrain, Caritas ne se montre pas concerné par cet article : l'organisme arrive à répondre apparemment dans un délai satisfaisant. Tous les mandants interrogés se disent surpris de la rapidité de la réponse apportée par CPF, en contrepoint d'avec ce qu'ils ont l'habitude de voir dans d'autres placements.

Lors des échanges avec M. Riand, responsable CPF, celui-ci a signalé la difficulté à venir à perpétuer cette réactivité dans les réponses à apporter aux demandes. Le maintien des familles d'accueil au sein de l'organisme ainsi que la recherche de nouvelles devient un enjeu majeur pour eux. Il est surprenant du coup de constater que le terrain n'a pas cette perception et c'est tant mieux.

Caritas dispose de valeurs qui conviennent et plaisent au terrain : leur ouverture d'esprit, la disponibilité face aux changements et leur facilité de remise en question. Ces valeurs font de cet organisme une richesse pour les services mandants. Il est impressionnant de voir combien l'intérêt et la volonté de trouver une famille qui correspond à la situation pour les mandants sont grands.

9.4 Axe 3 : Caritas Placement Familial comme offre de placement en milieu rural

Le placement en milieu rural fait aujourd'hui ses preuves grâce à sa spécificité originale. Des avantages divers sont perçus par les différents acteurs du placement et principalement trois d'entre-eux notamment apportent, selon l'enquête effectuée, de grands bénéfices pour les jeunes placés dans des familles d'accueils paysannes : l'éloignement du milieu de vie, la rupture d'avec le quotidien tout en étant occupé par un travail manuel ainsi que le rapport à la nature et aux animaux.

9.4.1 L'éloignement géographique

Les données récoltées avec le questionnaire montrent que l'éloignement géographique fait partie des principaux avantages de la spécificité du placement en milieu rural. Plus des 3/4 des personnes relèvent cet argument dans leurs réponses. Plusieurs ont étayé leur réponse en ajoutant des commentaires annexes sur cet avantage soit lors des entretiens directs.

Un IPE voit l'éloignement géographique comme un prétexte permettant de sortir le jeune de son contexte : « *L'éloignement est comme un sas de réflexion à vivre pour lui, avec des ouvertures sur d'autres possibles, un bol d'air avec un changement de certains rituels inadaptés* ».

Une AS valide ces propos et ajoute l'importance de placer sur le long terme : « *Je pense que la seule manière pour le jeune de pouvoir réellement vivre un changement et un bon retour en société est de vivre un éloignement géographique sur du long terme, soit une période supérieure à deux mois* ».

Chacun des professionnels rencontrés a expérimenté au moins une fois une situation où le jeune n'était pas à priori enchanté par ce type de placement lors de sa proposition. Souvent des réticences, telles que le fait de se retrouver dans un « bled » perdu, « paumé » sur la carte ou encore de devoir supporter les mauvaises odeurs les poussent à refuser cette suggestion. Mais ces professionnels ont cherché les bons arguments pour motiver l'adolescent à tenter cette expérience. Une juge partage sa manière d'amener le placement au jeune : « *Bien que cette mesure ne soit pas un choix pour le jeune je présente le placement comme une alternative à la prison. Du coup, beaucoup d'adolescents se laissent surprendre par le concept du placement en milieu rural.* »

Un éducateur rattaché au Tribunal de Mineurs tient à ce que les jeunes rompent les liens avec leurs modes de vie et à ce qu'ils découvrent quelque chose qu'ils ne connaissent pas : « *J'estime que le fait d'être « délocalisé » est en soi quelque chose de nouveau. Par contre, cela peut être vécu comme trop déstabilisant, voire un risque pour le bon déroulement du placement* ». Une autre crainte a été relevée par un directeur de foyer genevois : Il se soucie des pertes de repères que pourrait ressentir un jeune citadin suite à ce changement radical et à des décompensations psychiques possibles.

9.4.2 Le séjour de rupture à travers une occupation quotidienne

Le séjour de rupture fait partie d'un des grands avantages du placement en milieu rural pour 80% des personnes interrogées. Par séjour de rupture est entendu la rupture d'avec les pairs (16 mentions sur 17) ainsi qu'avec le milieu familial (12 mentions sur 17). L'occupation quotidienne par un travail physique et concret est l'une des raisons premières qui poussent les mandants à proposer ce type de placement. Découvrir le monde agricole avec ses exigences et ses contraintes poussent le jeune à dépasser ses limites et affronter des défis avec un nouvel horizon.

Une AS du SPJ vaudois motive ses demandes auprès de CPF par l'opportunité pour le jeune de vivre un séjour de rupture : « *Lorsqu'il est en totale rupture, qu'il n'arrive pas se défaire de ses fréquentations, de son rythme de vie ou de son cadre familial, la meilleure mesure existante, selon moi, est celle de Caritas. Le jeune peut ainsi être soustrait de ses tentations, les sollicitations quotidiennes telles que l'effet de la bande, le mimétisme adolescent, les habitudes de consommation, les sorties, etc.* ». Toutes les personnes interrogées s'accordent sur le fait que cette mesure amène le jeune à vivre une coupure d'avec son milieu familial, d'avec son milieu social habituel, ses copains, sa bande.

Un ES d'une institution valaisanne est d'avis qu'un jeune a besoin de vivre dans l'action, avec des tâches concrètes à réaliser. Il apprécie pouvoir proposer aux jeunes cette mesure, qui est un encadrement unique de par son concept lié à l'occupation par le travail. Les institutions valaisannes n'ont aucune autre mesure du genre à proposer, mis à part celle de l'hospice du Grand-Saint-Bernard mais qui n'offre pas le travail de la terre en milieu agricole.

Selon un juge du Tribunal des mineurs, intégrer le rythme de travail journalier agricole permet aux jeunes de redécouvrir des valeurs de base : « *Certes la vie à la ferme peut être rude, mais est possible de trouver des petits bonheurs dans la simplicité. Se montrer utile, se sentir apprécié par les petits coups de main donnés, permet à ces personnes, qui parfois ont « tout » raté, de se sentir valorisées* ».

Les éducateurs rattachés au Tribunal des Mineurs du canton de Vaud confirment cette idée : côtoyer un travail dans une structure comportant un cadre strict est une manière d'imposer un nouveau rythme de vie. Une réelle fatigue à la fin de la journée peut être ressentie en sachant d'où elle vient. Un jeune peut retrouver des sensations parfois oubliées, peut se sentir valorisé ou encore développer des valeurs personnelles...

Une AS travaillant pour les jeunes en difficulté explique que les adolescents qu'elle suit se présentent pour la plupart avec aucune expérience professionnelle, ils arrivent souvent avec « rien ». Elle ajoute que, selon elle, les occuper au travers d'un travail fixe, avec des horaires au quotidien, peut être une ressource enrichissante.

A travers ces activités au quotidien, le jeune peut trouver de nouveaux intérêts, développer des motivations et envisager de se former dans un nouveau métier, parfois même dans le domaine de l'agriculture. Une juge partage cette petite anecdote : « *Un jeune disait détester la ferme et les animaux avant son placement. Durant son séjour, il a pu découvrir les différents aspects du métier, notamment celui de l'abattage des animaux. Ce jeune a ensuite décidé d'entreprendre un apprentissage de boucher grâce à l'intérêt développé lors de son expérience en milieu rural* ».

Les jeunes apprennent dans leur travail, l'effort récompensé, comprennent pourquoi la tâche est réalisée et voient ce qui se cache derrière l'activité. Un IPE en cite un exemple : « *Le jeune doit savoir et comprendre que ce qu'il trouve dans son assiette ne tombe pas du ciel !* »

9.4.3 Le rapport à la nature et aux animaux

12 professionnels sur 17 parlent du rapport à la nature et aux animaux comme étant un avantage pour le jeune en mesure de placement.

Ils ont complété dans les remarques annexes en disant en quoi ces rapports apportent du bénéfice aux jeunes.

Le rapport à la nature est considéré comme un support éducatif important qui permet le retour aux sources et à des valeurs de respect de la nature. Les jeunes, souvent citadins, méconnaissent cette nature et peuvent alors créer de nouveaux liens, concevoir des intérêts non imaginés auparavant. Ils découvrent des senteurs, des aliments, des fruits, des légumes, enfin toute sorte de produits récoltés dans leur travail. La nature, « mère matrice de tout » selon un IPE genevois, montre au jeune comment prendre soin de la terre et voir pousser le fruit de son travail. Par ses bruits naturels, la nature amène sérénité, tranquillité et apaisement pour favoriser un recentrage sur soi. D'ailleurs, la théorie consultée montre que la nature est vraiment vue comme un support éducatif naturel simple et de qualité. Les vertus qu'elle offre ont son impact sur les jeunes. Le rythme saisonnier que la nature impose, la découverte des grands espaces, des paysages... permettent aux jeunes d'enclencher une démarche de changement, de remise en question par la découverte d'un environnement nouveau.

Le rapport aux animaux a un effet thérapeutique en permettant à la personne en errance émotionnelle d'exprimer ses émotions. Les animaux sont un outil pédagogique possible pour la création de liens d'attachement et de respect aux êtres vivants. En plus de cela, l'adolescent se voit développer son sens des responsabilités au travers des soins qu'il leur procure et pourrait se sentir utile pour quelque chose au quotidien.

Lors des entretiens, E3 et E4 soulignent combien ils pensent que l'environnement a un impact positif sur le placement. E4 ajoute que se retrouver en milieu rural apprend aux jeunes à vivre au rythme des saisons. Le facteur du temps influence leur quotidien tant sur leur horloge biologique que météorologique.

En Valais, un éducateur confirme le bienfait de la responsabilité donnée à un jeune dans le soin aux animaux, l'exemple type est celui de devoir nourrir une vache. Si le jeune en est responsable et ne le fait pas, qui le fera ?

Une assistante sociale parle des bienfaits que l'animal apporte au jeune placé : « *Dans les soins aux animaux, les jeunes ne peuvent pas se mentir. L'animal le lui fait tout de suite comprendre s'il n'est pas nourri. L'animal ressent, réagit et le jeune doit s'adapter, décoder et réfléchir à pourquoi et comment il peut communiquer avec l'animal pour satisfaire les besoins réciproques.* » Un autre atout mentionné est que le jeune placé peut découvrir le fonctionnement des animaux, leurs habitudes, leurs manières de faire. Il peut ainsi apprendre à donner, à recevoir et à vivre ses émotions.

Les expériences vécues par un juge du Tribunal des Mineurs montrent que, dans un premier temps, les adolescents ressentent des peurs et du désintérêt face aux vaches, chevaux et autres animaux de la ferme. Dans la plupart de ces situations, la découverte des animaux et de la nature est au final un grand succès. Le juge valaisan cite, que dans ses expériences, il arrive que le jeune reparte de la ferme toujours avec le même désintérêt pour cet environnement, mais il aura au moins testé. Un éducateur valaisan valide tous ces points positifs mais selon lui, l'animal n'est pas l'intérêt ultime de la mesure de placement de Caritas. Selon lui, c'est l'éloignement qui prime les autres raisons pour lesquelles les services mandants font appel à l'organisme, y compris le rapport aux animaux.

9.4.4 Discussion et analyse

L'éloignement géographique est un élément clé dans le succès du placement en milieu rural. C'est un aspect souvent recherché par les différents acteurs du placement car entamer un processus de changement sans quitter son environnement quotidien est annonciateur d'un échec quasi assuré. Souvent, dans un premier temps, les jeunes en difficulté expriment des réticences sur cette proposition de placement. Les préjugés, le désintérêt porté à ce domaine sont quelques-uns des facteurs qui peuvent entraver leur motivation. Pourtant le rôle du service mandant a ici toute son importance : motiver un jeune, lui exposer de bons arguments et l'encourager débouchent souvent sur une implication du jeune dans le projet proposé.

Vouloir faire un travail sur soi-même et viser la réussite des objectifs fixés reste très difficile pour le jeune s'il ne vit pas hors de son contexte quotidien. Souvent, les copains, la bande exercent une forte pression sociale et influencent le jeune dans son parcours. Le mineur délinquant, vivant une problématique difficile, peut grâce à ce concept de séjour de rupture, se défaire de ses fréquentations ou de son cadre familial. Le terrain montre que les données récoltées dans la théorie sont des faits réels : le principal but derrière cette mesure de placement est d'amener le jeune à vivre une rupture avec son mode de fonctionnement, de prendre de la distance et du recul sur sa vie.

Peu d'organismes proposent de nos jours ce type d'alternatives et les services mandants sont donc friands à l'idée de placer le jeune loin de son domicile ou de ses pairs.

En plus de cela, l'intérêt pour le concept du milieu agricole vient surtout du fait du côté « terre à terre » que permet le travail à la ferme et par le fait qu'il met en action le jeune en exerçant quelque chose de concret. Le terrain prouve combien l'occupation du jeune à travers un travail a d'impact sur le bon fonctionnement de celui-ci en société. Le fait d'avoir un cadre quotidien strict, contraignant, avec des horaires fixes est primordial pour se sentir « cadré » dans son emploi du temps.

Les données récoltées valident les points positifs sur le long terme d'un placement en milieu rural : certains adolescents placés développent parfois de nouveaux intérêts liés au monde agricole, débouchant sur le début d'une formation dans le monde agricole (paysagiste, agriculteur, horticulteur...).

Le rapport et la nature aux animaux ont été des sujets de discussions riches durant cette enquête de terrain. Ces thématiques sont de nos jours très populaires au sein de la société : de nombreux articles, livres, émissions abordent les apports bénéfiques que la nature et les animaux ont sur l'humain. La société évolue, le stress augmente et nous réagissons en tentant de revenir vers des valeurs, des bases et des modes de vie simples comme celles qui ont cours dans la vie rurale.

La recherche valide le constat de la théorie étudiée : la nature ne peut laisser un jeune indifférent, même s'il ne veut pas pour autant développer un intérêt professionnel pour elle. Il peut trouver en elle au moins une chose qui lui plaît, que cela soit les fleurs, les paysages, les bruits, les cours d'eau... Non seulement par le fait de se retrouver dans la nature, l'environnement permet de donner des responsabilités aux jeunes à travers des tâches telles que celles du soin aux animaux : les professionnels pensent que cela amène aux jeunes de la confiance en soi et une valorisation des rôles sociaux, la fameuse VRH vue en cours.

Par contre, la théorie présentait l'animal comme étant centre d'un projet en milieu rural et étant vu comme un élément indispensable au bon déroulement des expériences à la ferme. Les lectures effectuées ont montré les nombreux bénéfices que l'animal pouvait avoir auprès des êtres humains et les thérapies qui peuvent naître grâce à lui. Mais le terrain a montré une réalité quelque peu différente. L'enquête n'a pas contredit ces faits mais a démontré que l'animal n'était pas forcément indispensable. Certaines exploitations agricoles ne possèdent pas d'animaux ou sont des fermes biologiques qui cultivent

uniquement des terres avec des récoltes de fruits, de légumes, de céréales etc. Des jeunes peuvent aussi présenter du désintérêt ou de la peur pour les bêtes sans que cela n'évolue, même en apprenant à les connaître. Bien que les animaux puissent être un élément déclencheur au changement et à l'évolution chez certains jeunes, ils ne sont pas la seule source de motivation ou la raison primordiale au placement dans une exploitation agricole.

9.5 Axe 4 : Les défis futurs pour Caritas Placement Familial

Je ressors des questionnaires et des entretiens que les défis futurs sont dans un premier temps le besoin d'augmenter le nombre de familles d'accueil ainsi que celui d'élargir l'offre en termes de prestations (à des accueils d'urgence, de week-ends, à des placements à la semaine, lors de vacances, etc.). Ensuite, un tiers des professionnels citent d'autres raisons : la probabilité de coupes budgétaires, les adolescents, qui sont porteurs de difficultés de plus en plus complexes, disparition des paysans et raréfaction des exploitations agricoles.

9.5.1 L'augmentation de l'offre de familles d'accueil rurales

Il ressort que $\frac{3}{4}$ des professionnels ayant participé au questionnaire imaginent que le plus grand défi de Caritas est de trouver un moyen pour augmenter le nombre de familles d'accueil.

Selon M. Riand, responsable de CPF, les demandes de placement augmentent constamment et les offres ne suivent pas. Or les familles d'accueil potentielles, pour diverses raisons, sont difficiles à trouver et à conserver sur le long terme. Les démarches entreprises pour la recherche de nouvelles familles, leur sélection, le processus des autorisations nécessaires sont autant d'investissements importants en temps et en énergie et l'équilibre entre l'offre et la demande n'est plus assurée à long terme.

Un juge valaisan valide ce constat : « *J'imagine bien qu'un tel organisme puisse avoir ce type de défis puisque les institutions stationnaires sont aujourd'hui elles-mêmes débordées* ».

Une AS du canton de Vaud a pu observer que peu de familles d'accueil paysannes se trouvent sur le territoire vaudois. Dans les expériences de l'assistante sociale, le jeune se retrouve en général placé hors canton. Elle a comme habitude de garder des liens avec celui-ci et se déplacer pour le trouver peut alors prendre toute la journée. Elle se dit imaginer que Caritas doit avoir beaucoup de demandes grâce à son succès et sûrement de la peine à répondre à toutes les demandes. Elle constate que les familles paysannes ne se trouvent que très peu dans le canton de Vaud et le déplore.

9.5.2 La diversification de l'offre de familles d'accueil

La moitié des retours des questionnaires montre que les services mandants apprécieraient que l'offre de Caritas se développe en termes de prestations diverses (accueil d'urgence, de week-ends, placements à la semaine, pour les vacances, etc.). 20% des professionnels ayant participé au questionnaire disent imaginer une modification de l'offre en diversifiant par exemple le milieu des familles d'accueil : le milieu agricole ne serait alors plus une obligation pour pouvoir accueillir.

Plusieurs professionnels partagent leurs besoins et leurs avis sur le sujet. Un juge du Tribunal des mineurs souhaite pouvoir bénéficier d'une nouvelle offre : « *CPF devrait pouvoir élargir la palette de familles d'accueil en proposant des personnes prêtes à accueillir des enfants en bas âge et des adolescents qui ont vécu des choses difficiles telles que des maltraitances. En plus de cela, je jugerais nécessaire de proposer des accueils d'urgence* ». Cependant, bon nombre de personnes interrogées sur le terrain ne sont pas de cet avis : une AS estime qu'accueillir les jeunes en urgence, sur des week-ends, des semaines serait totalement inefficace. « *Allez dire à un adolescent de se rendre dans une famille qu'il ne connaît pas, dans un lieu inconnu, de travailler avec elle et de créer des liens pour repartir trois jours plus tard...* ». Un éducateur est du même avis : « *Je ne crois pas du tout à ces accueils d'urgence. J'y verrais un sens que si le jeune a déjà vécu une expérience similaire dans la famille paysanne, qu'il la connaît et qu'il y retourne de temps à autre quelques jours* ».

Il relève par contre qu'en Valais, la nécessité de créer davantage d'accueils « relais » par des proches, des personnes que le jeune connaît. Les liens que le jeune partage avec les familles ont du sens pour ce type d'accueil et créer des réseaux autour de ces personnes serait alors nécessaire.

Un juge du Tribunal des Mineurs imagine une collaboration avec des organismes de familles d'accueil paysannes en Suisse allemande. Il verrait un effet positif par fait d'être éloigné, tout en restant dans le même pays, mais en découvrant une autre culture, une autre langue, en développant le bilinguisme. Des éducateurs du canton de Vaud et Valais trouveraient intéressant de s'appuyer sur la Suisse allemande, mais que dans les situations où le jeune serait bilingue ou encore s'il était porteur de cette idée. La compréhension de la langue est, selon eux, indispensable pour le bon déroulement d'un placement. Le jeune a besoin d'explications, de règles, etc. et la compréhension de la langue est primordiale. Sans cette condition, le choix de la Suisse allemande serait une mesure de placement trop difficile, qui annoncerait une intégration ardue et délicate.

Diverses alternatives ont été imaginées par le terrain : la juge interviewée imagine que si le milieu rural ne permet pas de répondre à toutes les demandes, pourquoi ne pas trouver des familles qui dirigent d'autres établissements comme des entreprises familiales (restaurants...). Le jeune pourrait aider en cuisine, à la vaisselle ou encore à promener les personnes âgées par exemple. Un juge complète cette idée mais tient à conserver le rapport avec la nature. Il s'agirait d'envisager des placements en montagne dans des villages reculés, dans des refuges de montagne, des hospices, etc. Trois éducateurs imaginent que le développement possible de réseau avec des alpages ou d'autres exploitations plus proches de la plaine comme les pêcheurs sur le lac, seraient des solutions intéressantes à envisager. Mais ils sont conscients que trouver des familles dans ces différents domaines n'est pas toujours facile.

9.5.3 Autres défis possibles

Les professionnels imaginent quelques autres difficultés auxquelles Caritas Placement Familial pourrait être confronté. Un IPE craint la généralisation de la mesure de placement en milieu rural : « *Je pense que les administrateurs mandants pourraient rendre la mesure de Caritas trop classique, dans le sens qu'ils placeraient les jeunes comme dans une institution, sans chercher l'intérêt du milieu rural pour le jeune* ». Un de ses collègues pense quant à lui que le véritable paysan pourrait disparaître à terme et être remplacé par des personnes ne cherchant que le profit. Il ajoute qu'un changement de convictions politiques pourrait placer les priorités ailleurs que dans la protection de l'enfance en raison des coupes budgétaires. Un directeur de foyer genevois pense à l'augmentation des difficultés rencontrées : « *Le public cible de Caritas peut devenir porteur de difficultés de*

plus en plus complexes, qui pourraient rendre le placement auprès de cet organisme de plus en plus difficile ».

9.5.4 Discussion et analyse

Comme j'ai pu le voir dans l'étude de la RTS sur le manque de places en familles d'accueil en Suisse romande, les lieux sont difficiles à trouver de nos jours. Il s'agit ici d'un défi qui concerne tous les organismes de placement suisses romands. La théorie relate d'un côté les problématiques des organismes de placement à trouver des familles d'accueil en spécifiant la difficulté supplémentaire qui s'ajoute pour les organismes de placement qui recherchent des familles paysannes. La théorie a montré la situation économique difficile des paysans, du manque de reconnaissance, de l'industrialisation grandissante... Et le terrain d'enquête de cette recherche n'a cependant pas ressenti directement cette problématique. Certes les responsables tel que Monsieur Riand savent combien il est de plus en plus difficile de trouver et de conserver la collaboration avec ces familles paysannes en lien avec la diminution des exploitations rurales. Mais plusieurs des services mandants n'ont pas connaissance du faible taux de familles disponibles à accueillir.

Les acteurs du placement se sont montrés assez imaginatifs en termes d'idées pour pallier le manque de familles d'accueil. Trouver de nouvelles familles dans d'autres secteurs de travail comme la pêche, les buvettes d'alpage pourraient être une solution tout en conservant la structure familiale et la spécificité du milieu agricole. La spécificité de l'hébergement proposé dans ce type d'accueil (éloignement, sortir le jeune de son contexte, etc.) reste aussi un point qui souhaite être conservé. D'ailleurs, la théorie a ressorti cet attrait pour la nature et les bénéfices qu'elle peut apporter à une personne qui la côtoie quotidiennement comme une famille paysanne.

La collaboration avec les organismes suisse-allemands a souvent été abordée dans les entretiens. L'idée ne semble pas mauvaise pour l'ensemble des professionnels mais la barrière de la langue peut être un élément déstabilisant auquel le jeune risque de ne pas s'habituer. Il faudrait déjà enquêter sur le terrain alémanique pour connaître le nombre de familles d'accueil disponibles actuellement. Le placement en Suisse alémanique pourrait être envisagé selon la situation particulière du jeune. Peut-être que certains seraient motivés à s'y rendre à apprendre une nouvelle langue. Des placements pourraient être proposés pour des jeunes bilingues aussi. L'important est de s'assurer de ce qui est possible pour le jeune ou non, en fonction de ce dont il a besoin, ce qu'il est prêt à faire sans mettre la barre trop haut en prenant dès le départ le risque de tout faire « péter ».

Parmi les défis futurs relevés, les professionnels imaginent que Caritas rencontrera différentes problématiques qui risqueront d'entraver la poursuite et le maintien de leur mesure de placement à la ferme. Le terrain exprime des craintes liées aux décisions politiques, aux possibles coupes budgétaires ainsi qu'aux problématiques des jeunes de plus en plus complexes. Les mandants se questionnent alors quant à la possibilité de maintenir ou non cette spécificité de placement. Dans le même sens, les recherches théoriques montrent combien le nombre d'exploitations agricoles diminue de nos jours. La théorie valide alors l'inquiétude des instances mandantes face à la poursuite de la mesure de placement en milieu rural.

9.6 Constats supplémentaires

9.6.1 La spécificité de la famille paysanne

Il est intéressant de voir que la valorisation des familles paysannes a été un sujet abordé dans plusieurs entretiens. Les professionnels se questionnent et tentent d'identifier les raisons qui poussent les familles exerçant en milieu agricole à se montrer ouvertes à accueillir un jeune en difficulté. Comme vu dans la partie théorique, l'agriculture vit un fort déclin démographique. Les exploitations agricoles ferment leurs portes les unes après les autres en se faisant écraser par l'industrialisation. Offrir à des familles paysannes la chance d'élargir leur champ d'action par l'accueil social est synonyme de solution pour l'avenir. Cet accueil ne doit pas être décidé dans le seul intérêt de trouver une nouvelle manière d'obtenir des revenus annexes, mais cela peut en être une motivation compréhensible. L'intérêt pour le travail social doit rester primordial, d'ailleurs la sélection des familles d'accueil par CPF reste rigoureuse selon l'organisation. En plus, accueillir un jeune chez soi peut être une nouvelle source de valorisation pour une femme à la ferme, sans compter le rôle maternel qu'elle pourrait jouer à accompagner et à prendre l'accueilli sous sa protection. Les portes des exploitations seraient ainsi davantage ouvertes au monde extérieur et peut être que la société pourrait découvrir des facettes parfois délaissées, oubliées de leur métier de femme d'agriculteur. Ainsi la reconnaissance de leur travail, de l'énergie que les familles donnent pour cultiver ce qui se retrouve dans notre assiette pourrait être davantage relevé. Et si plus est, s'ils s'investissent dans l'accueil familial de jeunes en difficulté... ! Mérite qui est d'ailleurs constaté et relevé par plus d'un professionnel rencontré.

Les mandants observent une certaine solidarité au sein de la famille paysanne pour les tâches quotidiennes et dans le partage des valeurs familiales de base telles que l'entraide et le respect. La famille peut ainsi montrer au jeune accueilli une autre manière de fonctionner, en se confrontant à une autre réalité de vie et en étant mis dans une situation inédite et nouvelle.

Souvent, il s'agit d'une première expérience professionnelle pour l'adolescent et les agriculteurs proposent un accompagnement en douceur tout au long de celle-ci. Les familles paysannes ont la particularité de vivre et travailler dans le même lieu. Le rythme de travail est certes soutenu mais leur rythme de vie est différent. Ils peuvent ainsi prendre en charge le jeune en adaptant leur emploi du temps afin de partager avec un jeune leur passion et de l'aider à se reprendre en main. Plusieurs aspects travaillés à la ferme ne m'étaient pas venus à l'esprit. La vie à la ferme permet d'améliorer l'hygiène de vie en apprenant par exemple à manger des aliments locaux, venant du jardin et au cours de repas pris à heures fixes et tous ensemble. La condition physique est travaillée quotidiennement par un travail régulier, où les heures de sommeil sont indispensables pour être efficace dès la première heure au petit matin.

Le paysan est vu par les mandants comme une sorte de tuteur formidable. Il transmet et éduque avec force, conviction, amour et cela au travers de la transmission de sa passion. Dans sa façon d'être, la famille paysanne transmet un patrimoine culturel et familial, un savoir-faire et permet à l'accueilli de découvrir le travail essentiel de la terre. Ainsi peuvent découler de ces expériences une certaine admiration et un certain respect du jeune envers la paysannerie. Le rapport à de nouveaux plaisirs simples peut être imaginé, prendre ainsi que donner de son temps peut devenir naturel et fait avec bon cœur.

Le jeune peut ainsi ressentir un sentiment d'appartenance à cette nouvelle famille. Des éducateurs et un juge racontent : *« Plusieurs fois, j'ai eu des échos comme quoi le jeune que nous avons placé participait à la vie familiale des agriculteurs, même lors des week-ends. Il part en balade avec eux, participe aux activités, au programme prévu tel un membre naturel de la famille. Autant d'expériences riches et positives ! »*

Une AS confirme ces propos en rajoutant que, selon elle, les familles d'agriculteurs sont les plus habiles à accueillir des adolescents : *« Elles sont dans un mode de vie qui va à l'essentiel. Ce mode convient mieux au jeune, avec moins de « bla-bla », où il est plus dans l'agir et moins dans la réflexion. Même si c'est rude, les personnes de cet âge-là ont besoin de concret, d'authenticité. »*

9.6.2 L'accueil d'adolescents et de jeunes en difficulté

Accueillir des adolescents en situation difficile est vu par le terrain comme un défi que relèvent des familles paysannes dignes de courage et de bravoure. L'adolescence est un passage difficile de la vie. Un juge imagine qu'il est difficile d'accepter qu'en plus de leur âge juvénile, ce sont des jeunes qui sont en conflit avec la loi. Malgré leurs parcours, leurs antécédents, des familles acceptent qui sont ces jeunes et leur ouvrent leur porte.

Un autre juge partage le même point de vue en rajoutant : *« Il s'agit de jeunes qui commettent parfois des délits, qui peuvent être en confrontation avec les valeurs familiales et les accueillir demande des compétences et des intérêts particuliers. A ma connaissance, les familles ont la liberté d'accepter ou non d'accueillir en fonction du profil du jeune et de leurs limites familiales. Et heureusement, certaines d'entre-elles sont dévouées à accueillir les situations les plus complexes. »* Il conclut son affirmation en signalant son admiration pour ces familles ouvertes à tout.

Une assistante sociale valide la possibilité laissée aux familles de choisir ou non l'accueil d'un jeune proposé par CPF. Selon elle, aller contre leurs valeurs bloquerait le placement dès le départ. Le jeune ressentira que la famille n'est pas à l'aise, qu'il n'est pas « apprécié » alors qu'il a besoin d'authenticité.

9.6.3 Le jeune porteur du projet

Les éducateurs en charge des prestations personnelles expriment que leurs expériences ont fortement varié en fonction d'un enjeu principal : l'implication du jeune dans le placement. Le fait d'être preneur et acteur de la mesure dépend en général des réticences du jeune face à ce type de placement et de la motivation qu'il a à s'investir dans le projet de placement. Finalement, le terrain parle de taux de réussite : celui-ci dépend en grande partie de la volonté du jeune à s'investir à travers le projet qu'on lui propose.

Du côté de l'organisme de Caritas, il n'exige pas la condition que le jeune soit totalement porteur de son projet : il s'agit ici du rôle du mandant de poser les jalons. Cependant, cela reste un élément important, sinon décisif, qui influence le résultat du projet. Selon la Convention de La Haye citée dans la théorie, le jeune doit bénéficier de mesures adaptées à ses besoins. C'est ce que tout bon professionnel tente de faire.

Les réticences du jeune face au placement : Comme vu dans la théorie, l'adolescence est une période difficile où l'influence de l'entourage est conséquente. Un jeune a parfois peur du regard extérieur de ses amis, de sa famille, qu'ils pourraient porter sur son placement dans une famille paysanne. D'où l'importance ressorti par les mandants d'offrir un accompagnement soutenu tout au long du processus de placement : il faut savoir identifier quels sont les préjugés et les peurs du jeune face à au placement et les travailler avec lui. Le professionnel sait ensuite si le fait de travailler sur le lien de confiance, sur la motivation du jeune pourrait changer ce point de vue ou si le désintérêt face à ce type de placement fait partie de la personnalité du jeune.

La motivation : Le terrain a montré que la motivation des jeunes face à une expérience à la ferme varie fortement d'un individu à un autre. Certains sont totalement contre et

d'autres se laissent tenter par une expérience du genre. Surtout lorsqu'il s'agit de prestations personnelles. La question de la motivation préalable du jeune se pose moins car c'est une peine et une astreinte décidée par l'autorité. Les exécutants de ces mesures tentent alors de prouver aux jeunes l'intérêt de cette mesure pour eux et qu'elle représente quelque part une chance de pouvoir vivre une expérience neutre, qui va leur apporter beaucoup en évitant de passer par la case prison.

Le terme de réussite dans un placement : Il dépend souvent de la manière dont il se met en avant dans le projet de placement. Parfois, l'adolescent a fait sauter la prestation avant même d'y aller. Dans ces cas-là, selon la situation, la prestation peut être remise en place quelques temps plus tard comme une deuxième chance de l'accomplir.

Dans la théorie, plusieurs facteurs sont associés à la réussite du placement. Lorsqu'un placement à court terme est décidé, le retour du jeune dans sa famille naturelle fait partie de l'un des objectifs. Dans ce contexte-là, la réussite du placement est souvent évaluée en fonction de la capacité du jeune à réintégrer son quotidien. Un autre facteur est peut être associé à l'absence de transfert du jeune en difficulté d'une famille à une autre, ou d'une institution/organisme à un autre. Bien que parfois, le changement peut être effectué tout simplement car l'environnement n'est pas adapté à la problématique de l'adolescent. Finalement, la capacité du jeune à développer de saines habiletés de régulation socioaffective ainsi qu'à développer une relation d'attachement sécurisante à sa famille d'accueil peut faire partie des facteurs qui déterminent la réussite d'un placement (Mikhail Tarabulsky, 2013, pp.33-34). Sur le terrain, les mandants entendent par « réussite du placement », la manière dont le placement en milieu rural se déroule, comment le jeune vit cette expérience, qu'est-ce qu'il en retire, quelles sont ses relations avec la famille d'accueil, etc. Dans un second temps, les services mandants voient dans le terme de réussite, la capacité du jeune à vivre son retour dans la société en laissant ses problématiques derrière lui et en visant une belle réintégration sociale, familiale, scolaire ou encore professionnelle.

Une assistante sociale, quant à elle, pense que pour que le projet marche, le jeune doit être porteur peu ou prou du placement proposé. Une relation éducative doit être créée de prime abord, en plaçant le jeune au centre de ce projet. Un éducateur complète cet avis : *« J'ai conscience qu'il est dur de trouver un jeune motivé dès le départ par une telle proposition. Dans l'expérience que j'ai vécue, le jeune n'était pas motivé et a dû être incité et poussé à le faire. Ce projet lui permettait de poursuivre sa scolarité. Cependant, dès la réussite de ses examens, il a fait sauter le placement avec le prétexte que le travail demandé était trop dur, qu'il ne recevait pas de contribution et qu'il ne supportait pas les mauvaises odeurs »*. Dans ce cas-là, l'institution s'est questionnée si le fait de ne pas être porteur du projet était un risque d'échec presque assuré ou si dans cette situation, le jeune n'attendait que de réussir son diplôme et de trouver un emploi pour tout remettre en question.

9.6.4 L'adhésion de la famille biologique

Dans les entretiens, la question du soutien et de l'implication de la famille biologique a été abordée plusieurs fois. De manière générale, les situations de placement peuvent se dérouler de plusieurs manières différentes. Parfois les familles biologiques sont motivées, enchantées par cette proposition et voient cette offre comme une belle opportunité pour le membre de leur famille. D'autres fois, la situation particulière des parents (financière, troubles psychiques, personnalité des adultes, etc.) fait qu'ils sont résignés à donner leur accord pour ce type de placement. Souvent, le mineur doit être placé car la famille dysfonctionne. Selon les cas et en fonction de l'autorité parentale détenue ou non par l'un ou l'autre parent, leur décision ne peut prévaloir sur celles des services placeurs. Le juge des mineurs ne cherche pas non plus forcément à ce que la famille soit partie prenante

mais il veille à ce qu'elle soit informée de la décision prise et du déroulement de son exécution. Cependant, le soutien, l'encouragement et la validation au préalable des parents sont généralement vus comme un facteur important à la bonne réussite d'un placement. Les questions de la loyauté familiale entre famille d'origine et famille d'accueil ont été traversées dans tous les entretiens et tous les intervenants disent avoir rencontré des conflits de loyauté entre parents-enfants dans plusieurs des situations vécues. Trois ES rapportent que dans une de leur situation au moins, le jeune ne voulait pas abandonner sa famille au profit d'une autre et n'avait pas envie de créer des liens en dehors de la sienne. Une AS raconte une expérience similaire : « *La famille d'un de mes jeunes placés était totalement contre le placement de leur enfant dans une famille autre que la leur. Le choix n'était plus discutable et j'ai dû m'assurer que la famille d'origine n'ait pas d'échanges avec la famille d'accueil durant le placement, ce qui a facilité la séparation des rôles et évité les conflits de loyauté* ».

9.6.5 L'enjeu de la loyauté familiale

Le concept de la loyauté familiale est ressorti lors de la recherche de terrain. Dans le cadre du placement familial, la loyauté peut se définir sous l'angle individuel ainsi que sous l'angle collectif. Elle se rapporte à une notion systémique, dans laquelle la famille est un ensemble de systèmes qui interagissent les uns avec les autres. Ce terme de loyauté qualifie d'une part le caractère d'une personne à être droit, fidèle, ainsi que les motifs qui demandent à l'être et d'une autre part, la relation que celle-ci entretient avec son entourage. La loyauté est donc vue comme une force qui régule les différents systèmes et amène l'individu à devoir faire des choix en fonction des intérêts liés à la situation. Ces choix se font en fonction de différents facteurs tels que ce que la relation lui a apporté jusqu'à présent, ce qu'il a donné et investi dans celle-ci ainsi que ce qu'il en tire pour le futur (Stalder, 2014, p. 33).

Le conflit de loyauté est donc une notion inséparable de celle de la loyauté familiale. Les événements de la vie amènent souvent à devoir faire des choix entre deux personnes, deux groupes qui qu'émandent en même temps notre loyauté (Ducommun, 2008, p. 118). En termes de placement familial, le jeune peut se voir confronté à cette problématique. Le sentiment de loyauté qu'il éprouve pour ses parents, de manière naturelle, remonte à très loin et est bien plus fort que tout attachement. Il se sent partagé entre sa famille biologique avec qui il a partagé, en général, les premières années de son existence et entre sa famille d'accueil, celle avec qui il est amené à partager son quotidien lors du placement. Il peut alors se sentir contraint à choisir entre ces deux familles et cela au détriment de l'une ou l'autre. Non encore adultes, ces jeunes peuvent avoir plus de difficultés à passer ce cap et peuvent ne pas supporter cette situation. Il est d'autant plus difficile lorsque les parents ne sont pas pour ce placement, qui peut être ressenti comme une trahison et accroître le besoin de l'enfant à être loyal envers eux (Stalder, 2014, p. 34).

Cet enjeu de loyauté n'avait pas été étudié avant l'enquête de terrain et la question de la loyauté familiale est ressortie lors de ces entretiens. Selon la situation et les liens que le jeune garde avec sa famille, le placement à la ferme peut s'avérer compliqué. Bien que la famille d'origine et la famille d'accueil ne soient pas directement en contact, des conflits de loyauté sont parfois inévitables. La théorie montre que le jeune se sent redevable aux membres de sa famille, qui sont la base de ses liens d'attachement. Il a un certain sentiment d'appartenance et devoir en créer de nouveaux avec la famille d'accueil peut amener le jeune à avoir l'impression d'abandonner la famille au profit d'une nouvelle. Les professionnels relèvent leur satisfaction face à l'encadrement très professionnel de cette question en particulier par CPF. Le fait de pouvoir compter sur des familles d'accueil formées peut rassurer tous les acteurs du placement. Les familles savent ainsi comment

agir de manière plus « professionnelle » en cas de conflits de loyauté, tout en bénéficiant du soutien constant de l'organisme.

9.6.6 Un accueil sur le long terme

Le concept que propose Caritas, en comparaison avec d'autres types de séjours de rupture, offre la possibilité de vivre une expérience sur le long terme. Ce point est essentiel dans le choix que font les instances mandantes. Dans certaines situations, le jeune a besoin d'un placement de longue durée, voire indéfini. Il peut ainsi s'imaginer avoir une famille d'accueil sur une longue durée, avec laquelle il peut construire un avenir sans avoir peur de devoir changer en cours de route. Le long terme permet aussi, même si le placement est d'une durée définie, de laisser au jeune ainsi qu'à la famille le temps de s'acclimater, de créer des liens de confiance pour envisager un changement. D'ailleurs, les professionnels consultés estiment que la seule manière de tenter une bonne évolution est de placer un jeune pour un minimum de 6 mois. Un time-out peut aussi permettre, sur un court terme, de vivre une expérience « choc », marquante, qui fait changer le jeune de point de vue et adopter de nouveaux comportements. Et qui, pourquoi pas, peut se prolonger par un placement à long terme. Par contre lors de placements de long terme, le jeune peut prendre le temps de travailler sur ses comportements.

9.6.7 Le retour du jeune en société

La question du retour en société a été soulevée par plusieurs acteurs. Certes, ils voient l'intérêt de vivre une telle expérience, mais comment travailler le retour en société ? Comment coordonner et implanter le travail fait lors du placement dans le futur du jeune ? Le passage du relais et la réinsertion dans la société ne se passeraient, selon la théorie consultée, pas toujours comme prévu. Un manque de collaboration, de coordination se ferait ressentir dans la prise en charge du jeune après le placement. Plusieurs crises et incidents se dérouleraient et complexifieraient le retour du jeune. Par contre, sur le terrain d'enquête, quasiment aucun des professionnels interrogés n'ont rencontré de difficultés lors du passage du relais.

Dans les discussions entreprises à ce sujet durant les entretiens, les mandants répondent à ce questionnement en rendant attentif au fait que les effets des mesures éducatives sont pour la plupart très difficiles à évaluer objectivement, quel que soit la mesure de placement choisie. Un éducateur explique : *« Il est dur de définir quels sont les facteurs de réussite, quelles sont les circonstances qui font que cela a mieux réussi qu'autre chose et quels impacts cela aura sur le futur du jeune. Parfois le jeune placé est très preneur, la graine peut être plantée mais personne ne sait si elle poussera un jour ou non. La prise de conscience chez l'adolescent est possible ou non, il comprend et intègre ou non certaines choses. »* Cependant, les services mandants s'entendent tous sur le fait que quelque part dans cette offre, le jeune peut toujours retirer quelque chose de bénéfique pour sa vie.

Le terrain est très satisfait de ce que suggère Caritas en termes de retour à domicile. En général, les prestations personnelles se déroulent sans interruption et retours à domicile afin que l'adolescent ne se retrouve pas dans son environnement de départ, celui dans lequel il a « mal tourné ». Par contre, lors des time-outs et des placements à long terme, les retours à domicile durant les week-ends ou les vacances sont discutés de cas en cas avec tous les acteurs du placement en question. Une assistante sociale partage son avis à ce sujet : *« Je pense qu'un jeune ne devrait avoir la possibilité de rentrer que lorsqu'une certaine stabilité est de mise ».*

Ne pas faire rentrer le jeune lors de l'exécution des prestations personnelles est en adéquation avec le choix de ce type de prestations offertes par CPF. Par contre, pour les time-outs, c'est normal que ce soit la situation qui dicte la fréquence et le rythme des retours dans sa famille d'origine, d'entente avec le mandant.

RapportGratuit.com

Partie IV : Conclusion

10. Résumé de la démarche

Selon les recherches théoriques et l'enquête du terrain, le placement familial en milieu rural se montre comme une spécificité originale, bénéfique pour le jeune placé et une mesure réellement appréciée des services mandants. Dans tous les cas, le fait d'éloigner le jeune de son quotidien, de ses fréquentations est vu comme un bénéfice. Le fait de le mettre en mouvement en l'occupant par un travail manuel reste le plus grand atout relevé par les services placeurs.

Cette offre est finalement importante aux yeux de la société et demande à être maintenue par les services mandants dans 100% des cas. D'une part, les organisations cantonales semblent être de plus en plus dépassées par le nombre accru de demandes de placement et un manque de places se fait ressentir. D'une autre part, certaines instances pensent que la mesure permet un placement plus humain et moins stigmatisant qu'un foyer. Et finalement, les placements à l'étranger ne sont plus autorisés dans certains cantons suisse romands et la mesure que propose Caritas permet d'offrir un séjour de rupture qui répond aux besoins des jeunes en difficulté.

La démarche de ce travail s'est construite en plusieurs étapes qui se sont succédées et complétées avec succès.

Un premier temps de recherche théorique s'est déroulé où des éléments intéressants ont permis d'acquérir certaines connaissances du sujet en question. Le cadre théorique a permis une première approche des bases légales suisses quant au placement familial. Il a abordé le rôle de Caritas sur le terrain, de ce qui se fait ailleurs dans les pays francophones en termes de placement en milieu rural ainsi que des bénéfiques de la ferme par l'accueil en famille paysanne, par le travail, la présence des animaux ou encore la nature.

Une fois ce bagage en poche, l'enquête sur le terrain s'est profilée et a pu se mettre en place. Un questionnaire fut construit et a permis d'enquêter auprès des services mandants ayant collaboré de près ou de loin avec l'organisme. Après avoir rassemblé toutes les informations récoltées auprès d'un peu moins de vingt personnes par un questionnaire, des entretiens semis-directifs ont permis d'approfondir les quatre axes de recherche.

Grâce à la démarche rigoureuse qui a été effectuée sur le terrain, je peux aujourd'hui répondre à ma question de départ.

« Quels sont les spécificités et les défis du placement familial en milieu rural des enfants et jeunes en difficulté ? »

Les spécificités se retrouvent dans les trois premiers axes développés dans l'analyse. La première partie montre les raisons qui poussent les services placeurs à opter pour un placement auprès de Caritas. La raison principale qui motive les services mandants à choisir ce type d'accueil est le fait de placer le jeune dans un milieu rural, là où il peut se retrouver dans un environnement reculé ainsi que dans un projet individuel. Ensuite, dans le deuxième chapitre, Caritas Placement Familial est vu un organisme unique en son genre en Suisse romande qui remporte un grand succès par ses concepts proposés. Les deux personnes engagées pour la section romande sont très appréciées par leur professionnalisme. La qualité de l'accompagnement qui en découle ainsi que la souplesse de CPF fait l'unanimité auprès des acteurs du placement familial. Il s'agit d'un élément déterminant qui fait la force de cet organisme. Le troisième chapitre a montré l'atout qu'a ce type d'accueil pour la population jeune. Leurs difficultés peuvent être travaillées grâce, principalement, au fait de se retrouver hors de son quotidien, dans un contexte nouveau. Qui dit ferme dit nature, animaux et bien-sûr travail, des éléments primordiaux à

l'évolution du jeune en situation difficile. Les animaux et la nature ne ressortent pas comme indispensables dans le placement mais l'occupation du jeune par le travail agricole reste le concept le plus apprécié chez CFP.

Les défis se retrouvent quant à eux traités dans le dernier chapitre. Ils font partie de la réalité du quotidien des organismes de placement, surtout lorsque le succès les amène à recevoir de plus en plus de demandes. Qui dit adolescent dit période difficile et fait que les familles expriment des réticences, des peurs, face à un accueil de ce public. Devenir famille d'accueil nécessite des compétences spécifiques et pas toutes les familles paysannes ne se sentent prêtes pour cela. Alors que les familles manquent, le terrain demande de plus en plus de places d'accueil et exprime le besoin d'élargir les offres prestataires. CPF doit aujourd'hui réfléchir en termes de pistes d'action sans toutefois changer ses valeurs « institutionnelles » et briser son image de départ.

11. Limites du travail

Comme toute recherche scientifique, quelques petits imprévus se sont imbriqués au cours du travail. Cependant, sur l'ensemble de celui-ci, son déroulement s'est très bien passé et les remaniements nécessaires se sont faits aux bons moments et efficacement grâce au soutien rigoureux des personnes ressources encadrant le Travail de Bachelor.

11.1 Les références bibliographiques

Les documents concernant le placement familial général sont plutôt riches, que cela soit sous forme de livres, de brochures, d'articles de lois, d'ordonnances etc. Cependant, quant à la spécificité du milieu rural, il a été plus difficile de trouver des documents en bibliothèque. S'il s'agissait des bénéfices de la nature ou des animaux sur l'être humain, plusieurs documents étaient disponibles. Mais lorsqu'il s'agissait du placement familial en tant que tel dans un milieu agricole, peu de dossiers étaient à disposition. Il est vrai que la mesure de placement familial en milieu rural est originale et quelque peu unique : peu de choses ont été donc écrites dans la littérature. Malgré tout, quelques ressources se trouvent sur internet, des articles de journaux ont été rédigés à ce sujet et Caritas a accepté de partager des fichiers précieux sur le fonctionnement de leur organisme.

11.2 Limites méthodologiques

Quelques imprévus se sont imbriqués dans la recherche de ce Travail de Bachelor. Une attention particulière a dû être apportée pour rediriger la recherche et s'adapter à la problématique rencontrée.

11.2.1 Le choix du terrain de recherche

Au début de mon travail, l'idée première était d'axer les recherches sur le placement familial en milieu rural seulement en Valais. Cependant, le terrain (Caritas principalement) a pu vite montrer qu'il serait inutile de traiter qu'un seul canton du fait que la spécificité du placement familial rural concerne la Suisse romande et cela indépendamment du canton d'origine du jeune en question.

11.2.2 La difficulté de comparer les expériences

Dans un premier temps, la volonté était d'effectuer une analyse comparative des organismes français, suisses et québécois. Il s'agissait ici de traiter un énorme dossier qui

n'était pas vraiment lié aux objectifs de départ. Grâce à l'accompagnement de Caritas, un plan plus « clair » a pu être posé afin d'obtenir une meilleure structuration du travail.

Une autre volonté était de rencontrer des familles rurales et des jeunes qui ont vécu une expérience auprès de CPF. L'idée provenait d'une certaine envie de découvrir tous les acteurs présents autour d'un placement familial. Seulement, ajouter ces publics à celui des services mandants était une charge de travail supérieure et loin des objectifs de départ. Jean-Yves Riand a su réorienter et définir le public à conserver prioritairement afin de ne pas dévier de la question de recherche.

11.2.3 La confidentialité des organismes suisse-allemands

Des échanges avec l'organisme Caritas de Suisse romande ont permis de montrer qu'ils sont actuellement les seuls à offrir une mesure de placement en milieu rural pour cette région de la Suisse. Etonnamment, du côté de la Suisse alémanique, presque une dizaine d'organismes proposent des offres qui vont dans le même sens que celles de Caritas. Ainsi, quelques recherches ont été entreprises afin de connaître les buts, les missions ainsi que le fonctionnement général de ces organismes certifiés par Integras. Bien qu'ils étaient en langue allemande et que Caritas s'était montré prêt à traduire, aucune information n'a pu être récoltée. Il paraît évident que ces organismes gardent confidentiels leurs documents, comme le fait Caritas par exemple, de manière à ne pas divulguer son fonctionnement aux autres organismes.

Mais, il ne m'était pas indispensable d'avoir ces informations, si ce n'est pour effectuer une analyse comparative entre les différents organismes.

11.2.4 La difficulté d'obtenir l'autorisation d'enquêter sur le territoire vaudois

Une fois le questionnaire envoyé aux adresses partagées par l'organisme de Caritas, une contrainte s'est vue venir et retarder la récolte de données. Le questionnaire a été adressé, dans la plupart des cas, directement aux professionnels des institutions mandantes. Cependant, en ce qui concerne le canton de Vaud, la demande devait être effectuée dans un premier temps auprès de la hiérarchie du service mandant en question. La Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse a décidé depuis plusieurs années que les demandes émanant d'étudiants devaient être traitées par un seul service cantonal, soit celui du siège du lieu de formation. Par conséquent, pour ce qui est de ce travail, il revenait alors de s'adresser d'abord au Service cantonal de la jeunesse du canton du Valais.

Ayant certes eu quelques réponses des autres cantons romands, Vaud est celui qui possède le plus grand nombre de collaborateurs ayant échangé avec CPF. Il aurait été donc dommage pour la recherche de ne pas pouvoir rentrer en contact avec eux.

Grâce à des échanges entre le responsable du service cantonal de la jeunesse valaisanne et vaudoise ainsi que la directrice de TB Madame Delez, un accord a pu être donné pour ce travail de mémoire. Ainsi, le questionnaire a été envoyé à la hiérarchie dans un premier temps pour dans un second temps atteindre les professionnels des différents services mandants.

11.2.5 Représentativité de l'échantillon de recherche

La liste de contacts obtenue par Caritas a permis d'obtenir un échantillon de recherche d'environ 100 personnes au total. Sur ces 100 personnes, un peu moins de 20 personnes ont retourné le questionnaire rempli et 6 d'entre-elles ont été interrogées lors d'un entretien. Il n'y a aucun moyen de savoir jusqu'à quel point cet échantillon est

« représentatif » du sujet du sondage, de l'opinion, du pourcentage que l'on cherche à savoir dans cette enquête de terrain. Il est difficile de présupposer les raisons pour lesquelles les 80 autres questionnaires ne sont pas venus en retour (surcharges des professionnels, oubliés, non-intérêt etc.). Certes le taux de participation de 20% envisagé a été atteint, cependant, qui dit que ces 20% de réponses ne sont pas que les mandants qui ont eu une bonne expérience dans la collaboration avec Caritas ?

11.3 Perspectives et pistes d'actions professionnelles pour Caritas

Suite aux constats ressortis dans l'analyse de terrain, il ressort plusieurs pistes d'actions envisageables. Celles-ci sont imaginées dans le but de développer davantage d'intérêts auprès des familles d'accueil en milieu rural pour accueillir un jeune en difficulté.

11.3.1 Augmenter le quota de familles d'accueil en milieu rural

Cette difficulté figure parmi les principaux défis que rencontre Caritas aujourd'hui. Cette problématique met en péril la poursuite de ce magnifique projet, qui, sans les familles paysannes accueillantes, ne pourrait fonctionner. Différentes idées se profilent afin de trouver et maintenir les contacts avec les familles d'accueil en milieu rural :

1) Revoir le plan d'action pour le démarchage auprès de ces familles : Pourquoi ne pas demander une liste auprès des cantons romands, de l'Etat, qui regroupe les exploitations agricoles susceptibles d'accueillir et ainsi d'effectuer du démarchage à domicile ou par téléphone directement ? Ou pourquoi ne pas tenter d'augmenter les démarches de marketing en termes de publicité dans les journaux, à la télévision, de reportages pour sensibiliser davantage la société à ce type de placement ?

2) Mettre en avant l'intérêt financier de ces accueils : Une autre manière de motiver ces familles d'accueil serait peut-être de soutenir l'intérêt financier qu'un accueil de jeune en situation difficile pourrait procurer... En veillant bien-sûr à ne pas pousser à accueillir que pour des raisons financières à défaut d'ambitions sociales.

3) Développer un partenariat avec un organisme suisse-allemand de placement en milieu rural : Des discussions autour d'un éventuel partenariat avec les organismes d'accueil en Suisse-allemande ont été entreprises lors de cette recherche. Selon différents facteurs (la langue maternelle du jeune, la motivation, la situation géographique, etc.), il pourrait être intéressant de voir quelle collaboration pourrait naître avec une famille d'accueil suisse-allemande pour le placement d'un jeune en milieu rural.

4) Travailler sur les préjugés : Finalement, les recherches ont donné l'impression que les familles ont certaines réticences face à l'accueil du public cible : les jeunes en situation de difficultés. Les préjugés sur les jeunes ont quasiment toujours existé et certaines des familles susceptibles à accueillir cantonnent la jeunesse dans des attitudes péjoratives. Certes, leur placement peut être envisagé suite à des déviations mais la société d'aujourd'hui doit les aider à traverser cette période, celle où leur caractère se forge, celle où ils tentent de se bâtir une personnalité propre et solide. Il serait envisageable pour Caritas de trouver une stratégie pour sensibiliser la population en général et plus spécifiquement les familles d'accueil, aux préjugés faussés qu'ils peuvent avoir sur la jeunesse d'aujourd'hui. Cela pourrait se faire par une campagne de sensibilisation avec une vidéo qui pourrait circuler sur le net et dans les médias, par des articles de journaux ou encore par des témoignages de jeunes ayant vécu de belles expériences auprès de familles d'accueil paysannes. Ainsi, peut-être, certaines familles paysannes oseraient davantage tenter l'aventure d'un accueil dans leur exploitation agricole.

11.3.2 Conserver la spécificité du milieu rural dans les placements familiaux

Selon ce qui ressort du terrain d'enquête et de l'analyse qui en découle, Caritas Placement Familial est un organisme qui sait s'adapter à chaque situation, aux différentes demandes et besoins qui ressortent. Mis à part ces quelques idées relevées par le terrain, il n'y aurait pas de réelles autres perspectives d'action pour cet organisme, qui sait très bien gérer et s'adapter aux événements.

Cependant, le plus important parmi les défis de l'organisme est qu'il veille à conserver sa spécificité d'accueil : le placement du jeune en difficulté dans une famille paysanne. Plusieurs personnes du terrain ont exprimé leur inquiétude face à une éventuelle évolution du lieu d'accueil afin de pouvoir trouver plus de familles d'accueil. Seulement, selon les services mandants, sortir du milieu rural pour trouver davantage de familles ne ferait sens pour Caritas et ne s'accorderait plus avec ses missions de départ, l'image qu'elle s'est dessinée de son organisme.

11.4 Positionnement personnel face à la recherche

Arrivée au bout de ma recherche, je suis satisfaite de la direction de recherche qu'a pris mon travail. Selon moi, je pense que d'autres recherches pourraient étayer celle-ci et lui apporter plus de richesse : par exemple, j'aurais souhaité enquêter du côté des jeunes en difficulté qui ont vécu ou vivent actuellement un placement familial avec Caritas. Dans le cadre de mon travail de Bachelor, cet angle ne faisait pas vraiment partie de mes objectifs de départ et aurait donné à ma recherche une trop grande ampleur. Ensuite, je pense qu'il serait enrichissant de s'intéresser aux familles d'accueil qui ouvrent leurs portes à ce type de placement en milieu rural : comprendre la situation économique actuelle des exploitations agricoles, leurs difficultés, leurs motivations face à la nouvelle orientation de leur métier d'agriculteur (par le placement familial), etc. J'ai longtemps hésité à choisir ces familles comme public cible de mon travail, de par mes origines, valeurs et intérêts pour le monde agricole. Seulement, la collaboration avec Caritas, ses propositions et ma formation d'éducatrice m'ont amenée à diriger ma recherche sur les instances mandantes de Suisse romande qui sollicitent Caritas pour le placement de jeunes en difficulté.

11.5 Réalisation des objectifs professionnels et personnels

Professionnellement, ce travail m'a permis de connaître des alternatives, vues comme une ressource existante pour le jeune en difficulté, autres que des placements en foyers par exemple. Je saurai ainsi, en tant que future professionnelle du travail social, reconnaître les outils utilisés par une organisation de placement telle que CPF dans la sélection des familles, dans leur évaluation, l'action éducative menée auprès des familles paysannes, le travail avec les instances, etc.... Je pourrai mettre en perspective les différents rôles que les acteurs en présence (parents d'origine, enfants et jeunes, familles d'accueil, instances sociales, CPF, etc.) ont pour faire fonctionner un placement familial et plus particulièrement dans un contexte rural.

Personnellement, ce travail a pu assouvir une soif de curiosité dans ce domaine et répondre à des questions restées dans ma tête en suspens depuis de longues années. J'ai su choisir un sujet qui correspond à mes valeurs les plus fortes ainsi qu'à mes aspirations personnelles. Ce thème m'a sincèrement surmotivée durant toute sa rédaction et m'a permis de le rendre dans les délais convenus au départ. Et qui le sait, un travail de recherche qui m'amènera peut-être à la réalisation future d'un projet ou d'un travail dans ce domaine !

12. Mots de la fin

Ce travail a pu être traité dans sa globalité selon les ambitions de départ. Il n'aurait pu en arriver là sans l'intérêt apporté à ma recherche par CPF. L'aide et le soutien de Monsieur Jean-Yves Riand ainsi que la vision de la passion qu'il a à effectuer son métier n'a fait que maintenir la source de motivation tout au long de ce travail de mémoire.

J'ai d'abord pensé que l'organisme de Caritas n'était que peu connu de la population en général. Mes recherches m'ont prouvé que certes la population ne le connaît que très peu, cependant, ce n'est pas le cas des services mandants : j'ai été frappée par la popularité que l'offre du placement en milieu rural a et spécifiquement auprès des services placeurs de Suisse romande. De plus en plus de médias s'intéressent à cette mesure de placement et ainsi de nombreux articles de journaux permettent de faire découvrir le placement en milieu rural qui s'offre pour les jeunes en difficulté en Suisse romande. Je retiens de cette recherche le sentiment principal de satisfaction qu'a cet organisme auprès de la société. Cette mesure est une offre riche qui ne demande qu'à être maintenue à l'avenir, tout en veillant à garder son image de base, celle du placement familial en milieu rural.

Je peux donc affirmer à présent avec joie que tous mes objectifs de recherche ont été atteints. Le placement familial en milieu rural dans le monde francophone (Québec, France, Belgique et Suisse) a été présenté et les points communs et les singularités de ceux-ci ont été découverts. Les jeunes en difficulté, public cible de cette recherche, ont été mis en évidence tout au long de ce travail. CPF ainsi que la mesure du placement familial en milieu rural qu'elle propose ont été traitées et les différents acteurs demandeurs de celle-ci ont pu être interrogés. Les atouts de la mesure en milieu rural pour le jeune en situation de fragilité ont aussi pu être relevés. Et finalement, les défis et perspectives du placement familial en milieu rural ont pu être ressortis.

La portée de cette recherche ne sera que bénéfique pour le monde du travail social. Je pense que chacun de nous, travailleurs sociaux, ne devons pas oublier que des ressources, alternatives ou opportunités existent pour les personnes en situation de vulnérabilité et plus spécifiquement ici, les jeunes. Ce travail permet de soutenir le placement familial en milieu rural et relever les bénéfices qu'il peut apporter ; ainsi, peut-être qu'un travailleur social y fera recours lors d'une prochaine situation qui s'y prêterait bien.

Références bibliographiques

Ouvrages

Admin (2016) ^{a.} *Code Civil Suisse*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html#a301> (07.10.2016)

Admin (2016) ^{b.} *Code de procédure civile*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061121/index.html#a295> (07.10.2016)

Admin (2016) ^{c.} *Code de procédure pénale suisse*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052319/index.html#a154> (07.10.2016)

Admin (2016) ^{d.} *L'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE)*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770243/index.html> (27.07.2016)

Accueil paysan & CIVAM (2013). *Accueil social à la ferme et en milieu rural : Témoignages*. [document PDF]. Récupéré de : http://www.famidac.fr/IMG/pdf/guideaccueilsocial_cahier3b.pdf (24.04.2016)

AFA VS (2016). *Association des familles d'accueil du Valais : accueil et association*. [en ligne]. Récupéré de : http://www.afavs.ch/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=8&Itemid=103 (20.06.2016)

APPAC (2012). *La pédagogie active, pourquoi ne pas essayer ?* [en ligne]. Récupéré de <http://www.appac.qc.ca/Pedagogie/pedagogieactive1.php> (13.10.2016)

Bagirishya, H., et Gilbert, S. (2002). *Les familles d'accueil québécoises : travailleurs autonomes ou familles de substitution ?* Rapport soumis à la Fédération des familles d'accueil du Québec, Département de sociologie, Université Laval.

Beclin B. Bouiller K., Charbouillot-Mangin B., Loume J., Medjoub H. & Saliou G. (2009). *Placement familial 93 : Loin du prêt-à-porter, du sur-mesure*. Paris : Editions l'Harmattan, 246 pages

Bernier, J., R. Bryant, C. (2012). « Le rôle social de l'agrotourisme : le cas du québec ». *Tourisme et territoires*. [en ligne]. Récupéré de : https://www.google.ch/?gws_rd=ssl#q=agrotourisme+qu%C3%A9bec+fermes+et+social (27.03.2016)

BFS Admin (2015). *Statistiques suisses : indicateurs agriculture*. [en ligne]. Récupéré de : www.bfs.admin.ch/agriculture/structures (09.08.2016)

Bolanz-Favre C., Gottraux M., Peters G. (1994). *Placements institutionnels – placements familiaux : alternatives ou complémentarité ?* Lausanne : EESP. 155 pages

Bürki C. (13. 04. 2016). Un séjour à la ferme pour aider les ados. *Le journal du Jura : Ligne de Mire*. P. 3

Buvette d'alpage des Petits-Lacs – chez Grillon (2015). *Association Ali baba and you*. [en ligne]. Récupéré de : <http://chez-grillon.ch/association-ali-baba-and-you.html> (02.12.2016)

Canton du Valais (2016) ^a. *Office pour la protection de l'enfant : familles d'accueil*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.vs.ch/web/scj/famillesdaccueil> (20.06.2016)

Canton du Valais (2016) ^b. *Procédure pour devenir famille d'accueil*. [image]. Récupéré de : <https://www.vs.ch/documents/34243/1796087/Procédure+pour+devenir+famille+d'accueil/e64b1782-f62a-4907-b6d7-756fdc6dc095?t=1460378407575>

Canton de Vaud (2016). *Placement d'un mineur hors de son milieu familial*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/enfance-et-jeunesse/protection-des-mineurs/intervention-socio-educative/action-socio-educative/placement-hors-du-milieu-familial/> (22.09.2016)

Cardinal F. (2010) *Perdus sans la nature : pourquoi les jeunes de jouent plus dehors et comment y remédier*. Montréal : Québec Amérique. 154 pages

Caritas (2016). *Familles d'accueil*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.caritas.ch/fr/nos-actions/en-suisse/caritas-placement-familial/familles-daccueil/> (09.06.2016)

Caritas ^a (2016). *Caritas Placement Familial – accompagnement pour les placements de jeunes : Concept détaillé*. Lausanne : Caritas Suisse. 11 pages

Caritas ^b (2016). *Caritas Placement Familial – Procédure d'acquisition et d'inscription de familles d'accueil : concept avec l'accent sur les placements à long terme*. Lausanne : Caritas Suisse. 9 pages

Caritas ^c (2016). *Caritas Placement Familial – Time-out*. Lausanne : Caritas Suisse. 9 pages

Cathala B & Naves P. (2000). *Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur les accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.senat.fr/rap/103-298/103-2983.html> (16.09.2016)

Confédération Suisse (2016). *Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*. [en ligne]. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994569/index.html> (07.10.2016)

CPIE Bugey Genevois (2016). *Le service de placement en milieu rural du CPIE*. [en ligne]. Récupéré de : <http://cpie-bugeygenevois.fr/?q=section/le-service-de-placement-familial-en-milieu-rural-du-cpie> (16.09.2016)

Darnaud Y. (2005). *Des UEER aux CER... bientôt dix ans*. Toulouse : Empan. ERES. n° 59, p. 50-60

David M. (2003). *L'échec de la protection de l'enfance : Maurice Berger*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.lien-social.com/L-echec-de-la-protection-de-l-enfance> (15.09.2016)

DHS (2014). *Dictionnaire historique de la Suisse : enfants placés*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16590.php> (06.01.2017)

Donzé Y-A. (11.03.2011). Ces précieux animaux qui nous font de bien. *Le journal du Jura : Les reussilles*. P. 8

Ducommun C. (2008). *La loyauté familiale : une ressource relationnelle*. Fonds national de gérontologie. N° 127. 236 pages.

E-Atlas (2016). *L'activité agricole*. [en ligne]. Récupéré de : http://www2.unil.ch/eatlasvs/wp/?page_id=1128 (09.08.2016)

Enfances volées (2009). *Dossier pédagogique à l'intention des enseignants : témoignages et regards d'enfants placés*. [document PDF]. Récupéré de : https://www.fr.ch/mahf/files/pdf42/Dossier_enfances_volees.pdf (06.01.2017)

Favre-Bulle M. (2007). *Les séjours de rupture vus par les éducateurs : recherche exploratoire sur la pratique des séjours de rupture*. Valais : Haute Ecole Santé-Social Valais.

FFJ (2016). *Les séjours de rupture*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.ffj.ch/sejour-de-rupture/> (05.01.2017)

Gerber C. & Rebetez P. (2015, 29 octobre). « Des voyous à l'alpage ». Radio Télévision Suisse. 28 min.

Gilbert G. (2016). *Projet pédagogique de la bergerie de Faucon*. [document PDF]. Récupéré de : <http://www.guygilbert.net/data/web/guygilbert.net/uploads/EN%20PAROLES/Documents%20Faucon%20de%20Charles/Projet%20p%C3%A9dagogique.pdf> (23.09.2016)

Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse : analyse de la politique de placement en ressource de type familial*. [en ligne]. Récupéré de : http://santesaglac.com/medias/documents/ress_intermediaires/Familles-daccueil-et-intervention-jeunesse.pdf (14.09.2016)

Guide social (2014). *Les mesures de protection de l'enfant*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/110/> (22.09.2016)

Guide social (2013). *Mineur-e-s : quelques aspects du droit des mineurs*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/112/> (08.10.2016)

Guignard B. (2016). Une parenthèse fermière pour (re)prendre la maîtrise de sa vie. *Terre & Nature*. P.1

GRS (2016). *Guide Social romand : Mineur-e-s: placement des mineur-e-s hors du foyer familial (fiches 226, 518, 441, 796, 335, 638)*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.guidesocial.ch> (19.11.2016)

Humanium (2016). *La Convention relative aux Droits de l'Enfant*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.humanium.org/fr/convention/definition/> (19.09.2016)

Hegerm (2013). *Protection de l'enfant : les sources (en droit suisse) ; ou le siège de la matière*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.hegerm.ch/textes/prot-enf.html> (08.10.2016)

HETS GE (2012). *Code d'éthique de la recherche*. [en ligne]. Récupéré de : https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/formation_de_base/Documents/travail_social/codeethiquets-tb-etat_avril2013.pdf (19.11.2016)

Integras (2010). *Les organisations de placement familial – OFF*. [en ligne]. Récupéré de : http://www.integras.ch/images/pdf/servicemenu/aktuelles_newsletter_thema/thema/Integras_Thema_FRZ_2010.pdf (13.10.2016)

Integras (2012). *Organisation de placement familial en Suisse*. [document PDF]. Récupéré de : http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Kinder_und_Jugend/2012_06_11_Bericht_PAVO_FR.pdf (11.08.2016)

Intégras (2016). *Page d'accueil et liste des membres*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.integras.ch/fr/association/membres> (19.09.2016)

Jayet Ph. (09.2016). *Pratiques innovantes en éducation sociale : les familles d'accueil*. *Journal Perspectives*. P 1 à 6

Krause A. (2016, 16 novembre). *Pénurie de places dans les familles d'accueil en Suisse romande*. *RTS – Journal du midi*. Récupéré de : <https://www.rts.ch/info/regions/8169901-penurie-de-places-dans-les-familles-d-accueil-en-suisse-romande.html>

La Fontanelle (2016). *Séjours de rupture*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.lafontanelle.ch/sejour-de-rupture> (07.12.2016)

LégisQuébec (2016). *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. [en ligne]. Récupéré de : [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/S-4.2?&digest=\(10.08.2016\)](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/S-4.2?&digest=(10.08.2016))

Mikhail Tarabulsky G. (2013). *Développement social et émotionnel chez l'enfant et l'adolescent : applications pratiques et cliniques*. Québec : PUQ. 460 pages

Mialocq H. (2002). *Le placement familial, une vieille histoire à réinventer*. Toulouse : ERES. 168 pages

MAPAQ (2015). *Agrotourisme : une visite gourmande*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx> (14.09.2016)

Monminy L. (2005). *Les avantages et les inconvénients des placements d'enfants*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.aifris.org/Caen2005/B%20Developpement%20social/B15/atelier%20B153.htm> (14.09.2016)

Nation Unies des Droits de l'Homme (1990). *Convention relative aux droits de l'enfant*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx> (11.08.2016)

Paquin M. (2003). « Les enfants en famille d'accueil : mieux les comprendre pour mieux les accueillir ». *Me feriez-vous une place ?* Montréal : l'Hôpital Sainte-Justine

- Paul S. (2003). *Mission d'enquête sur le placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance*. [document PDF]. Récupéré de : <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2013-018P - DEF.pdf> (15.09.2016)
- Pauli S. (2016). *Le programme Caritas Placement Familial : Un tremplin pour une transition entre l'école et le monde du travail réussi ?* Sierre : HES-SO Domaine Santé & Travail social
- Piraud-Rouet C. (05.09.2013). Assistante familiale : le métier « impossible » ? *Lien social*. N° 1116. P. 1-2
- Porchet M. (1983). Agriculture et économie alpestre dans le Valais romand. *Revue de géographie alpine*. Volume 73. Numéro 3, p. 21, 354
- Quality4children (2016). *Accueil et missions*. [en ligne]. Récupéré de : http://www.quality4children.ch/index.asp?topic_id=49&g=49 (19.09.2016)
- Réseau ASTRA (2012). *L'agriculture sociale et thérapeutique en Rhône Alpes, ça marche !* [document PDF]. Récupéré de : http://www.reseau-astra-agriculture-sociale-therapeutique-rhone-alpes.org/IMG/pdf/compte_rendu_3rencontres_astra_2012-2.pdf (09.06.2016)
- Revue intervention (2012). *Le placement des enfants de la France au Québec : deux politiques, une même intention*. [document PDF]. Récupéré de : http://www.revueintervention.org/sites/default/files/intervention_137_2_le_placement_des_enfants.pdf (10.08.2016)
- Riat C. (2005-2006). *La situation des familles d'accueil en Valais*. Valais : Haute Ecole Santé-Social Valais.
- Rosenczweig J-P. (2003). *Les séjours de rupture en question : témoignage d'un vieux président de tribunal pour enfants et d'association d'employeur de travailleurs sociaux*. [document PDF]. Récupéré de : https://www.google.ch/?gws_rd=ssl#q=www.rosenczweig.com+les+s%C3%A9jours+de+rupture+en+question (17.08.2016)
- Sampson S. D (2016). « 10 secrets pour faire entrer la nature chez soi ». Comment élever un enfant sauvage en ville ? Paris : Les arènes. 396 pages
- Santé et services sociaux (2016). *Jeunes en difficultés : portrait de la situation*. [en ligne]. Récupéré de : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/jeunesdifficulte.php (27.07.2016).
- Seuil (2016). *L'association seuil*. [en ligne]. Récupéré de : <http://assoseuil.org/association/edito/> (07.12.2016)
- Solioz E. (2013). *L'adolescence, cours du module C4*. Sierre : Haute École de Travail Social, HES-SO/Valais. Non publié.
- Stalder C. (2014). *Le rôle parental des familles d'accueil : quelles pratiques quotidiennes pour quels enjeux ?* Sierre : Haute École de Travail Social, HES-SO/Valais. Non publié.
- Swaluë A. (2012). *Du placement d'enfants : définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés*. [en ligne]. Récupéré de : http://www.oejaj.cifwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/oejaj/u

[pload/oejai_super_editor/oejai_editor/pdf/PLACEMENT-def_stats_OEJAJ.pdf&hash=8ff106412b906cd95786d9e5d2bf7740b17601f1](#) (13.09.2016)

Trémintin J. (1996). A propos du placement familial en France. *Lien social*. Numéro 349. P.1

Turcotte D., Drapeau S., Hélie S., Bigras M., Brousseau M., Dessureault D., (...), Royer M. N. (2010). *Évaluation des impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse. Rapport synthèse*. Québec : Centre JEFAR de l'Université Laval

VLP-ASPAN (2016). *L'extinction des exploitations agricoles se poursuit*. [en ligne]. Récupéré de : <http://www.vlp-aspan.ch/fr/actualite/lexinction-des-exploitations-agricoles-se-poursuit> (19.09.2016)

Zatti K-B (2005). *Le placement d'enfants en Suisse : Analyse, développement de la qualité et professionnalisation*. [document PDF]. Récupéré de : <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/gesellschaft/gesetzgebung/archiv/kinderbetreuung/ber-pflegekinder-f.pdf> (23.03.2017)

Annexes

Le questionnaire

Questions	Réponses
<p>1. Travaillez-vous avec des organisations de placement familial ?</p> <p>Si oui, lesquelles ?</p>	
<p>2. Connaissez-vous l'organisation Caritas Placement Familial ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> En partie <input type="radio"/> Insuffisamment
<p>3. Si vous n'avez jamais travaillé avec Caritas Placement Familial, quel en sont les raisons ?</p>	
<p>Si vous avez répondu « non » à la question 2, passez à la question 9 et suivantes.</p>	
<p>4. Avez-vous eu recours à ses services lors des deux dernières années ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> 1 fois <input type="radio"/> 2 fois <input type="radio"/> 3 fois <input type="radio"/> Plusieurs fois
<p>5. Pour quelles raisons faites-vous appel à Caritas Placement Familial ?</p> <p>(Plusieurs réponses possibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Disponibilité <input type="radio"/> Renommée <input type="radio"/> Expériences antérieures <input type="radio"/> Collaborations avec le team <input type="radio"/> Qualité de l'offre globale <input type="radio"/> Concepts <input type="radio"/> Méthodes de travail <input type="radio"/> Recommandations de collègues <input type="radio"/> Manque de structures d'accueil stationnaires <input type="radio"/> Autres raisons ? lesquelles ?
<p>6. Les prestations de Caritas Placement Familial sont de trois ordres : Time-out, placement à long terme et prestations personnelles. Laquelle - lesquelles utilisez-vous ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Time-out <input type="radio"/> Placement à long terme <input type="radio"/> Prestations personnelles
<p>7. Pour quelle population dont vous vous occupez faites-vous principalement appel à Caritas</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Enfants de 0-8 ans <input type="radio"/> Enfants de 9 à 12 ans <input type="radio"/> Adolescents de 13 à 15 ans

Placement Familial ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adolescents de 16 à 18 ans ○ Jeunes adultes de 19 à 22 ans
8. Pour quelle durée souhaitée faites-vous une demande de placement à CPF ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Moins d'un mois ○ Entre 1 et 3 mois ○ Entre 4 et 6 mois ○ Plus de 6 mois
9. Connaissez-vous les concepts d'accueil de Caritas Placement Familial basés sur un séjour dans des familles d'accueil paysannes ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Oui et de façon approfondie ○ Oui et de façon générale ○ En partie ○ Non pas suffisamment ○ Non
10. Quels sont, à vos yeux, les avantages d'un tel type de placement ? (Plusieurs réponses possibles)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rupture d'avec le milieu familial ○ Rupture d'avec les pairs et copains ○ Eloignement géographique ○ Placement individualisé ○ Placement en famille plutôt qu'en institution ○ Contact avec la nature et les animaux ○ Accompagnement global au quotidien ○ Autres raisons ? Lesquelles ?
11. Quels sont, à vos yeux, les limites d'un tel type de placement ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Eloignement d'avec le mandant ○ Eloignement d'avec la famille d'origine ○ Difficulté de collaboration entre famille d'accueil et famille d'origine ○ Autres raisons ? Lesquelles ?
12. Selon vous, qu'apporte aux jeunes placés un placement dans une famille paysanne ?	
13. En quoi la spécificité d'un placement en milieu rural vous paraît-elle intéressante ? Nature – animaux – environnement – familles paysannes	<p>Nature : en quoi ?</p> <p>Animaux : en quoi ?</p> <p>Environnement : en quoi ?</p> <p>Familles paysannes : en quoi ?</p>
14. Pensez-vous que cette spécificité de l'offre de CPF doit être maintenue ou non à l'avenir ? Et pourquoi ?	
15. Quels sont les différences essentielles que vous percevez entre une organisation de placement cantonale et une organisation comme Caritas Placement Familial ?	
16. A quels défis une organisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de l'offre en termes de

<p>comme Caritas Placement Familial pourrait-elle être confrontée, selon vous, ces prochaines années ?</p>	<p>prestations (accueil d'urgence, accueil de week-ends, placement à la semaine, placement lors des vacances...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmentation du nombre de familles d'accueil ○ Modification de l'offre (extension à des familles non rurales...) ○ Autres raisons ? lesquelles ?
<p>Remarques additionnelles</p>	

